MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE DIJON.



DIJON,

FRANTIN, IMPRIMEUR DU ROI
ET DE L'ACADÉMIE.

M. DCCC. XX.

ACADÉMIE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE DIJON.

SÉANCE PUBLIQUE DU MARDI 30 MAI 1820.

M. Durande, Chevalier des ordres de Saint-Michel et de la Légion d'honneur, Président, ouvre la séance et dit :

Messieurs,

Les corps académiques furent institués pour accroître les connoissances humaines, encourager les savans, et propager leurs découvertes. Il est donc du devoir des Académies de faire connoître les ouvrages qu'elles ont reçus; et si cette tâche est flatteuse pour elles, par l'espoir d'encourager le goût des sciences, il ne leur est pas moins précieux de pouvoir satisfaire au besoin de la reconnoissance, en proclamant les noms des savans qui les ont honorées du fruit de leurs veilles et de leurs travaux. Dans ces vues,

M. Vallot, secrétaire de l'Académie, vous rendra compte des travaux de la Société pendant l'année 1819.

J'aurai l'honneur de vous faire un rapport sur les Mémoires envoyés au concours, relativement à la question du Duel.

M. Mathieu vous donnera lecture d'un Mémoire ayant pour titre : *Utilité de la recherche et conservation des Ouvrages qui appartiennent aux anciens.*

Des antiquités récemment découvertes dans des fouilles faites à Dijon, seront décrites par M. Girault.

La séance sera terminée par l'annonce des sujets de prix proposés par l'Académie pour 1820 et 1821.

Le Secrétaire lit le Compte rendu.

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE DIJON.

Messieurs,

L'Académie, toujours empressée de concourir au développement des connoissances humaines, s'est imposé la loi de rendre

chaque année un compte public de ses travaux : puisse-t-elle, par l'exposé qu'elle m'a chargé de vous soumettre, mériter l'approbation qu'elle désire, et trouver dans vos suffrages la plus douce récompense du zèle dont elle est animée.

Dans les pays civilisés, l'agriculture a été regardée constamment comme l'art le plus important. Les bienfaits d'Osiris et d'Isis, chez les Egyptiens; ceux de Cérès et de Triptolème, chez les Grecs, ont été depuis long-temps l'objet de la reconnoissance des peuples; et la fête célébrée par les Chinois, atteste encore le prix que, de tout temps, on a attaché à la culture de la terre.

Les encouragemens proposés à diverses époques pour favoriser les progrès de l'agriculture, prouvent que les gouvernemens modernes sont d'accord sur ce point avec les peuples dont il ne nous reste plus aujourd'hui que le souvenir conservé par l'histoire.

L'Académie, jalouse de seconder les intentions bienfaisantes d'une administration paternelle, s'est empressée, non-seulement de répondre à toutes les questions d'économie rurale qui lui ont été adressées par M. le

préfet, de la part de S. E. le ministre de l'intérieur, mais encore de publier plusieurs des instructions qui lui ont été soumises par sa Commission permanente d'agriculture. Elle a su apprécier les renseignemens qui lui ont été communiqués; elle a adopté ceux qui, étant le fruit d'une longue expérience, épargneront beaucoup de tentatives infructueuses aux agriculteurs placés dans les mêmes circonstances. C'est pour atteindre ce but, qu'elle a présenté ses instructions débarrassées de toute la partie scientifique, dans l'intention de se mettre à la portée des cultivateurs. C'est ainsi que l'Académie a publié (1) des détails sur la *manière d'employer le plâtre comme engrais* (22 mars 1820), afin de préciser la quantité convenable pour chaque journal de prairies artificielles, d'indiquer les précautions à prendre, et l'époque que l'on doit choisir pour obtenir l'effet le plus satisfaisant, et éviter les inconvéniens graves qui résultent de l'abus de son emploi. Il est démontré que dans les terrains maigres, il auroit non-seulement peu d'effet, mais encore qu'il deviendroit nuisible.

---

(1) Voy. Mém. pag. 2.

M. Bonnet (*8 décembre 1819*) a communiqué des observations intéressantes sur l'*emploi de la poudrette* (1). Cet engrais, dont l'usage commence à se répandre, est le résultat de la dessication des vidanges des fosses d'aisance. L'expérience a appris que la vidange, employée fraîche, après l'hiver, altéroit les productions du sol sur lequel on la verse, au point de ne pouvoir les faire servir, même à la nourriture des porcs.

Mais cette même vidange récente, répandue avant l'hiver sur des asperges, des champs de froment, a parfaitement réussi, et n'a point offert l'inconvénient dont nous avons parlé plus haut.

Des observations sur d'autres espèces d'engrais, ont offert des résultats satisfaisans; mais elles ont appris que ces précieux moyens ne réussissoient qu'autant qu'ils étoient accompagnés des précautions nécessaires pour prévenir les maladies auxquelles les céréales les plus précieuses sont sujettes. Parmi celles qui les attaquent, les deux plus terribles sont la *carie* et le *charbon*. Ordinairement confondues par les cultivateurs, il a paru nécessaire de les bien caractériser, afin de pré-

---

(1) Voy. Mémoires, pag. 1.

venir toutes les erreurs qui résultent de ce qu'on les désigne ordinairement par un nom commun, *le noir ;* c'est ce qui a engagé un membre à communiquer (14 juillet 1819), un travail *sur les maladies des plantes céréales* (1). Il se borne à donner des détails sur la *carie* et sur le *charbon :* il indique seulement l'*ergot* et la *rouille*. Il présente une notice des travaux qui ont été faits sur les deux premières maladies, dont il assigne les caractères, afin de les désigner sous les noms botaniques adoptés par les modernes; il s'applique à débrouiller la confusion qui, jusqu'à présent, a régné dans les livres d'agriculture et même d'histoire naturelle; parle ensuite du chaulage, du vitriolage, et fait connoître les causes qui s'opposent à la réussite de l'emploi de ces procédés; il démontre que le vitriolage réussit seulement contre la *carie* : encore faut-il avoir la précaution de ne point faire entrer dans le fumier de pailles infectées; il fait voir que le charbon, à raison de sa *volatilité*, ne peut point être prévenu par le chaulage ni par le vitriolage, et que le seul moyen de s'opposer à ses ravages, consiste dans un assolement bien entendu : il

---

(1) Voy. Mémoires, pag. 3.

appuie son opinion sur une expérience frappante, dont le but est de détruire dans un champ le blé de vache, *melampyrum arvense*, LINN., lorsqu'il y est trop abondant. Il finit sa notice par rappeler le jugement porté par AIMEN sur une pratique encore aujourd'hui usitée dans le département de l'Aude, pour diminuer les pertes auxquelles exposent la *nielle* ou la *brûlure*.

Depuis quelques années, par des raisons qui paroissent plausibles en théorie, plusieurs savans se sont élevés contre la culture du méteil (1) : c'est, comme on le sait, un mélange de seigle et de froment dans des proportions indéterminées.

Dans une note relative au méteil, M. BONNET a fait connoître (*8 décembre 1819*) les motifs qui engagent les cultivateurs à adopter ce mélange ; ils sont fondés sur l'expérience.

Ces motifs sont : 1.° la valeur *vénale* du

---

(1) Du latin *mixtiolum*, diminutif de *mixtum*, *mistum* sous-entendu *bladum*. Le *méteil* est appelé en Bourgogne, *conceau* de *cum secale*, ce qui signifie blé mêlé avec du seigle. De *mixtiolum* on a fait *mistiol*, *mestiol*, *mestiel*, enfin *méteil*. Voy. Mémoires, pag. 20.

méteil plus forte que celle du seigle ; 2.° la récolte plus assurée du méteil ; 3.° la température variable des hivers ; 4.° le plus grand produit lorsque la température est favorable au seigle et au froment.

M. Bonnet a ensuite répondu à l'objection de la différence d'époque de maturité des deux grains ; il a observé qu'en moissonnant un peu plus tard que si le champ étoit ensemencé de seigle pur, et un peu plutôt que s'il n'y avoit que du froment, les deux grains avoient les qualités requises pour être récoltés.

Il démontre ensuite que le reproche fait au méteil de donner une farine inégale, n'existe plus depuis l'adoption générale de la mouture économique.

Un membre rappelle (*21 juillet 1819*) que dans nos campagnes le bétail rouge est sujet à une maladie désignée vulgairement sous le nom de *mal noir*, et bien décrite, sous le nom de *charbon blanc*, par M. Chabert (*Instruct. vétérinaire 1790*). Des points d'irritation pratiqués de bonne heure par le secours du poivre, sont le moyen efficace et usité depuis long-temps par les gens de la campagne, pour combattre cette affection.

Les moutons, si utiles par leur laine, si

précieux par l'engrais qu'ils procurent, et par la chair qu'ils fournissent, ont fixé l'attention de la Commission. Plusieurs membres ont donné (*29 décembre 1819*) des renseignemens très avantageux sur un procédé dont l'efficacité ne s'est jamais démentie dans le traitement de la gale, qui exerce souvent de très grands ravages dans les troupeaux. C'est à un vétérinaire allemand, appelé WALZ, que l'on doit l'indication de cette méthode : elle a été employée avec le succès le plus constant, non-seulement par des membres de la Commission, mais encore par plusieurs propriétaires auxquels ils l'avoient recommandée : sa simplicité et sa grande utilité ont engagé l'Académie à rédiger une instruction qu'elle a publiée (1) et qu'elle a distribuée à tous les propriétaires de troupeaux.

La rigueur de l'hiver dernier a fait périr beaucoup de moutons dans les bergeries où l'on a suivi trop ponctuellement le conseil d'y entretenir un courant d'air en tout temps (*séance du 9 février* 1820). Les propriétaires qui se sont écartés de cette méthode, ont eu lieu de s'en féliciter; il n'ont fait aucune perte.

---

(1) Voy. Mémoires.

Il résulte de là qu'il faut construire les bergeries de manière à ce que, l'été, elles reçoivent l'air sans lumière, au moyen de stores, d'abat-jours, etc., afin de mettre les moutons à l'abri des mouches (*œstre du mouton*), et que l'hiver, en adaptant des carreaux scellés avec du plâtre, on reçoive de la lumière sans air froid. Par cette méthode, on préserve les moutons du danger des saisons rigoureuses. Ce moyen est préférable à la paille que l'on emploie ordinairement pour boucher les ouvertures des bergeries.

M. Morel de Vindé a publié le plan d'une bergerie; mais nos petits cultivateurs ne sont point assez avancés pour faire de pareilles constructions, malgré les avantages qu'elles présentent.

Si le grand froid tue les moutons qui y sont exposés, la chaleur excessive leur fait aussi beaucoup de mal : c'est une observation qu'a faite (*14 juillet 1819*) M. Bonnet. Lors d'une année très chaude, qui avoit desséché l'herbe des montagnes, il perdit en très peu de temps une vingtaine d'agneaux, par suite d'un épaississement considérable du sang. La boisson que l'on donnoit aux animaux, loin de les soulager, les faisoit périr en vingt-quatre

heures. M. Bonnet eut l'heureuse idée de faire baigner son troupeau. Depuis ce moment la mortalité cessa. Ce moyen fut imité par un propriétaire de ses voisins, qui en obtint le même succès.

L'incision annulaire de la vigne a été de nouveau tentée (1).

De nouvelles expériences ont été faites par des membres de la Commission d'agriculture. L'un d'eux, M. Masson, a communiqué un rapport (19 *mai* 1819) sur l'emploi des trois instrumens adressés à l'Académie (12 *mai* 1819) par S. E. le ministre de l'intérieur. La préférence a été donnée au *ciseau-rabot* de M. Bettinger et à l'*instrument* de M. Regnier, notre collègue.

Des expériences comparatives ont été faites, mais elles n'ont point répondu à l'attente (1.er *septembre* 1819). Des renseignemens recueillis par le même membre, ont appris à la Commission (17 *novembre* 1819) que l'incision annulaire de la vigne n'est point une opération nouvelle; qu'elle a été pratiquée anciennement en Bourgogne, sous le nom de contrôlage. Le peu d'avantages et les inconvéniens de cette opération, dont les ré-

---

(1) Voy. Mémoires, pag. 29.

sultats n'étoient point satisfaisans, ont forcé d'y renoncer, et l'on stipuloit dans les baux la défense d'en faire usage.

Les dégâts que la gelée de l'hiver a faits aux oliviers et aux navettes, a engagé l'Académie à publier et distribuer une instruction sur la culture de l'œillette, conseillée par la Société royale et centrale d'agriculture (1). Cette culture a été autrefois pratiquée en Bourgogne; jadis à Léry on semoit de la camomille (*Myagrum sativum*, LINN.) et des olivettes (*Papaver somniferum*, LINN.) Voy. COURTÉPÉE, *Descript. de Bourgogne*, *tom. 6*, *pag. 574*.

Afin de prouver ce que peut une persévérance active et éclairée, la Commission a pensé qu'elle devoit signaler (2) deux fermes (29 *décembre* 1819), dont l'une paie aujourd'hui en impositions une somme pareille à celle qu'en retiroient, par amodiation, les anciens propriétaires.

La ferme de Champ-Moron, (*Campus-Moriae*, appelé *Calmus-Retundus* dans un titre de 1178, COURTÉPÉE, *Descript. Bourg.*, *tom.* 2, *p.* 406,) située sur le plateau d'une

(1) Voy. Mémoires, pag. 24.
(2) Voy. Mém.

montagne calcaire, à une lieue et un quart ouest de Dijon, fournit l'exemple de la plus grande amélioration à laquelle on puisse atteindre dans les terres pierreuses des montagnes qui nous environnent.

Les cultivateurs qui ont amodié la montagne appartenant à la commune de Selongey, y ont établi une ferme qui présente déjà des avantages, puisqu'ils sont parvenus à cultiver des céréales sur un plateau que l'on regardoit comme entièrement stérile.

M. Thouin, académicien non résident, a envoyé (12 *avril* 1820) à l'Académie dix-sept espèces de graines d'arbres américains (1),

---

(1) Voici les noms des arbres dont les graines ont été envoyées.

Aralia épineux. *Aralia spinosa.*
Bouleau noir de Canada. *Betula nigra.*
Chêne vert des Florides. *Quercus virens* americana.
Épinette du Canada. *Abies Canadensis.*
Érable à sucre. *Acer saccharinum.*
Févier à grosses épines. *Gleditsia macrocanthos.*
Févier de la Chine à grosses épines. *Gleditsia ferox.* M.P.
Genevrier de Cade. *Juniperus oxycedrus.*
Hickery grosse. *Juglans alba major.*
Laurier sassafras de la Caroline. *Laurus sassafras.*
Noyer cendré d'Amérique. *Juglans cinerea.*
Noyer noir de Virginie. *Juglans nigra.*
Noyer à fruit blanc d'Amérique. *Juglans alba.*
Pin jaune d'Amérique. *Pinus mitis.* Michaud.
Platane d'occident. *Platanus occidentalis.*
Sapinette noire. *Abies nigra.* H. K.
Tulipier de Virginie. *Liriodendron tulipifera.*

cent glands doux, et un sachet de graine de fléole (19 *avril* 1820). Ces envois ont été remis à des membres de la Commission d'agriculture, qui ont bien voulu se charger d'en prendre soin.

De l'envoi fait l'année dernière par M. Thouin (*séance publ. 1819, p.* 23,), neuf glands avoient germé; trois seulement ont résisté aux rigueurs de l'hiver auxquelles on avoit oublié de les soustraire. Ils sont en ce moment de la plus belle apparence.

L'Académie a reçu de M. Daigney (23 *juin*, 14 *juillet* 1819) des détails sur un établissement qu'il a formé à Losne pour cultiver des plantes médicinales. Cet herboriste est le premier qui, dans notre département, se soit livré à ce nouveau genre de culture. Les produits qu'il fournit au commerce de la droguerie indigène, sont très bien préparés.

Une dissertation sur le lieu dont le maïs tire son origine, a été provoquée (15 *décembre* 1819) par l'assertion de MM. Michaud et Daru. Ces deux membres de l'Académie française, dans les ouvrages intéressans dont ils viennent d'enrichir l'histoire, ont avancé que le maïs avoit été introduit en Italie, dans le commencement du XIII.e siècle, par le marquis de Montferrat : ils s'appuient sur

une charte latine, publiée en 1800 ; mais cette charte a rapport au sorgho, *holcus bicolor*, Linn, dont la culture, en Italie, date effectivement du commencement du XIII.e siècle, tandis que ce n'est qu'au XVI.e siècle que les Espagnols et les Portugais ont apporté d'Amérique en Europe le maïs qu'ils trouvèrent cultivé abondamment aux Antilles, dans le Mexique, au Pérou, où il formoit la base de la nourriture chez les habitans de ces contrées.

M. Tournon D. M., correspondant à Toulouse, a appris (22 *mars* 1820) que l'*amellus* de Virgile est le populage ou souci d'eau, *caltha palustris*, Linn.

M. Vallot, D. M., a communiqué à l'Académie (*séance du 18 août 1819*), un Supplément (1) à la *Flore de Bourgogne* de M. Durande, D. M.

MÉDECINE.

M. le docteur Valentin, associé non résident à Nancy, a donné (1.er *septembre* 1819) des détails sur une ophthalmie épidémique réputée contagieuse, qui existoit à Mayence.

---

(1) Voy. Mémoires, pag. 64.

Il a vu dans la garnison prussienne (un régiment seulement) quatre cent trente-six soldats affligés de cette maladie qui en a rendu plusieurs borgnes et aveugles. Un autre régiment n'étoit point affecté ; mais on le faisoit baraquer à une lieue de la ville.

Pas un Autrichien, dont le contingent étoit aussi de trois mille hommes, n'étoit atteint de cette maladie, qui régnoit pareillement en quelques lieux de la Belgique.

Il a été lu (1.er *décembre* 1819) des observations sur des cas d'inflammation aphteuse de la membrane buccale et de la langue. Cette maladie a, comme on le sait, la plus grande ressemblance avec les accidens que produit le mercure sur la membrane muqueuse : la salivation, le gonflement, la couche blanche qui recouvre la langue et l'intérieur de la bouche, les aphthes, sont autant de symptômes qui pourroient faire soupçonner l'emploi antérieur du mercure, si l'état et la position des malades ne dissipoient promptement les soupçons.

Un membre a donné quelques détails sur des *phlyctènes gangréneuses*, qui occupent l'ourlet des oreilles, les pommettes des joues, et le bout du nez. L'individu qui fait le sujet de cette observation, a passé trois ans aux

Antilles sans être malade : ce n'est que depuis son retour (1817) qu'à chaque hiver il est tourmenté de cette affection, qui disparoît pendant l'été. Cette singulière indisposition périodique n'a encore été combattue par aucun remède, parce que le malade, n'attachant nulle importance à cette affection, a négligé jusqu'à ce jour de recourir aux conseils des gens de l'art; il a remarqué seulement que lorsqu'il s'exposoit au froid, il souffroit beaucoup et le mal augmentoit, tandis qu'en se tenant chaudement, il ne souffroit pas.

Les œufs de barbeau sont nuisibles à la santé; ils partagent cette propriété avec ceux de brochet et de lotte. Cependant quelques naturalistes ont prétendu que l'on pouvoit user sans inconvénient des œufs de ce poisson, et c'est le dissentiment qui paroît encore exister entre les savans, qui a engagé l'un de nous à rédiger (26 *mai* 1819) une note (1), dans laquelle sont d'abord rappelées les opinions des divers auteurs, et, pour ne laisser aucune incertitude, sont ensuite rapportés plusieurs faits récens qui ne permettent plus de douter de la propriété mal-

---

(1) Voy. Mémoires.

faisante dont sont doués les œufs de barbeau, de brochet et de lotte.

L'histoire naturelle, cultivée depuis longtemps, laisse encore beaucoup de découvertes à tenter, et chaque jour peut amener la connoissance d'un fait qui n'a point encore été observé ; c'est ce que nous prouvent les détails (9 *juin* 1819) relatifs à des maladies observées, soit sur des feuilles de végétaux, soit sur le tronc de quelques arbres, et indépendantes de la présence des insectes et de celle des cryptogames parasites intestinales (1).

Le désir d'éclaircir tous les points obscurs d'histoire naturelle, étoit une tâche que l'on s'est efforcé de remplir (7 *juillet* 1819) dans une *Dissertation* (2) *sur les caricatures en Histoire naturelle.*

A la suite de cette dissertation, est jointe une revue d'un certain nombre d'articles d'histoire naturelle, omis ou mal indiqués dans le N. D. H. N., *édit.* 2. Cet ouvrage, jusqu'à ce jour, le plus complet sur cette partie, mérite que l'on ait l'attention d'indiquer les fautes qui s'y sont glissées : c'est le seul

---

(1) Voy. Mémoires, pag. 42.
(2) Voy. Mémoires.

moyen de prévenir la propagation des erreurs, qui ne manqueroient pas de se répandre à la faveur de l'autorité que lui mérite la réputation des collaborateurs.

Une méthode de faire cuire les œufs, employée par beaucoup de ménagères à la campagne, manifeste un phénomène dont les chimistes n'ont point parlé ; c'est ce qui a déterminé l'un de nous à en donner l'explication. Il s'agissoit de savoir pour quelle raison la coquille des œufs, placés sur des charbons ardens, se couvre de gouttelettes d'eau (23 *février* 1820), lorsqu'ils sont cuits à propos (1).

M. Deluc, associé correspondant à Genève, a envoyé (17 *novembre* 1819, 12 *avril* 1820) de nouvelles preuves à l'appui de l'explication qu'il a donnée du passage des Alpes par Annibal. Deux Anglais (MM. Cramer et Wickham) qui, au mois d'août 1819, ont suivi la route du général carthaginois, l'ouvrage de M. Deluc à la main, ont confirmé à l'un de nous l'exactitude du récit de Polybe, éclairci par notre confrère, et ont témoigné la satisfaction qu'ils avoient éprouvée en reconnoissant qu'il étoit impossible

(1) Voy. Mémoires.

de ne pas admettre le résultat du savant de Genève.

Des sondes prises par un Anglais dans le lac de Genève (1), au mois d'août dernier, et dans le lac de Neuchâtel, au mois de février suivant, ont fourni des résultats que M. Deluc a jugé assez importans pour les communiquer à l'Académie. D'après ces mesures, on apprend que la plus grande profondeur du lac de Genève (*922 pieds de roi*), qui se trouve entre Evian et Lausanne, est précisément le double de celle du lac de Neufchâtel (*461 pieds*), à peu près à la moitié de sa longueur et près de la rive N. O. Ce lac est partout plus profond du côté du Jura que près de la rive opposée. Cette disposition est conforme à celle que M. de Buffon a indiquée en général pour les rivières ou les fleuves. A une lieue environ, au midi de la ville de Neufchâtel, et au milieu de la largeur du lac, il y a sous l'eau une colline, dont le sommet n'est recouvert que par 36 pieds d'eau, tandis que sa base est à 300 pieds au-dessous de la surface du lac. Nous lais-

(1) Description du lac de Genève, *Phil. trans. n. 86, pag. 5043.*

sons aux savans, qui s'occupent de la structure du globe, le soin de tirer de ces observations les conséquences qu'ils jugeront convenables : il nous suffit d'avoir rapporté les faits.

Deux nouveaux instrumens ont été soumis à l'examen de l'Académie. L'un (1), présenté par M. Goubert, offre l'avantage de pouvoir mesurer à la fois, et la pesanteur de l'air, et sa température; l'autre est une pompe à jet continu, fabriquée par MM. Douin et Bettenmann : elle est à la fois aspirante, foulante et élévatoire, sans réservoir d'air; elle exige moins d'entretien que les autres pompes, et les inventeurs peuvent la livrer à un prix bien inférieur à celui des pompes ordinaires.

L'Académie a reçu de sa Commission permanente d'antiquités plusieurs rapports sur des objets relatifs à l'histoire de notre département, et surtout à celle de notre ville.

Un tombeau trouvé près Beaune, des fouilles faites exprès sur le plateau d'Alise, et d'autres exécutées à Dijon, à l'occasion

(1) Voy. dans les Mémoires le rapport fait sur cet instrument.

de l'élargissement de la rue des Singes, ont fourni des antiquités inconnues, des renseignemens curieux sur le séjour des Romains dans nos contrées, et sur l'importance de Dijon dans les temps les plus reculés.

M. Girault ayant fait imprimer sa description du tombeau de Savigny à la suite de l'*Annuaire de la Côte-d'Or* pour 1820, nous nous bornerons à la note ci-dessous (1) pour appuyer ce que dit l'auteur sur l'antiquité des cercueils en plomb.

---

(1) En 1758, en creusant les fondations d'une chapelle à l'ancienne paroisse Saint-Philibert, dont l'emplacement étoit, comme l'on sait, l'ancien cimetière de Dijon, on trouva à quinze pieds de profondeur, plusieurs tombeaux d'un grès grisâtre, un cercueil de plomb, un calice de cire et des médailles. Courtépée, *Descript. de Bourgogne, tom. 2, pag. 224.* Dans des fouilles faites en 1775, dans un cimetière de Saint-Pierre-l'Etrier *, près Autun, on a déterré trois tombeaux doublés en *plomb*, et une inscription portant : *Æmilia Severa alumno romano posuit.* Tom. 3, pag. 517, pag. 18.

En creusant dans l'une des cours du château de Mimeure, on trouva un cercueil en *plomb* et un tombeau en pierre. *Ibid. tom. 6, pag. 164.*

* *S. Petrus à via strata*, à cause de la voie romaine qui passoit près de ce village.

Les fouilles ouvertes, dans l'été de 1819, sur le plateau du Mont-Auxois, emplacement de l'ancienne et malheureuse Alise (1), ont été l'objet de trois rapports de M. Girault, président de la Commission permanente des Antiquités formée dans le sein de l'Académie : ces rapports ont été successivement envoyés à l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, qui a bien voulu les honorer de ses suffrages (2). (Voy. aussi Moni-

---

A Jugny, dépendant de Billy-lès-Chanceaux, *Juniacum,* au milieu d'une vaste forêt, dans laquelle on voit les restes d'un ancien château, on découvrit des tombeaux en *plomb* et en pierre. *Ibid. pag.* 519.

(1) AL, montagne; LECH, Roc; SY, deux, A, rivière; Roc sur une montagne entre deux rivières : telle est la position d'Alise entre l'*Oze* et l'*Ozerain,* au confluent de ces deux ruisseaux et de la *Brenne.*

(2) INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Paris, le 10 mars 1820.

Rapport sur les Mémoires relatifs aux antiquités du Département de la Côte-d'Or.

LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE a été invitée à communiquer ses observations sur les ren-

teur du 6 juin 1820.) M. Girault a décrit les objets divers trouvés dans les fouilles d'Alise ; ils consistent 1.° en huit morceaux

---

seignemens qui lui ont été envoyés concernant les antiquités découvertes dans le département de la Côte-d'Or; elle doit commencer par des témoignages d'estime à tous ceux qui lui ont fait parvenir des notices ou des rapports sur ces antiquités, mais particulièrement à M. Girault, qui a joint à de bons dessins des explications le plus souvent savantes et satisfaisantes. Si votre Commission croit pouvoir quelquefois en substituer d'autres, c'est sans chercher à diminuer la reconnoissance que l'on doit à ce docte antiquaire; la science des antiquités est souvent conjecturale, c'est pourquoi il est sage de présenter sous la forme modeste du doute les explications de ce genre.

Le nom d'Alise est célèbre par le long siège que les Gaulois y soutinrent contre César : sous ce point il a été l'objet principal des fouilles, et le sujet de trois rapports de M. Girault qui les a fait exécuter.

On ne trouve point de rapport * sur le premier envoi des dessins : je ferai observer seulement qu'il seroit utile de connoître la pesanteur exacte des deux poids antiques qui font partie de cet envoi.

Le second rapport concerne des débris de vase de poterie rouge, sur lesquels on ne peut rien dire de particulier. Dans le n.° 2, M. Girault reconnoît un cadenas ou serrure mobile, et la Commission est entièrement de

* Il a cependant été envoyé dans le temps, en suivant la forme ordinaire de la correspondance.

qui sont en rapport avec les cérémonies des sacrifices ; 2.° seize morceaux, qui sont des outils ou instrumens d'agriculture ; 3.° douze

---

son avis. Il a été fait mention d'un cadenas semblable, mais entier, dans le rapport sur les antiquités du département du Doubs.

Le troisième rapport de M. Girault, sur les fouilles d'Alise, présente, sous les n.os 4, 5, 6, et sous les n.os 7 et 8, des objets en fer fort intéressans. Les trois premiers sont, selon M. Girault, les ferremens d'une charrue antique, ou plutôt les parties qui formoient par leur réunion une espèce de soc : cette conjecture me paroît fort plausible.

Il croit voir dans le n.° 7 un hoyau, ce qui ne paroît pas aussi probable. Sous le n.° 8 est dessiné le fer d'une bête de somme. Catulle (*Carm.* 17 ad *Colon.* in fine), parle d'un fer de mule, *ferrea solea*. Ce poëte étoit contemporain de César, du vainqueur des Gaulois ; ainsi, rien ne s'oppose à ce que l'on attribue ce fer aux vaincus. Quant à sa forme, elle est aussi longue que large, ce qui retrace plutôt le pied carré du bœuf que le pied oblong du cheval. L'expression de Pline (lib. 33, c. 11, *Poppea conjux Neronis principis delicatioribus jumentis soleas ex auro quoque induit*), qui emploie l'expression *induere*, annonce que c'étoit alors une espèce de sabot dans lequel on faisoit entrer le pied de la bête de somme ; on ne voit point de trous pour recevoir des clous qui l'auroient assujetti, et le rapporteur de votre Commission croit que l'on rabattoit le bord de ce sabot sur le pied : c'est à peu près ainsi que l'on ferre encore

débris de meubles et de bâtimens; 4.° six fragmens de vases ou de pôterie; 5.° six morceaux de restes de poids anciens et armures

---

dans les environs de Lyon les bœufs qui, traînant à la ville les bois et autres produits des campagnes voisines, doivent marcher sur le pavé; le sabot est divisé et relevé dans la fente de la corne de cet animal, puis les bords sont rabattus sur chaque portion de cette corne.

On voit sous le n.° 19 le dessin d'un petit Mercure de bronze découvert près de Dijon, et une note sur cette figure. On connoît plus de cent figures de ce dieu dans les Gaules, ce qui prouve qu'on lui rendoit un culte assidu dans ces contrées.

Nous réunirons dans une seule observation le rapport de M. Morelot, sur des tombeaux découverts à Saulieu, et deux rapports de M. Girault, l'un sur un tombeau découvert à Savigny, l'autre sur des tombeaux déterrés à Dijon dans la rue des Singes; les figures qui y sont sculptées représentent des Gaulois, comme l'ont dit les auteurs des rapports; mais ce n'est point le *sagum* qui les fait reconnoître. Ce manteau n'étoit point un vêtement fermé, comme la *penula* dont sont revêtus ordinairement les figures sculptées sur les tombeaux des Gaulois; c'étoit un manteau carré ou oblong, qui s'attachoit avec une agraffe, et qui ne différoit pas pour la forme des manteaux militaires des Romains.

Quant aux vases semblables à nos verres à boire ordinaires que tiennent ces figures, il faut rapporter l'opinion de M. Girault sans l'adopter ni la combattre.

« L'emblême des gobelets, dit cet antiquaire, a été par

antiques ; 6.° vingt-sept médailles gauloises et romaines, la plupart mal conservées ; 7.° des agraffes ou épingles de vêtemens et

---

« nous expliqué dans un mémoire spécial adressé à la « Société royale des antiquaires de France. * Cet em- « blême est en harmonie avec la religion des Gaulois, « dont l'eau étoit un des grands principes. Ces gobelets « témoignoient que le défunt étoit mort dans la croyance « de sa religion, comme le *diis manibus* le témoignoit « chez les payens, et la croix chez les Chrétiens : un des « souhaits qu'on adressoit aux morts, dit *Montfaucon*, « (tom. v, pag. 34) étoit que les Dieux leur accordassent « de l'eau fraîche. »

Dans le passage de Montfaucon cité ici **, on ne trouve rien qui fasse de ce souhait exprimé dans des épitaphes grecques et latines, une opinion particulière des Gaulois ; d'ailleurs d'autres figures dessinées dans les rapports que nous analysons et qui paroissent évidemment gauloises, tiennent d'autres objets qui annoncent peut-être les arts ou les métiers que les morts avoient exercés, mais dont on ne sauroit donner une explication suffisante.

La Commission gardera un silence, justifié par les mêmes motifs, sur les restes d'inscriptions que présentent les mêmes pierres sépulcrales ; elles sont tellement

* Il a été depuis imprimé pag. 358, tom. 2 des Mémoires de la Société royale des antiquaires de France. 1820. in-8.°

** Ce passage n'a été indiqué que par analogie, toutes les religions anciennes ayant des théogonies communes et dans le même sens. D'ailleurs le passage n'a rapport qu'aux Égyptiens.

de toilette ; 8.° une petite figure en bronze, dont la tête est brisée : le personnage est vêtu de la *penula* et du *sagum* gaulois, et porte les mains dans l'attitude d'un homme qui proclame un édit, *praeco :* suivant un témoin oculaire, il avoit entre les mains un petit morceau de fer représentant un papier, *cartha*, lequel s'en est détaché en le nétoyant de la terre qui l'entouroit. La plupart de tous ces objets sont connus et gravés dans Montfaucon, et autres recueils sur les antiquités; c'est pourquoi nous ne suivrons pas le rapporteur dans le détail qu'il a donné de l'énu-

---

tronquées, que l'on ne peut juger si les lettres qui ont échappé aux ravages du tems, sont des sigles (c'est-à-dire des lettres initiales représentant un mot, tel que *L* pour *Lucius,* ou des portions de mots). M. Girault a formé sur ces restes d'inscriptions des conjectures qui annoncent beaucoup d'érudition : c'est en général ce que l'on peut dire des recherches de ce savant. La Commission pense donc qu'il mérite, de la part de l'Académie, des encouragemens qui doivent s'étendre en partie sur ses collaborateurs.

Signé Walckenaer, Petit-Radel, Alexandre Delaborde ; Mongez, rapporteur.

Certifié conforme à l'original :

Le Secrétaire perpétuel, *signé* Dacier.



Réduit au quart de la grandeur na

Imprim. lithogr. de F. Berthaux à Dijo

mération et de la description des objets trouvés dans ces fouilles : il a suffi d'indiquer les recueils où ces mêmes objets sont déjà décrits.

Mais nous ne devons pas passer sous silence deux morceaux qui nous ont paru inédits; l'un est la ferrure d'une charrue gauloise; l'autre le fer d'un des animaux de labour, dont les gravures, au quart de leur grandeur naturelle, sont ci-jointes.

Le n.° 1.er a la forme d'un L, dont la base ou le sabot est pointu : cette pièce est dans les dimensions, à sa base, de cinq pouces de longueur, deux de largeur, trois lignes d'épaisseur; la branche verticale, haute de neuf pouces neuf lignes, porte un pouce vers le milieu; cette épaisseur s'augmente du côté de la base, se diminue vers la pointe, qui est émoussée comme un boulon de fer sur lequel le marteau auroit longtemps frappé. Cette première partie de la ferrure nous a paru avoir dû être fixée dans la grosse branche de la charrue, et faire l'office d'ouvrir le sillon.

Le n.° 2 a la forme d'un cône long de dix pouces, et de onze s'il n'étoit pas brisé à la pointe; sa courbure est celle d'un segment qui auroit un pouce de flèche : la longueur

de chacun des côtés, depuis la pointe à l'ouverture de l'angle, est de cinq pouces, et devroit avoir six pouces si l'on rétablissoit la partie mutilée. Le retour, depuis l'angle d'évasement au cou du manche, est d'un pouce; la partie supérieure ou le manche porte de longueur quatre pouces six lignes: elle est arrondie et forme les trois quarts d'une circonférence qui auroit dix pouces et demi de tour. Ce morceau est percé de deux trous, en carré long, dans les dimensions de douze lignes de longueur sur cinq de largeur, trois d'épaisseur : ces deux ouvertures sont séparées l'une de l'autre par un intervalle de deux pouces six lignes.

Le n.° 4 a la forme d'un fer de javelot ou d'un V, dont le trait porte quatre pouces et demi de largeur à l'ouverture de l'angle; chaque côté de l'angle a quatre pouces trois lignes de longueur; le retour des côtés jusqu'au manche est de deux pouces: le manche conserve encore trois pouces de longueur sur une épaisseur d'un pouce carré : ce morceau est percé de deux trous dans les mêmes dimensions que le n.° 2, et qui correspondent aux ouvertures de ce même n.°

Les morceaux n.os 2 et 3 paroissent faits

pour se recoucher l'un sur l'autre ; la partie convexe , n.° 3 , étoit contre terre ; son côté concave , n.° 2 , étoit recouvert par le n.° 4 ; lequel empêchoit la terre et les pierrailles de s'insinuer dans le vide , et par sa pesanteur tendoit à le maintenir enfoncé dans la terre : ces morceaux réunis devoient recevoir l'extrémité de la branche de la charrue , et agrandir le sillon commencé par le n.° 1.er

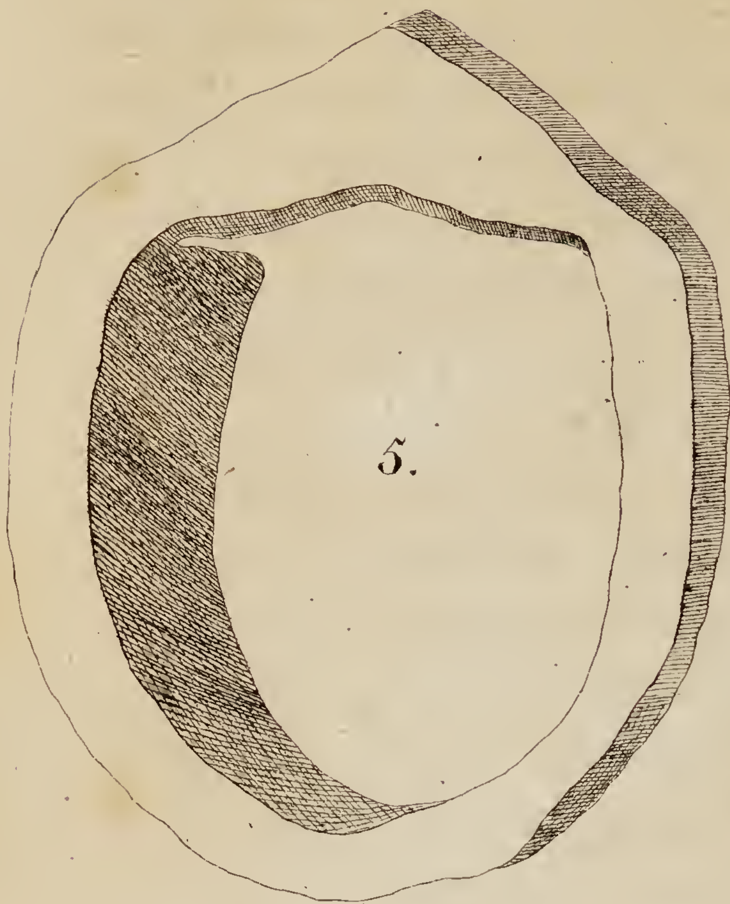
Les Romains faisoient usage de plusieurs espèces de charrues : quelques-unes avoient des roues, des déversoirs et des socs : ces parties manquent à d'autres ; on n'ajoutoit ni coultre ni déversoirs aux charrues communes. Pour rompre et diviser le sol, on donnoit si peu de largeur aux sillons , qu'on pouvoit à peine reconnoître la trace de la charrue ; cet effet résultoit du genre de construction de la charrue romaine , qui , tenue droite , tranchoit et soulevoit la terre sans la déverser sur le côté (Al. Ad. 2. = 417 , 421). Cette description a beaucoup d'analogie avec les fers dont il s'agit ici ; mais ce qui ajoute beaucoup de probabilité au sentiment de M. Girault , c'est la circonstance que ces morceaux étoient dans un caveau avec des curettes (*ralla*) destinées à dégager le fer de la charrue de la terre qui s'y attache, un sarcloir (*sarculum*),

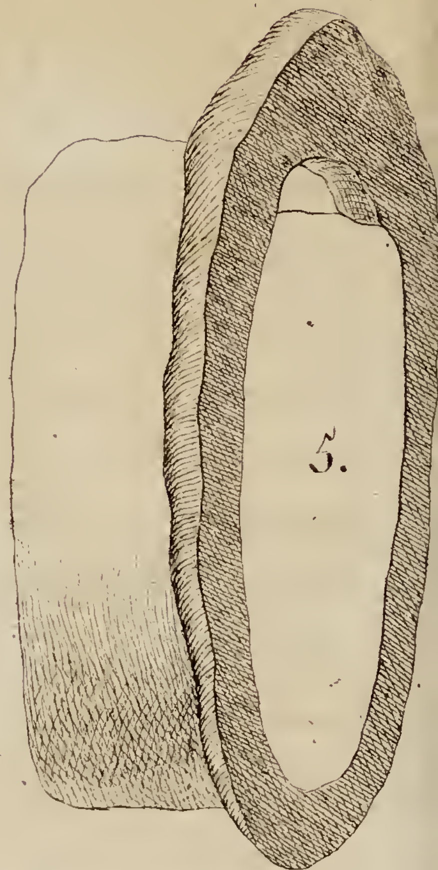
une houe servant à ôter les herbes sauvages (*marra*), un hoyau à deux dents pour rompre les mottes (*bidens*), une pioche d'arracheur que le laboureur employoit à couper les racines des arbres (*securis dolabrata*), des fragmens de chaînes d'attelage, un marteau et autres instrumens dépendans du jeu de la charrue; enfin jusqu'au fer d'un des animaux de labour.

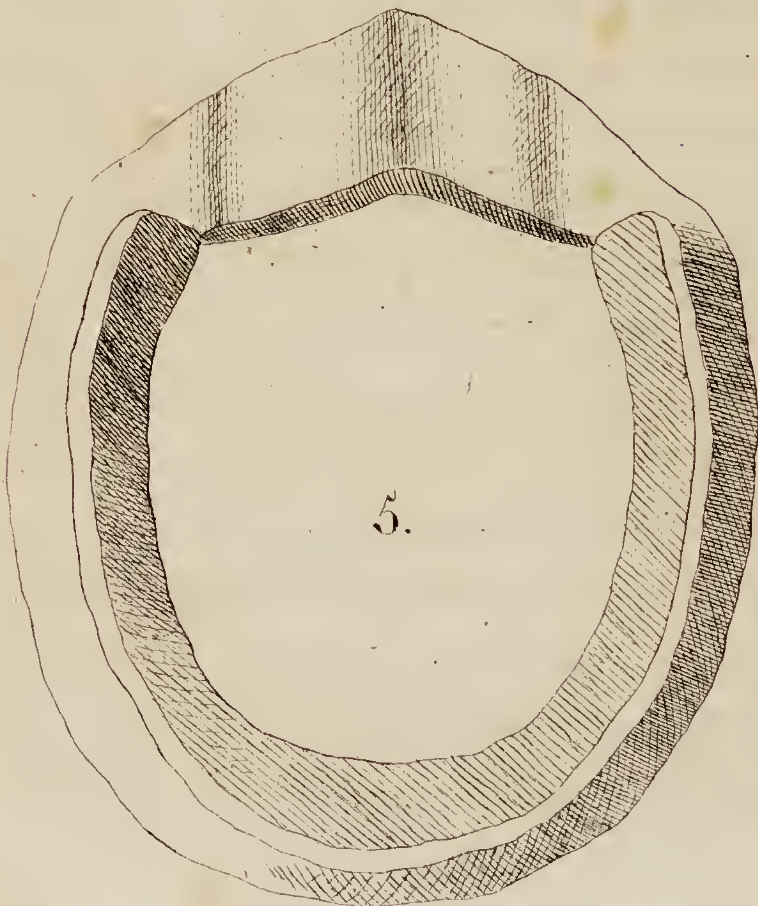
Les ouvrages d'antiquités ne fournissent presque pas de secours sur la forme précise des instrumens d'agriculture, ce premier de tous les arts; l'espèce de dénuement où ils nous laissent doit faire sentir toute l'étendue de la perte que l'Académie vient de faire de M. Grivaud de la Vincelle, qui s'occupoit principalement des Arts et Métiers des anciens, dont il n'avoit encore publié que la première livraison; c'est pourquoi, en cette matière, il est toujours sage de rester, jusqu'à plus ample découverte, dans l'hésitation du doute, et de dire avec le favori de Mécène :

. . . . *Si quid novisti rectius istis,*
Candidus imperti, si non, his utere mecum.

Nous avons dit que le morceau n.° 5 paroissoit un fer à attacher aux pieds d'un des animaux de labour; ce fer est presqu'ovale;







Réduit à moitié de la grandeur naturelle.

son diamètre, pris sur la partie qui devoit porter sur le sol, est de trois pouces dans un sens, de trois pouces neuf lignes dans l'autre, et de trois lignes d'épaisseur ; la partie dans laquelle devoit entrer la corne ou le sabot de l'animal, est également ovale, ouverte par le derrière, ayant trois pouces de diamètre, un pouce de hauteur, neuf pouces de circonférence et une ligne d'épaisseur, sans aucuns trous pour recevoir les clous ou cordons d'attache. La savante Académie des inscriptions (*rapport du 10 mars*) a pensé que, par sa forme, ce fer devoit plutôt se rapporter au pied du bœuf qu'à celui de toute autre bête de somme.

Quoique *Fabretti* assure que parmi le grand nombre de chevaux qui se trouvent sur les anciens monumens, il n'en ait jamais vu qu'un seul qui fût ferré, néanmoins les mules et les mulets portoient des fers ; et Montfaucon, IV — 79, reconnoît que cet usage est fort ancien, *quoiqu'on ait*, dit-il, *des preuves certaines qu'il n'avoit pas lieu chez les Romains*. Par ces expressions, le docte Bénédictin a sans doute voulu dire que ce n'étoit pas un usage général, puisque lui-même dit, d'après Suétone, que Néron fit ferrer ses mules en

argent, et Poppée les siennes en or, suivant Pline. Catulle compare le paresseux à celui qui laisse ses souliers dans un abyme de matière gluante et visqueuse :

. . . . *In gravi derelinquere cœno*
Ferream ut soleam tenaci in voragine mula.

Sur l'usage de ferrer les chevaux et les mulets, l'on peut voir encore ce que disent *Catulle*, XVIII — 26; *Suétone*, Ner. 20, Verp. 23; *Pline*, tom. 1er, XXXV, §. 2 — 49; tom. 2, XXXIII, §. 49; *Diodor. sicul.*, LXII — 28, etc., etc.

Mais comment le fer dont nous parlons a-t-il pu tenir après les sabots des bêtes de somme, n'étant percé d'aucuns trous pour qu'il pût s'attacher aux pieds? Ne seroit-ce pas qu'on usoit du moyen d'attendrir la corne pour la forcer d'entrer dans le fer, et qu'ensuite la corne revenant à son état primitif, se gonfloit dans le fer et y demeuroit scellée par l'effet du renflement? Ne seroit-ce pas l'explication de ce que dit Columelle, VI - 12, *Solea spartea pes induitur* (1), *deindè spar-*

---

(1) Le rapporteur des mémoires de M. Girault à l'Institut, le savant *Mongez* a conclu de l'expression *induere* qu'on rabattoit les bords du fer sur la corne de l'animal; il ajoutoit que c'est encore à peu près ainsi que

tea calceata per triduum suffuso aceto curatur. On entouroit pendant trois jours les sabots des chevaux avec du jonc imbibé de vinaigre. Ce n'est qu'en admettant le sentiment de cet auteur, qu'on pourroit expliquer le défaut des trous au fer trouvé à Alise, qu'on ne peut méconnoître, par sa forme, pour avoir servi à l'un des pieds des animaux employés à la culture des terres dans les Gaules. Au surplus, nous attendrons à ce sujet les explications des archæologues.

M. Morelot, D. M., correspondant de la Commission d'antiquités, pour l'arrondissement de Beaune, a donné la description de monumens en pierre trouvés dans un champ, près de l'ancienne voie romaine d'Autun à Saulieu. Un de ces monumens de cinq pieds deux à trois pouces de hauteur sur vingt pouces de largeur et dix d'épaisseur, portoit, vers ses deux tiers supérieurs, cinq petites excavations séparées l'une de l'autre par un bourrelet. Etoit-ce une borne milliaire? c'est ce que ne sauroit assurer

---

l'on ferre, dans les environs de Lyon, les bœufs destinés à conduire sur le pavé les matériaux et les approvisionnemens de cette grande ville. *Voy. plus haut* p. XXVII.

M. Morelot, qui n'a pu se procurer aucun renseignement sur cette pierre.

Une autre pierre, sur laquelle sont sculptés une femme et un enfant, tenant chacun de la main droite un gobelet.

Une troisième pierre, portant un buste de vieillard, avec une inscription dont on n'a pu déchiffrer que les syllabes MONU.

Une quatrième portoit une figure de femme.

Tous ces monumens sont en *pierre morvandelle*, espèce de granit qui s'altère à l'air.

A Antilly, M. Morelot a vu plusieurs monumens parmi lesquels il a distingué une tête, dont les oreilles, sculptées dans le goût égyptien, sont placées fort haut (1), et tournées en avant en forme d'entonnoir.

Les autres traits sont dans les proportions; les yeux sont assez mal faits; le reste du corps, mutilé, laissoit encore apercevoir un raisin que la statue tenoit à la main.

Une autre figure de jeune fille tenoit un fuseau de la main droite; sa tête n'a que ses

---

(1) Ce que M. M. a pris pour des oreilles ne seroit-il pas l'attribut que les Égyptiens donnoient à Harpocrate? Au surplus voy. *Mém. de l'Acad. des inscript.*

cheveux pour coëffure. On n'a pu lire de l'inscription qu'APURINA.

M. Mathieu (*séance du* 1.er *septembre* 1819) a lu une notice (1) sur une petite statue de Mercure en bronze, trouvée au mois d'avril 1813, à Chambœuf, arrondissement de Dijon, et qu'il présume avoir fait partie d'un laraire. Elle est d'un style grec, bien conservée, et paroît représenter *Mercure*, marchand. Elle rappelle la statue du Musée des antiques de Paris, portant le n.° 154, et pourroit peut-être servir à faire restituer à cette statue, ce qui lui manque. Celle que nous décrivons porte une bourse d'une forme singulière, puisque, sous une enveloppe, elle semble contenir un triple fourreau, propre à renfermer séparément les monnoies d'or, d'argent et de cuivre. Cette petite statue est de plus remarquable en ce que l'aréole des mamelles est indiquée par un léger enfoncement. On regrette que les pieds et les mains n'aient point été travaillés avec assez de soin.

M. le marquis de Thyard (*Mém. de l'Acad. de Dijon, tom.* 2, *p.* 171, *fig.*, *p.* 284.) a aussi fait connoître un Mercure,

(1) Voy. les Mémoires.

mais qui ne ressemble point à celui qui nous occupe.

Le Mercure, décrit par M. DE THYARD, avoit été trouvé à Autun dans les jardins de l'abbaye de Saint-Julien, sous une voûte qui a été recouverte par les ordres de l'abbesse ; elle n'a pas voulu permettre qu'on y fît les recherches nécessaires pour se procurer la connoissance des objets d'antiquités qu'on y soupçonnoit.

M. GIRAULT (*Séance du 16 février 1820*) a communiqué plusieurs traits d'histoire pour servir de supplément à l'ouvrage de RICHER, intitulé *Recueil des grands événemens par les petites causes.*

Dans le premier, l'auteur rapporte les cruautés auxquelles donna lieu la robe brodée par Amestris.

Le second trait concerne une guerre sanglante qui dura vingt-huit ans. L'enlèvement de deux femmes de la suite d'Aspasie, maîtresse de Périclès, par des jeunes gens de Mégare, fut la cause de cette longue guerre.

Le troisième a trait au sac d'Athènes par Sylla. Ce romain farouche livra la ville au pillage, pour se venger des Athéniens, qui l'avoient appelé une *mûre saupoudrée de*

farine, parce qu'il avoit le teint couperosé et couvert de dartres.

Le dernier parle de la bataille des Macédoniens et des Romains : aucune des armées ne vouloit livrer la bataille et prendre l'initiative. Un cheval qui s'échappe du camp des Romains et fuit du côté de l'armée de Persée, amène un engagement qui ébranle les armées et les force au combat.

M. PEIGNOT (*30 juin 1819*) lit des *Recherches sur le Virgile virai en borguignon* par M. le conseiller *Pierre* DUMAY, M. l'abbé *Paul* PETIT et le R. P. *Philippe* JOLY, dominicain.

Les recherches de M. PEIGNOT ont pour but de donner l'histoire de cette traduction de Virgile en patois bourguignon, traduction dans laquelle on retrouve un sel et une finesse dont tout autre langage, même le plus facétieux, ne sauroit approcher. Les douze livres de l'Enéide ont été traduits par plusieurs auteurs, et M. Peignot s'attache à faire connoître ce qui appartient à chacun.

La traduction de l'Enéide en patois bourguignon, n'a pas été publiée en entier : les deux premiers livres et le commencement du troisième ont seuls été imprimés chacun

séparément : M. PEIGNOT en donne les titres et les dates. Cet ouvrage original sert de pendant aux Noëls de La Monnaie, sur lesquels M. PEIGNOT donne aussi une notice bibliographique, suivie du Catalogue de tout ce qui a été imprimé en patois bourguignon depuis 1604.

Pour sauver de la destruction cet ouvrage singulier, qui est un monument précieux pour notre pays, M. PEIGNOT se propose d'en publier le second livre plus correctement qu'il ne l'a été; d'y ajouter les variantes qu'offrent l'imprimé et un manuscrit que lui a communiqué M. *Charbonnier*.

Ce second livre sera précédé de la notice rédigée par M. PEIGNOT, pour donner la série de tous les auteurs burlesques qui ont travaillé sur Virgile.

M. GUILLAUME, associé non résident, à Besançon, a adressé à l'Académie (*décembre* 1819) des ouvrages imprimés et manuscrits : parmi ces derniers, se trouve, *la Veille de la bataille de Pultava, allégorie composée sur la fin de* 1812. CHARLES XII, après avoir réglé l'ordre et donné le plan de la bataille, est trop agité pour se livrer au sommeil : il se met à feuilleter un vieux manuscrit; c'étoit

un fragment des guerres puniques, où les Carthaginois détestoient d'inutiles triomphes, achetés par la perte de leur bonheur. Cette éloquente peinture déplaît au conquérant suédois, qui rejette avec humeur le manuscrit. Ouvrant au hasard un livre, il tombe sur les passages où BOILEAU définit le véritable héroïsme, et où la manie des conquêtes est traitée de folie dans Alexandre. CHARLES, furieux, déchire le feuillet, et donne le signal du combat. Les suites de cette bataille sont connues. En se rappelant que cette allégorie a été composée à la fin de 1812, on sent toute la justesse des réflexions. C'étoit alors qu'un conquérant (1) trop célèbre, poussé par une ambition délirante, conduisoit et abandonnoit au fond de la Russie, des braves que l'inclémence seule du climat a pu vaincre, et préparoit ainsi la catastrophe de l'invasion de notre belle France.

Madame DE SAINT-JULIEN, qui vient de mourir, avoit adressé à l'Académie (*Séance du 9 février* 1820) une copie de l'ins-

---

(1) Sur ce conquérant, voy. MALTEBRUN, *Nouv. annal. des voyages, tom. IV, pag. 90.*

cription latine faite par un auguste personnage, pour être placée sur le monument élevé à HENRI LE GRAND à Fontaine-Française.

Hispanis fugatis
Henricus quartus
Tandem triumpho felix.
V jun. 1595.

M. REGNIER, correspondant à Paris, a envoyé (*Séance du* 12 *avril* 1820) l'inscription latine qu'il a faite pour être placée au bas du portrait de feu M. DEVOSGES, notre collègue, célèbre professeur de dessin, peinture et sculpture dans notre ville.

M. FOREY, ingénieur en chef du département, a fait don à l'Académie (26 *mai* 1819) de monnoies anciennes et de médailles trouvées dans les fouilles entreprises pour la confection du canal de Bourgogne, dont les travaux se continuent sous sa direction.

M. le baron de JOURSANVAULT, de Beaune, a donné (21 *juillet* 1819) à l'Académie quatre-vingt-un jetons et pièces de monnoies étrangères qui manquoient à la collection.

M. BORNIER, statuaire, académicien résident, a décoré le salon (1) de l'Académie

(1) Ce magnifique salon a été bâti par M. Deprin-

25 *février* 1820) du buste de S. A. S. Mon-
eigneur le prince de Condé. Ce buste est le
nême qui lui a servi pour exécuter en mar-
re celui que l'on voit actuellement au Musée.

M. BERTHAUX-DURAND a soumis au juge-
nent de l'Académie des dessins de plusieurs
enres, sortis de son atelier de lithographie:
eur fini, leur ressemblance avec ceux ob-
enus par la gravure sur cuivre, démontrent
n perfectionnement que l'on étoit loin d'at-
endre de la lithographie, mais que les pro-
rès actuels ont mis hors de doute.

Aux travaux dont nous avons eu l'hon-
eur de vous rendre compte, il faut joindre
es rapports faits sur tous les ouvrages im-
rimés que l'Académie a reçus, soit de ses
nembres, soit des sociétés avec lesquelles
lle est en correspondance.

Plusieurs de ces ouvrages étoient accom-
agnés de lettres d'envoi.

---

es, sur les dessins du cavalier Bernin, lors de son
assage à Dijon : une pièce relative à cet artiste, con-
rvée aux archives de la préfecture, et vue par M.
oindé, archiviste, ne laisse plus de doute sur ce fait.
n trouvera sur Jean-Laurent Bernini, plus connu sous
nom de cavalier Bernin, des détails dans la *séance
ubl. de l'Acad.* 1819, *pag.* 176 *et suiv.*

M. le comte DE PRADEL, directeur général, ayant le portefeuille du ministère de la Maison du Roi, a envoyé à l'Académie (*Voir la lettre, 14 juillet 1819*), au nom de S. M., le *Choix des Poésies originales des Troubadours*, par M. RAYNOUARD.

Ce don du Monarque est infiniment honorable pour l'Académie, qui a prié M. le comte DE PRADEL de déposer au pied du trône ses remercîmens, ainsi que les témoignages de sa reconnoissance, de son respect et de son dévouement.

M. le comte DE LACÉPÈDE a envoyé ses ouvrages sur les quadrupèdes ovipares, les poissons et les cétacées.

M. le comte DARU a adressé son *Histoire de Venise. 7 vol. in-8.°*

M. *Balthazar* ZAPATA a envoyé à l'Académie la traduction espagnole qu'il a faite de l'ouvrage de M. LAPANOUZE sur le duel, et à laquelle il a ajouté une dissertation sur le même sujet.

Le Bureau d'agriculture de Londres a fait parvenir le premier volume de ses nouveaux Mémoires.

La Société pour l'encouragement des manufactures, arts et commerce de Londres, a envoyé le 36.e volume de ses Mémoires.

La Société astronomique de Londres a envoyé un exemplaire de son réglement.

Il seroit trop long de rappeler tous les autres ouvrages que l'Académie a reçus. Le catalogue imprimé à la fin du compte rendu, en contient la liste exacte.

L'Académie déplore la perte de MM. Dezé, Roze, Gattey, Grivaud de la Vincelle et Delandine.

Denis-Benigne DEZÉ, académicien résident, naquit à Châlon-sur-Saône, le 15 juin 1758. De bonne heure il ressentit le goût des belles-lettres, et son ardeur pour l'étude lui fit faire de rapides progrès. Reçu (*le 7 août 1781*) avocat au parlement de Dijon, puis docteur en droit, au mois de juillet 1787, il concourut pour la chaire d'agrégé à l'Université de droit, devenue vacante par la promotion de M. SAVEROT père à celle de professeur, et fut un des trois candidats présentés à la Cour. Ses talens, qui le firent bientôt remarquer, l'amenèrent à remplir par la suite les fonctions du ministère public. De son horreur pour le crime, naissoit son ardeur pour le combattre, et il pensoit que la société, dont il soutenoit les intérêts, lui imposoit l'obligation de déployer une rigoureuse sévérité pour effrayer les coupables.

Admis dans le sein de l'Académie (*3 juillet 1798*), il fut appelé à la présider en 1806 et 1807; et, devenu libre de toutes fonctions publiques, il se livra à l'étude de l'agriculture. Surveillant l'exploitation d'une de ses propriétés rurales, il employoit les bonnes méthodes après les avoir appropriées aux localités. Ses connoissances en ce genre l'avoient fait nommer membre de la Commission permanente d'agriculture formée dans le sein de l'Académie.

Le 20 novembre 1819, une apoplexie foudroyante l'enleva à son épouse et à ses enfans.

M. *Claude-Magdeleine* GRIVAUD, correspondant, garde du livre de la Pairie, naquit à Châlon-sur-Saône, le 3 septembre 1762. Ses parens qui le destinoient au commerce, l'envoyèrent à Lyon; mais les événemens de 1793 le décidèrent à venir chercher un asile dans la capitale, où il se livra à la littérature, à l'étude des arts, et aux recherches d'antiquités. Il suivit avec constance les travaux d'embellissement qui furent exécutés en 1802 dans les jardins du Luxembourg. Il recueillit avec beaucoup de soin tous les objets d'antiquités qui furent découverts, et

les décrivit dans un ouvrage intéressant enrichi de gravures.

En 1810 et en 1813, il mit en ordre et publia plusieurs Mémoires de feu M. PAZUMOT, dont l'Académie a publié l'éloge en l'an XII.

M. GRIVAUD, reçu correspondant le 26 août 1818, publia plusieurs dissertations sur divers objets d'archéologie, d'antiquités, et il avoit conçu le plan d'un ouvrage extrêmement utile, qui avoit pour objet de faire connoître les arts et les métiers des anciens.

C'est au milieu d'occupations si chères à ses goûts, qu'une maladie douloureuse vint enlever notre savant confrère (*le 4 décembre 1819*) dans le moment même où il venoit d'achever la vente du cabinet de feu M. l'abbé DU TERSAN.

M. ROZE naquit à Bourg-Neuf, près Châlon-sur-Saône, le 20 janvier 1745. Il fut, à l'âge de sept ans, admis comme enfant de chœur à la collégiale de Beaune. Son goût pour la musique, et son zèle pour l'étude, que l'on fut obligé de modérer, par intérêt pour sa santé, lui firent faire de si rapides progrès, sous la direction d'un M. ROUSSEAU, de notre ville, qu'à peine âgé de

dix ans, il composa et fit exécuter à Beaune un motet à grand orchestre. Les amateurs de Dijon, de Châlon et d'autres villes voisines y accouroient pour l'entendre. Sa réputation le fit nommer page de la musique du Roi. Il n'avoit alors que onze ans. Ses parens l'engagèrent à rester à Beaune, où il acheva ses études. Il parvint, par ses économies, à se procurer la somme qui lui étoit nécessaire pour sa pension au séminaire d'Autun. Pendant ses études ecclésiastiques, il composa plusieurs morceaux de plain-chant que l'on conserve encore dans ce diocèse.

A son retour à Beaune, en 1769, l'abbé Roze fit pour la collégiale une messe à grand orchestre. M. Dauvergne, surintendant de la musique du Roi, frappé de cette composition, chargea l'auteur de faire un motet pour le concert spirituel. Ce fut à ce morceau qu'il dut le commencement de sa réputation dans la capitale.

Bientôt après, l'abbé Roze fut appelé à la maîtrise d'Angers : il ranima dans cette ville le goût pour la musique, et y fit établir un concert public qui y subsiste encore aujourd'hui.

La musique qu'il faisoit exécuter aux

Saints-Innocens, où il avoit été appelé, attiroit un si grand concours d'amateurs, qu'en 1778, l'archevêque de Paris ordonna que les portes de l'église resteroient ouvertes pendant les secondes vêpres. Cette mesure, qui rendoit la multitude seule juge de son talent, détermina l'abbé Roze à donner sa démission. Il se borna à faire des élèves, qui, pour la plupart, ont aujourd'hui une grande réputation. En 1802, il composa une messe à grand orchestre, qui fut exécutée à Saint-Gervais, et qui lui mérita les éloges de tous les maîtres. Il fut, en 1807, nommé bibliothécaire du Conservatoire de musique, et le 26 juillet 1809, l'Académie de Dijon lui accorda le titre d'associé résident.

L'abbé Roze étoit d'un caractère gai et aimable; il joignoit à une voix agréable le goût le plus pur et une grande facilité. Il est mort à l'âge de soixante et quatorze ans, emportant les regrets de toutes les personnes dont il étoit connu.

M. Gattey, chef au bureau consultatif des poids et mesures, académicien non résident, naquit à Dijon en 1752. Modeste et laborieux, il sut employer son temps d'une manière utile, et fut reçu académicien non

résident, le 31 juillet 1783. A l'époque où l'on voulut réaliser l'uniformité des poids et mesures, il fut nommé membre de la Commission chargée de ce travail ; mais bientôt ses collègues discontinuèrent de s'occuper de cet objet, et notre compatriote, supporta seul le fardeau de cet établissement, depuis 1795. Jaloux de faciliter les calculs, il fit connoître, en 1798, une machine très simple, de son invention. Il l'appela *cadran logarithmique*, et la reproduisit en 1810, sous le nom d'*arithmographe* (1). Au moyen de cet instrument, on exécute très promptement, et avec une exactitude suffisante pour les besoins ordinaires de la société, des calculs numériques qui exigeroient, sans ce secours, plus de temps ou plus de connoissances en arithmétique. L'*arithmographe* est fondé sur les mêmes principes et conduit aux mêmes résultats que les règles à calculer employées en Angleterre; mais sa forme circulaire en facilite l'usage, et permet de multiplier les divisions, ce qui en augmente la précision.

M. Gattey s'est occupé de plusieurs ou-

---

(1) Bulletin de la Société d'encourag., n.os 134 et 141.

vrages sur les poids et mesures, et sur les rapports qui existent, soit avec les anciens, soit avec tous ceux en usage. Il est mort à Paris le 7 décembre 1819, en laissant le souvenir de ses excellentes qualités.

Antoine-François Delandine, né à Lyon le 6 mai 1756, est auteur de plusieurs ouvrages estimés. Son *Histoire des Dieux des Enfers*, ou l'*Enfer des Anciens*, le fit distinguer d'une manière très flatteuse, puisqu'il lui mérita l'admission dans la Société des antiquaires de Londres, dont il fut nommé membre honoraire.

Le 22 juin 1780, l'Académie de Dijon le nomma associé non résident. Chargé, depuis plus de trente ans, de la conservation de la bibliothèque de Lyon, il en donna le catalogue raisonné, et publia à ce sujet un ouvrage très important, dont il a déjà paru sept volumes. Écrivain courageux, M. Delandine, au moment de l'assassinat du duc d'ENGHIEN, publia un article biographique sur LOUIS XVI. Il fut le premier Français qui osa, dans un ouvrage imprimé, qualifier de GRAND CRIME ce jugement atroce et épouvantable, rendu le 20 janvier 1793 par la Convention. Cette preuve d'attachement

à la famille royale, et l'énergie que déploya notre collègue, lui méritèrent de grandes distinctions. S. M. l'Empereur d'Autriche, FRANÇOIS II, lui envoya la grande médaille d'or du mérite civil; et dès les premiers instans de la restauration, il reçut du Roi la décoration de la légion d'honneur. La mort, en frappant M. DELANDINE, le 5 mai 1820, a privé les lettres d'un savant auquel elles doivent un grand nombre d'ouvrages, dont plusieurs ne sont point encore terminés.

M. DELANDINE laisse deux fils, dont l'un, comme magistrat, se fait distinguer par son talent à la Cour royale de Lyon; l'autre, marchant sur les traces de son père, est conservateur de l'une des bibliothèques du Roi.

L'Académie a accordé le titre d'associés non résidens à :

M. Guillaume, membre du tribunal et de l'Académie de Besançon (*22 mars 1820*).

M. Colin, professeur de chimie à l'Ecole royale et militaire de Saint-Cyr (*12 avril 1820*).

M. Desvignes, maître de chapelle de Notre-Dame de Paris (*26 avril 1820*).

Elle a nommé associés correspondans :

M. Balme, D. M., membre de plusieurs sociétés savantes, à Lyon (*4 août 1819*).

M. Matthey, D. M., secrétaire de la Société de médecine, à Genève, etc. (*22 mars 1820*).

M. Richerolle, professeur de rhétorique au collége d'Avallon (*22 mars 1820*).

CATALOGUE

Des ouvrages imprimés, envoyés à l'Académie, depuis sa dernière séance publique.

1. Recueil de Mémoires et autres pièces de prose et de vers, qui ont été lus dans les séances de la Société des Amis des sciences, des lettres, de l'agriculture et des arts, à Aix, département des Bouches-du-Rhône. A Aix, 1819. In-8°. 466 pag.

2. L'Almanach du Laboureur, pour 1820. In-4.° Il contient douze planches sur lesquelles sont représentés des instrumens aratoires.

3. Annales de la Société d'Agriculture, Arts et Commerce du département de la Charente. Angoulême, tom. I, n.os 1—3 1819. In-8.°

4. Annales de l'Agriculture française, 2.e série (1), année 1819.

5. Mémoires de la Société royale d'Arras pour l'encouragement des lettres, des sciences et des arts. Tom. II.

---

(1) A la page 107 du tome VII est une notice sur le Sarrazin frutescent, désigné improprement sous le nom de *Polygonum frutescens*. Linn. La plus légère attention à la description (incomplette à la vérité) de cette plante, auroit appris qu'elle est le *Polygonum tartaricum*, Linn., ainsi qu'on peut s'en assurer en recourant à l'*Encyc. méthod. botanique, tom. 6, pag. 153*, n.° *49*, et surtout à la *Flore franç.*, 2.e *édit., tom. 3, pag. 370*, où le sarrazin de Sibérie (*polygonum tartaricum*) est apprécié de manière à ne pas encourager sa culture.

I.re et II.e livraison, décembre 1819. Arras. In-8.° 70 pag.

6. Association de Bienfaisance médicale, 8.e bulletin. Parafoudres, paragrêles en paille. Amiens. In-8.° 7 pag.

7. Statuts de la Compagnie d'Assurance avec réciprocité contre l'incendie de l'immeuble et du mobilier. In-4.° 15 pag.

8. Assurances avec réciprocité contre les ravages de la grêle. In-4.° 11 pag.

9. Assurances mutuelles contre les ravages des épizooties. In-4.° 15 pag.

10. Exposé du Projet d'établissement d'une ferme expérimentale dans chaque département du Royaume; par M. *Maurice* AUDOUIN. Paris, 1820. In-8.° 8 pag.

11. Observations on the analogy which subsists between the calculus of functions and another branches of analysis. By Carles BABBAGE, Esq. M. A. F. R. S. From the philosophical Transactions. London, 1817. In-4.° 22 pag.

12. On some new Methods of investigating the Sums of several classes of infinites series. By C. BABBAGE. London, 1819. In-4.° 34 pag.

Un particulier, habitant du Pont de Beauvoisin (départem. de l'Isère), en se promenant dans l'école du Jardin du Roi, remarqua le *polygonum tartaricum;* il en cueillit une certaine quantité, qu'il sema à son retour dans son pays. Au bout de quelques années, cette espèce fut tellement multipliée, qu'on l'y cultive maintenant de préférence à l'autre, comme d'un meilleur produit. *Dict. sc. nat., tom. 16, pag. 112.* Cette note de M. de Jussieu n'est point d'accord avec celle de la *Flore franç., tom. 3, pag. 370.*

13. Regulations of the Astronomical Society of London : etablished februar 8. 1820. London, 1820. In-8.° xv. 32 pag.

14. Petit Traité sur les parties les plus importantes de l'Agriculture en France ; par M. de BARBANÇOIS. Paris, 1812. In-8.° 256 pag.

15. Dessins au crayon, à la plume, à la pointe et par transposition, lithographiés dans l'atelier de M. BERTHAUX-DURAND.

16. Séance publique de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon, du 24 août 1818.

17. Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux. Séance publique du 25 août 1819. In-8.° 94 pag.

18. Notice des travaux de la Société royale de Médecine de Bordeaux ; par M. J.-B. DE SAINCRIC, D. M. Secrétaire général adjoint. Bordeaux, 1819. In-8.° 43 pag.

19. Programme de la Société royale de Médecine de Bordeaux. Séance publique du 1.er septembre 1819. In-4.° 8 pag.

20. Procès-verbal de la séance publique de la Société d'Agriculture, du Commerce et des Arts de Boulogne sur mer, tenue le 24 mai 1819. In-8.° 44 pag.

21. Programme des Prix proposés par la Société d'Émulation et d'Agriculture du département de l'Ain pour 1821 et années suivantes. Bourg, 1820. In-8.° 8 pag.

22. Travaux et situation de la Société d'Émulation et d'Agriculture de l'Ain, années 1817 et 1818. In-8.° 79 pag.

23. La Mort d'Abel, traduite en vers français, et suivie du Poëme du Sacrifice d'Abraham ; par J.-L.

BOUCHARLAT, membre de la Société Philotechnique, de la Société académique des Sciences et de l'Athénée des Arts. 2.e édition, ornée de six gravures. Paris, 1818. In-12. 214 pag.

24. Élémens de calcul différentiel et de calcul intégral; par le même. 2.e édition. Paris, 1820. In-8.o 376 pag.

25. De la responsabilité des Ministres. Question à l'ordre du jour. Examen du Projet de loi du 27 janvier 1819. Paris, 1819. In-8.o 46 pag.

26. Séance publique de la Société d'Agriculture, Commerce et Arts du département de la Marne. Année 1819. In-8.o Châlon.

27. Programme des prix proposés et de la séance publique de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, tenue à Châlons le 30 août 1819.

28. Essai historique et critique sur la législation des grains jusqu'à ce jour....... Ouvrage qui a obtenu une médaille d'or; par M. le chevalier CHAILLOU DES BARRES, ancien préfet, etc. Paris, 1820. in-8.o 183 p.

29. Explication de la date égyptienne d'une inscription grecque, tracée sur le colosse de Memnon, à Thèbes d'Egypte; par M. CHAMPOLLION-FIGEAC. Paris, 1819. In-8.o 47 pages. fig.

30. Éphémérides de la Société d'Agriculture du département de l'Indre pour l'an 1819. XIII.e cahier. In-8.o 106 pag.

31. Bulletin de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Haute-Marne. N.o 1.er avril 1820. Chaumont. In-8.o 32 pag.

32. Histoire de la République de Venise, par P.

Daru, de l'Académie Française. Paris, 1819. 7 vol. in-8.°

33. Prix de Néronde. Fête du fauteuil de S. A. R. Madame, Duchesse d'Angoulême. Fondation annuelle et perpétuelle pour consacrer le souvenir du retour de S. M. en 1815; par *Ant.-Fr.* Delandine, bibliothécaire de Lyon, chevalier de la Légion-d'Honneur. Lyon, *sans date.* In-8.° 54 pag.

34. Lettre de *J.-André* Deluc, auteur de l'Histoire du passage des Alpes par Annibal, aux Rédacteurs de la Bibliothèque universelle. In-8.° 16 pag.

35. Troisième lettre de M. *J.-André* Deluc, neveu, auteur de l'Histoire du Passage des Alpes par Annibal, aux Rédacteurs de la Bibliothèque universelle. In-8.° 12 pag.

36. Notice sur les glaces de la Baye de Baffin, extraite du Voyage du Capitaine Ross, avec des remarques par *J.-André* Deluc, neveu. In-8.° 17 pag.

37. De la fluidité originelle des roches primitives...; par M. J.-A. Deluc, neveu. In-8.° 8 pag. *Extrait de la Bibliothèque universelle.*

38. Essai sur la formation du Vallon de Monetier....; par *J.-André* Deluc, neveu, lu à la séance de la Société de Physique et d'Histoire natur. de Genève. 21 août 1817. *Inséré dans le Journal suisse intitulé :* Natur-Wissenschaftlicher Anzeiger der Allgemeinen Schweizerischen Gesellschafft, etc. 1818. 1 décembre : 1819. 1.er janv. 12 févr.

39. Manuel du Cultivateur, 1.re partie. In-4.° Par M. le colonel Dussard Despinay. 156 p. grav. lithographiées.

40. Pétition et Lettre de Dédicace........ de la pre-

mière partie...... du Manuel du Cultivateur, par le Colonel DESPINAY. In-4.° 41 pag.

41. Statuts de la Compagnie des grands Propriétaires de vignobles de France. Par le même. In-8.° 24 pag.

42. N.° 5 du Mémorial administratif du département de la Côte-d'Or, contenant l'Arrêté relatif à l'organisation du service des épizooties.

43. Discours contre le Duel, ou moyens efficaces de l'extirper en France. Paris, 1820. In-8.° 48 pag.

44. Projet de Boisement des Basses-Alpes, présenté à S. Exc. le Ministre Secrétaire-d'Etat de l'intérieur; par M. P.-H. DUGIED, ex-préfet de ce département, chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'Honneur. Paris, 1819. In-4.° 113 pag.

45. De la nécessité de fixer et d'adopter un corps de doctrine pour la Géographie et la Statistique ....; par le Baron DE FÉRUSSAC, chef de bataillon au Corps royal d'état-major et membre de plusieurs Sociétés savantes. Paris, 1819. In-8.° viij et 40 pag.

46. Eloge du Prince de Condé, par M. FOISSET. In-8.°

47. Annales de la Société d'Agriculture et des Arts du département de l'Ariège. 3.e cahier. Foix. In-8°.

48. Examen de la question de savoir si LESAGE est l'auteur de GILBLAS, ou s'il l'a pris de l'espagnol; suite de l'essai sur les meilleurs ouvrages écrits en prose dans notre langue; lu à l'Académie Française dans sa séance extraordinaire du mardi 7 juillet; par M. le Comte FRANÇOIS *de Neufchâteau*. In-8.° lxiv pag.

49. Exposé fidelle de petites véroles survenues (1)

---

(1) Une lettre du D.r DE CARRO, aux éditeurs de la Biblio-

après la vaccination; suivi d'observations pratiques sur la petite Vérole naturelle, sur la petite Vérole artificielle et sur la Vaccine; par *René-Georges* GASTELLIER. Paris, 1819. In-8.° 119 pag.

50. Annuaire de la Côte-d'Or pour l'année 1820; par M. GIRAULT.

51. Détails historiques sur les ancêtres, le lieu de naissance, les possessions et les descendans de Mme. de Sévigné; par Cl. GIRAULT, jurisconsulte, membre de plusieurs Sociétés savantes de Paris et des départemens. Paris, 1819. In-12. xc pag.

52. Lettres inédites de Buffon, J.-J. Rousseau, Voltaire, Piron, Delalande, Larcher, et autres personnages célèbres, adressées à l'Académie de Dijon, accompagnées de notes critiques et explicatives, et des fac simile de leur écriture et de leur signature; publiées par C.-X. GIRAULT, membre de plusieurs Académies et Sociétés savantes de Paris et des départemens. Dijon, 1819. In-8.° viij-168 pag.

53. Compte rendu des travaux de la Société royale d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles de Lyon, pendant le cours de 1818; par M. L.-F. GROGNIER, professeur vétérinaire, secrétaire de la Société. Lyon, 1819. In-8.° 298 pag. avec trois gravures lithographiées.

---

thèque universelle, *Sc. et arts, nouv. série, 1820, février*, vol. 13, pag. 136 (*mal notée 156*)—148, confirme toutes les observations du D.r GASTELLIER. Mais ces deux médecins ne regardent pas les faits, qu'ils communiquent, comme pouvant diminuer la confiance que l'on doit à la salutaire opération de la vaccine; ils s'en servent au contraire pour prouver son efficacité.

54. Catalogue des objets divers qui composent la collection de feu M. GRIVAUD *de la Vincelle*, garde du livre de la pairie ; par L.-J.-J. DUBOIS. Paris, 1820. In-8.° 77 pag.

55. Notice sur les Lettres inédites de Voltaire à l'abbé d'Olivet; par M. GUILLAUME, de l'Académie de Besançon. Besançon, 1814. In-8.° 40 pag.

56. Notice sur la personne et sur les travaux de M. Valmont de Bomare, lue dans la 79.e séance publique de l'Athénée des Arts, le 15 mai 1820 ; par l'un de ses membres M. HAZARD-MIRAULT.

57. Avis aux parens sur la nouvelle méthode perfectionnée d'Enseignement élémentaire, mutuel et simultané...... avec l'application de cette méthode à l'Enseignement des filles ; par J.-C. HERPIN, etc. avec planch. Paris, 1818. In-12. 130 pag.

58. De la graisse des vins........ Mémoire couronné par la Société d'Agriculture...... du département de la Marne......... ; par M. J. Ch. HERPIN. 2.e édit. Châlons-sur-Marne. 1819. In-8.° 40 pag.

59. Considérations générales sur le colportage ; par J. Ch. HERPIN, membre de plusieurs Sociétés savantes. 1820. In-8.° 31 pag.

60. On the Application of a new Mode of Analysis to the Theory and Summation of certain extensives classes of series. By J. F. W. HERSCHELL, Esq. F. R. S., etc. In-8.° 12 pag.

61. Note on an Application of the inverse Theory of functions to the integral Calculus. By J. F. W. HERSCHELL, Esq. M. A. F. R. S., member of the Royal Society of Gottingen, the Academy of Sciences,

Arts and Belles Lettres of Dijon, etc. London, 1819. In-4.° 20 pag.

62. Notice sur les maladies qui peuvent se développer parmi les bestiaux, soit durant les chaleurs et la sécheresse......, et rédigée par M. HURTREL D'ARBOVAL..... 4.e édition...... Paris, 1819. In 8.° 19 pag.

63. Des Assemblées agricoles en Angleterre; par M. HUZARD. Paris, 1819. In-8.° 15 pag.

64. Notice sur une nouvelle voiture de sûreté, inventée par M. *Laurent* JOANNE, de Dijon, Breveté de Sa Majesté. In-8.° 8 pag.

65. Histoire naturelle des Quadrupèdes ovipares et des Serpens, par M. le Comte DE LACÉPÈDE. Paris, 1788—1790. 4 vol. in-12. fig.

66. Histoire naturelle des Poissons; par le même. Paris, an VI—an XI. 11 vol. in-12. fig.

67. Histoire naturelle des Cétacées; par le même. Paris, an XII. 2 vol. in-12. fig.

68. Discours sur ce sujet : Combien les Sciences, les Lettres et les Arts peuvent être cultivés avec succès dans le département du Puy-de-Dôme et dans toute l'Auvergne ? et quels sont les moyens de les y rendre florissans ? suivi de notes ; par l'abbé LACOSTE (de Plaisance, près de Toulouse), etc. Clermont, 1819. In-8.° 96 pag.

69. Des Fosses propres à la conservation des grains, et manière de les construire, avec différens moyens qui peuvent être employés pour le même objet ; par M. le Comte de LASTEYRIE, etc. Paris, 1819. In-4.° 63 p. figures.

70. Extrait du 2.e Cours sur les Abeilles, fait en 1819; par M. LOMBARD, correspondant.

71. Transactions of the Society, instituted at London, for the Encouragement of Arts, Manufactures and Commerce; with the Premium offered in the year 1818. vol. XXXVI. London, in-8.° 1818. fig.

72. Communications of the Board of Agriculture, on Subjects relative to the Husbandry, and internal improvement of the Country. New series. vol. 1, part. 1. London, 1819. In-8.°

73. Academic Annals; published by authority of the Royal Academy of Arts. 1801-2, 1803, 1804-5, 1805-6, 1807, 1808-9......... Collected and arranged by Prince HOARE, Secretary for foreign Correspondence to the Royal Academy. In-4.°

74. The Exhibition of the Royal Academy. 1818, 1819. In-4.°

75. Compte rendu des travaux de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, pendant les deux sémestres de l'année 1819. Lyon, 1819. In-8.° 87 pag.

76. Le double Almanach pour l'année 1820, avec les véritables prophéties de M. Laensberg, mathématicien. De l'imprimerie de Denugon. In-24.

77. Compte rendu des travaux de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Mâcon, depuis le 17 décembre 1818 jusqu'au 7 septembre 1819. Mâcon, 1820. In-8.° 78 pag.

78. Précis d'un Cours de Chimie philosophique et médicale. Tom. 1er. Lons-le-Saunier, 1815. In-8.°

79. Notice sur les Bains de vapeur d'eau minérale à Saint-Gervais; par le Dr A. MATTHEY. In-8.° 6 pag.

80. Mémoire sur l'Hydrocéphale (Hydropisie du cerveau), qui a remporté le prix, au jugement de l'Aca-

démie de Dijon, le 4 juillet 1818; par A. MATTHEY, D. M., Médecin du Bureau de Bienfaisance et Secrétaire de la Société de Médecine de Genève, etc. Genève, 1820. In-8.° xxıj. 220 pag.

81. Recueil agronomique, publié par les soins de la Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres du département de Tarn-et-Garonne. Tom. 1, N.° 1. Montauban, in-8.°

82. Plan, coupe, élévation et détails d'une Bergerie exécutée à la Celle-Saint-Cloud......; par M. le Vicomte *de* MOREL (*Vindé*), Pair de France. Paris, 1819. In-fol.

83. Précis historique sur l'irruption de la fièvre jaune à la Martinique, en 1802; par l'aide-de-camp MOREAU DE JONNÈS, etc. In-8.° 16 pag.

84. Précis des travaux de la Société royale des Sciences, Lettres, Arts, et Agriculture de Nancy, pendant les années 1816, 1817 et 1818. Nancy, août 1819. In-8.° 174 pag.

85. Journal des Maires, depuis le 1.er janvier 1820.

86. Archives des Lettres, des Sciences et des Arts.

87. Essai sur cette question : Quels sont les meilleurs moyens de prévenir, avec les seules ressources de la France, la disette des blés et les trop grandes variations dans leurs prix? .... Par J.-J. PARIS. Paris, 1819. In-8.° 162 pag.

88. Analyse des travaux de l'Académie royale des Sciences pendant l'année 1818. Partie physique, in-4.° 50 pag. : Partie mathématique, in-4.° 70 pag.

89. Programme de la séance publique de l'Académie royale des Sciences, du lundi 22 mars 1819.

90. Programme du Prix de Statistique proposé par la même Société, pour 1819.

91. Analyse des travaux de l'Académie royale des Sciences, pendant l'année 1819. In-4.° Partie physique, 46 pag. : Partie mathématique (1). 80 pag.

92. Programme des prix proposés par la Société d'encouragement pour l'Industrie nationale, dans sa séance générale du 20 septembre 1819, pour être décernés en 1820, 1821 et 1822.

93. Programme des prix proposés par la Société royale et centrale d'Agriculture sur la culture du pavot, dit œillet ou oliette. In-8.° 15 pag.

94. Circulaire de la Société royale et centrale d'Agriculture, qui demande des renseignemens sur les travaux d'irrigation.

95. Programme de la Séance publique du dimanche 18 avril 1819. In-4.° 8 pag.

96. Rapport sur les travaux de la Société....... pendant l'année 1818. In-8.° 24 pag.

97. Rapport...... sur l'établissement rural de M. le baron Derval de Baronville. In-8.° 11 pag.

98. Rapport....... sur des expériences relatives à la charrue de M. Guillaume. in-8.° 14 pag.

99. Programme d'un prix pour la destruction de la Teigne ou Cuscute. In-8.° 4 pag.

100. Programme d'un concours pour la pratique de l'irrigation. In-8.° 8 pag.

101. Bulletin N.os 1 et 2 de la Société d'Agricul-

---

(1) Dans cette partie on a omis de parler de la machine à papier de Leistenschneider, sur laquelle l'Académie de Dijon a fait plusieurs rapports. *Voy.* séance publique 1816.

ture, Arts et Commerce des Pyrénées-Orientales. Perpignan, 1820. In-8.°

102. Mémoire sur la nécessité de transférer et reconstuire l'Hôtel-Dieu de Paris. 1785. In-4.° 44 pag. grav.

103. Supplément à ce mémoire......... Paris, 1786. In-4.° 63 pag. (Par M. Poyet.)

104. A MM. les Députés, sur un nouveau systême de Pont. In-8.° 8 pag.

105. A Messieurs de l'Académie royale des Beaux-Arts, sur un nouveau systême de Pont. In-8.° 9 pag.

106. Projet d'une nouvelle Salle d'Opéra. 1817. In-4.° 8 pag. avec le plan.

107. Circulaire de la Société libre d'Agriculture, Sciences et Arts de Provins.

108. Séance publique de la Société libre d'Agriculture, Sciences et Arts de Provins, département de Seine-et-Marne, tenue le 21 septembre 1813. Provins, 1814. In-8.° 79 pag.

109. De la pourriture sèche (Dry rot) qui détruit les bois employés pour la construction.......; par *Ambroise* Bowden...... Extrait et traduit de l'anglais par M. le Baron de Puymaurin, membre de la Chambre des Députés, directeur de la Monnoie royale des médailles, etc. Paris, 1819. 36 pag.

110. Choix des Poésies originales des Troubadours, par M. Raynouard, membre de l'Institut royal de France (Acad. franç. et Acad. des Inscript. et Belles-Lettres) Officier de la Légion-d'Honneur. Paris, 1816-1818. 3 vol. grand in-8.° *Exempl. envoyé d'après les ordres de* S. M.

111. Les trois premiers livres des Métamorphoses d'Ovide, traduits en vers français; par M. Richerolle. Paris, 1818. In-12. 112 pag.

112. Ajax furieux, tragédie en trois actes et en vers, par M. RICHEROLLE d'Avallon. Paris, 1818. In-8.° 49 pag.

113. Astyanax, tragédie en cinq actes et en vers, par M. RICHEROLLE d'Avallon, représentée au Théâtre français le 20 mars 1789. Paris, 1818. In-8.° 68 pag.

114. Précis analytique des travaux de l'Académie royale des Sciences, des Belles-Lettres et des Arts de Rouen, pendant l'année 1818. Rouen, 1819. In-8.° 192 pag.

115. Précis analytique des travaux de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, depuis sa fondation en 1744 jusqu'à l'époque de sa restauration le 29 juin 1803; par M. GOSSEAUME, D. M. Tom. 4. 1771-1780. Rouen, 1819. In-8.° 342 pag.

116. Programme des Prix proposés par l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, pour être décernés dans ses séances publiques en 1820 et 1821.

117. Mémorial d'Agriculture et d'Industrie du département de la Seine-Inférieure, rédigé par des membres des Sociétés d'Agriculture et de l'Industrie établies à Rouen.

118. Séance publique de la Société d'émulation de Rouen, tenue le 9 juin 1819. Rouen, 1819. In-8.° 78 pag.

119. Bdellomètre du Dr. SARLANDIÈRE. In-8.° 20 p. Une planche.

120. Su la Storia dei Greci Discorso di F. SALFI. Parigi, 1817. In-8.° 98 pag.

121. Voyage à Ermenonville....... ; par A. THIÉBAUT DE BERNEAUD. Paris, 1819.

122. Réflexions sur le Courage et ses différens caractères ; par le même. In-8.° 16 pag.

123. Mémoire sur le Cactus Opuntia ; par le même. Paris, 1813. In-8.° 16 pag.

124. Mémoire sur le Cirier ou arbre à cire ; par le même. Paris, 1813. In-8.° 36 pag. fig.

125. Description de la Lembertine, machine à pétrir le pain ; par le même. Paris, 1813. In-8.° 36 pag. fig.

126. Lettre sur l'exécution juridique de deux taureaux ; par le même. In-8.° 8 pag.

127. Notes sur plusieurs tragédies intitulées : *Corradino* ; par le même ; In-8.° 4 pag.

128. Du Genêt, par le même. Paris, 1810. In-8.° 92 pag.

129. Mémoires sur la culture des Dahlies ; par le même. Paris, 1812. In-8.° 20 pag.

130. Journal des Bains de Rennes, connus anciennement sous le nom de Bains de Montferrand. N.° 1.er Toulouse, 1819. In-8.° 32 pag.

131. Recueil de l'Académie des Jeux floraux. 1818, 1919.

132. Recueil de l'Académie des Jeux floraux. 1820. Toulouse, in-8.° 1 0 pag. XXXIX pag. 53 pag.

133. Quinzième année du Journal des Propriétaires ruraux pour le midi de la France, rédigé par les membres de la Société royale d'Agriculture de Toulouse.

134. Observations sur le *Xenopoma Thea imperialis*.

135. Précis de la Constitution médicale observée dans le département d'Indre-et-Loire pendant les quatre trimestres de 1819, publié par la Société médicale de Tours. In-8.° 24 pag.

136. Mémoires de la Société d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise, publiés depuis sa séance publique du 28 juin 1818, jusqu'à celle du 4 juillet 1819. Versailles, 1819. In-8.° 151 pag.

137. Rapport fait à la Société d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise à sa séance du 7 mars 1820, sur les pommes de terre cultivées en 1819.

138. Excursion agronomique en Auvergne, principalement aux environs du Puy-de-Dôme.... ; par J.-A. *Victor* YVART, membre de l'Institut. Paris, 1819. In-8.° 218 pag.

139. El Duelo juzgado an al Tribunal de la Razon y del Honor, escrito en frances por M. J. Lapanouze.... Traducido al español por D. *Baltasar* ZAPATA *y Merino* D.r en Sagrados Canones..... Madrid, en la Imprenta real año de 1807. Discurso del Traductor sobre el origen del Duelo, su forma, su duracion, y total extincion por las Leyes. In-12. 158 pag.

RAPPORT

DU PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE,

Sur les Mémoires envoyés au concours pour la solution de la question du duel.

Messieurs,

Les discussions politiques furent toujours étrangères aux sociétés savantes ; elles ne peuvent se rattacher, ni à la carrière des sciences, ni à celle des lettres; mais il n'en est pas de même des questions morales ; elles appartiennent de droit au domaine littéraire, et par leur influence plus ou moins active sur le bonheur de la société, elles appellent l'attention des compagnies savantes, et méritent toute leur sollicitude.

C'est donc une vraie satisfaction pour elles, que de pouvoir soumettre les questions de cette nature à la méditation de ces hommes estimables, qui, dans le calme de la solitude, dans le silence des passions, s'occupent des moyens de rendre les hommes heureux, et de mettre la civilisation en rapport

avec leur gouvernement et leurs mœurs ; leur caractère et leurs passions.

Il ne s'agit point ici, Messieurs, de cette civilisation qui, portée trop loin, dépasse les bornes de la saine politique, et renverse toutes les idées sociales, en n'établissant presque aucune différence entre l'homme régi par des lois, et celui qui, abandonné à l'état de nature, ne connoît d'autre règle que ses besoins, d'autre loi que ses plaisirs.

Une telle civilisation, Messieurs, ne peut obtenir vos suffrages.

Ici, je veux parler de celle qui polit les mœurs, épure le langage, ennoblit le sentiment ; je veux parler de cette civilisation qui enlève à l'homme la rudesse de son caractère, la sévérité de sa franchise ; de cette civilisation qui lui donne cette politesse fine et délicate, cette élégante urbanité, ce tact des convenances, qui sont le plus bel apanage de l'esprit français ; enfin, de cette civilisation qui remplit l'homme d'égards pour la société, et ne laisse apercevoir en lui, que le consolateur de l'infortune, le soutien du malheur, et l'ami de son semblable.

Tels sont, Messieurs, ses véritables avantages; son empire ne s'exerce pas avec moins

d'activité sur ces qualités grandes et généreuses, qui approchent l'homme de la perfection; il lui doit l'élévation de ses sentimens, la grandeur de son caractère, l'amour du beau, et le désir du bien.

Que ne jouit-elle d'une semblable influence sur ces préjugés qui sont l'écueil de notre bonheur; préjugés d'autant plus difficiles à éviter, qu'ils s'offrent à nous sous les couleurs les plus attrayantes, et qu'ils séduisent par le sentiment, en empruntant et ses traits et son langage.

Tel est, Messieurs, cet odieux préjugé, ce faux point d'honneur, qui désole la patrie et coûte tant de larmes à l'humanité; préjugé féroce qui, pour me servir des expressions du célèbre Jean-Jacques, « met « toutes les vertus à la pointe d'une épée, « et n'est propre qu'à faire de braves scélé- « rats. »

Frappée des maux qu'entraîne à sa suite le faux point d'honneur, et non moins jalouse de la félicité de l'homme que des progrès des sciences, l'Académie de Dijon avoit proposé, pour sujet de prix à décerner en 1820, la question suivante :

Quels seroient les moyens les plus efficaces

d'extirper du cœur des Français cette maladie morale, reste de la barbarie du moyen âge, ce faux point d'honneur, qui les porte à verser leur sang dans les duels au mépris des préceptes de la Religion et des lois de l'Etat.

Nous avons reçu sur cet objet vingt mémoires, dont deux nous sont parvenus de l'étranger; un de Naples, et l'autre de Madrid.

Parmi ces mémoires, il en est plusieurs qui se lisent avec intérêt; mais ceux-là même remplissent trop foiblement les vues de l'Académie pour mériter les honneurs du triomphe.

Ces mémoires n'offrent rien de neuf, soit dans l'application des peines contre le duel, soit dans l'exposé des moyens préventifs.

Les peines que les concurrens proposent, étoient déjà connues, et celles ignorées antérieurement à l'envoi de leurs ouvrages ne sont point admissibles; je dis plus; elles doivent être rejetées, parce qu'elles ne sont en rapport, ni avec nos mœurs, ni avec nos opinions.

Quant aux moyens préventifs, qui ne sait qu'ils doivent être puisés dans la religion et dans l'instruction, soit paternelle, soit publique?

Les vérités saintes de la religion, en préconisant les bienfaits du pardon, apprennent à l'homme à mépriser l'offense et à éteindre son ressentiment dans l'esprit de charité qu'il doit à son semblable.

Si, de nos jours, les vérités religieuses et morales étoient mieux connues et plus répandues, sans doute nous serions agités par moins de troubles, déchirés par moins de divisions; l'homme calculeroit davantage la briéveté d'une existence toujours prête à lui échapper; et sa carrière, qui, avec une volonté bien prononcée, ne seroit tissue que de fleurs, ou du moins embellie du doux rayon de l'espoir, se termineroit rarement sans qu'il ait entrevu l'aurore d'un beau jour, sans qu'il ait goûté les douceurs de la paix, les charmes de l'union, et les délices du repos.

L'éducation, en développant dans l'ame naissante le principe du bien, l'éclaire sur ses premiers intérêts, sur ses véritables devoirs, et prépare l'opinion, qui peut seule, sinon extirper le duel, du moins en diminuer la fureur, et en détruire les abus.

Oui, Messieurs, dans cette circonstance, c'est de l'opinion seule que nous devons tout attendre et tout espérer.

En effet, n'est-il pas à craindre que les lois sur le duel soient toujours impuissantes, tant qu'elles auront à combattre l'opinion, cette reine du monde, souvent fille de l'erreur, presque toujours cause de nos divisions et de nos maux? Et ces craintes, ne sont-elles pas confirmées par la position difficile où se trouve placé l'homme qui se croit attaqué dans ce qu'il a de plus cher, dans le premier de tous les biens, l'honneur et la probité? il flotte alors entre deux écueils : d'un côté, la loi, qui le conduit à l'échafaud s'il sacrifie au faux point d'honneur ; de l'autre, l'opinion, qui l'éloigne de la société des hommes s'il obéit à la voix de la justice.

L'Académie, Messieurs, éprouve un vif regret de ne pouvoir couronner aucun des Mémoires qui lui sont parvenus ; mais, lorsqu'elle a mis cette question au concours, on auroit dû sentir qu'elle ne demandoit ni un code pénal, c'est l'ouvrage de la législation ; ni un récit des ordonnances rendues par nos rois, cette tâche est du ressort de l'histoire : l'Académie désiroit un ouvrage plutôt littéraire qu'historique, un ouvrage remarquable par la noblesse des sentimens, l'élévation des idées, la chaleur de l'éloquence, et la

force de l'imagination. Dans des discussions de cette nature, l'essentiel est d'entraîner et de convaincre.

On est toujours sûr de plaire par la justesse des pensées et le coloris du style.

O vous, jeunesse studieuse, qui êtes aujourd'hui l'espoir de la patrie, et qui serez dans peu son ornement et sa gloire, combien nous attachions de prix à pouvoir couronner un discours dont le mérite distingué vous eût prémunis contre l'empire du duel !

Heureusement nos regrets sont diminués par cette pensée rassurante, que vous en serez détournés, et par la pureté de vos principes, et par votre amour pour votre Roi et pour votre patrie.

Est-ce un acte de véritable courage, que celui de se battre contre un étourdi ou un spadassin ?

Le véritable courage, il existe dans la gloire de verser son sang pour défendre son pays et son Roi. J'en appellerois à ces guerriers distingués qui nous honorent de leur présence, si je ne craignois de blesser leur modestie.

Le véritable courage, on le retrouve encore dans l'ame de celui qui sait affronter

les dangers imminens, et hasarder sa vie pour sauver celle de ses concitoyens.

Sans doute, Messieurs, vous partagez ces maximes; et c'est avec raison que la patrie met en vous son plus cher espoir : elle regarde votre courage, votre bravoure, comme la saùve-garde de l'état; et une destination si glorieuse doit repousser le fer homicide dont vos bras seroient tentés de s'armer pour toute autre cause que pour le maintien de la couronne et la défense de votre pays.

Pourriez-vous, Messieurs, trahir de si belles espérances, démentir de si nobles sentimens, en vous livrant à un acte qui se rapproche plus de la fureur que du courage, à un acte dont les suites funestes, en vous causant des remords, pourroient troubler à jamais la sécurité de vos jours ?

Que ces vérités restent gravées dans vos cœurs, dans ce sanctuaire où, peut-être un jour, reposeront les destinées humaines, par suite du bien ou du mal qui peut en émaner! que la voix de la persuasion soit la fidelle compagne de ces vérités! et qu'en vous inspirant de l'horreur pour le duel, elles vous en fassent sentir l'abus et éviter le danger.

Je termine, Messieurs, en annonçant so-

lennellement, puis-je me servir d'une autre expression lorsque je porte la parole en présence d'un auditoire recommandable et distingué, que l'Académie, désespérant d'obtenir sur le duel un Mémoire qui réponde à ses désirs, retire du concours la question proposée.

SUR L'UTILITÉ DE LA RECHERCHE

ET DE LA CONSERVATION

Des ouvrages qui appartiennent à l'antiquité.

LES âges modernes doivent à l'antiquité la plus grande partie de leur éclat : les traditions qu'elle nous a transmises nous ont fait franchir, dans un brief intervalle de temps, l'espace immense qui sépare l'homme, dans l'enfance de la société, de celui qui est arrivé au plus haut degré de la civilisation.

Des bouleversemens produits par une suite de causes, dont les passions humaines forment malheureusement les plus nombreuses, ont, à diverses époques, presque éteint la vive lumière que la science avoit jetée sur quelques parties de la terre : c'est en recueillant les foibles rayons échappés à travers l'obscurcissement général, qu'on est parvenu à conserver le feu sacré et à rallumer le divin flambeau des connoissances. Mais, qui peut dire qu'aucun monument de la vénérable antiquité ne se soit jusqu'ici soustrait aux investigations des savans ? qu'aucun reste d'un haut intérêt, ne soit encore demeuré caché ?

On doit donc encourager et favoriser les recherches ayant pour but des découvertes dans le vaste champ qui appartient au domaine des temps antiques.

En effet, tout ce qui a rapport au grand ensemble des connoissances humaines, est embrassé par la science dont le sujet est l'antiquité toute entière; et détailler chacune de ses divisions, seroit présenter la matière de l'encyclopédie. Arrêtons cependant nos regards sur quelques-unes de ses parties les plus intéressantes.

L'histoire, en nous retraçant le tableau des évènemens, nous fournit d'utiles leçons, dont nous n'avons pas toujours su profiter. Nous pouvons, par elle, et appuyés sur une expérience dont nous n'avons point fait les frais, déduire les conséquences naturelles et probables de tel principe émis et propagé, de telle situation politique : et, quoiqu'on puisse regarder comme un lieu commun ce qui vient d'être dit, il est bon néanmoins d'y insister, car on paroît l'avoir trop souvent perdu de vue.

La numismatique doit être considérée comme une branche essentielle de l'histoire. Les médailles viennent à l'appui de certains

faits historiques dont il auroit été, sans elles, difficile de prouver l'existence : elles sont, ainsi que les inscriptions, des monumens pour la grammaire et la paléographie, et ont encore le mérite de nous montrer l'état des arts du dessin au temps où elles furent gravées.

Les lois anciennes nous offrent des sources fécondes où l'on peut puiser des règles applicables à nos institutions, soit en les adoptant telles qu'elles existoient, soit en les modifiant selon que les circonstances l'exigent.

La morale se peut aussi recueillir dans les œuvres des siècles passés : on y retrouve de ces maximes de tous les temps et de tous les lieux, qui ont été constamment celles de l'honnête homme, à quelque pays et à quelque temps qu'il appartînt.

Si, de ces notions qui se rattachent aux principes constitutifs de la société, nous passons à celles qui contribuent à la maintenir heureuse et florissante, nous n'obtiendrons pas moins de secours des traditions antiques; et pour commencer par l'agriculture, le plus nécessaire des arts, elle doit aux ouvrages des anciens une partie de ses préceptes; et les noms d'Hésiode et de Vir-

gile, de Varron, de Pline, de Columelle, trouvent ici naturellement leur place.

Combien la médecine n'est-elle pas redevable au vieillard de Cos! Ses Aphorismes, fruit de l'expérience et de la sagesse, jouissent toujours de l'estime singulière dont ils furent honorés par ses contemporains. Il est un autre objet qui a du rapport à la médecine, et dont la mémoire nous a été conservée; je veux parler de la gymnastique, trop négligée parmi nous : ses exercices développoient la beauté des formes, et servoient puissamment à rendre les hommes vigoureux (1) : il ne suffit pas de cultiver les

---

(1) Il ne nous conviendroit pas d'adopter tous les exercices de l'ancienne gymnastique, dont quelques-uns étoient périlleux, tels que le pugilat et le pancrace (composé de la lutte et du pugilat); mais nous pourrions nous rendre propres ceux que comprenoit le pentathle, c'est-à-dire la lutte, la course, le saut, le disque et le javelot.

Ce que nous avons retenu de l'agonistique ne consiste guère que dans la course et la sphéristique; et encore le premier de ces exercices est-il abandonné aux très jeunes gens, et le second en usage chez les personnes de distinction il y a quarante ans, commence-t-il à tomber parmi les hommes faits, dans une désuétude complette.

facultés de l'esprit; il faut aussi soigner la santé du corps, sans laquelle nous parcourons péniblement la carrière de la vie.

Les sciences exactes, quoiqu'elles ne fussent pas parvenues chez les peuples de l'antiquité (du moins autant qu'il est permis de le présumer d'après ce que nous en connoissons) au point où nous les avons portées, avoient cependant été assez avancées pour qu'en profitant de ce qu'ils avoient découvert, nos travaux fussent abrégés d'un grand nombre de siècles; car ces sciences, une fois arrivées à un certain degré, peuvent être perfectionnées par la culture : mais peut-on déterminer le temps qui a été nécessaire au génie pour amener son œuvre à l'état dans lequel nous l'avons trouvé? J'ai principalement en vue, ici, les diverses parties des mathématiques, l'astronomie et la géographie. A l'égard de l'histoire naturelle, de la physique expérimentale et de la chimie, hommage doit être rendu aux modernes; ils doivent, pour ces connoissances, bien peu de choses à ceux qui les ont précédés.

Il n'en est pas de même de la littérature ancienne : quelle ample moisson elle nous présente! Si j'entrois dans quelques détails

sur les productions qu'elle nous a laissées, je m'éloignerois trop des bornes que j'ai dû me prescrire : disons seulement que les noms les plus révérés s'y rattachent, et que nos efforts tendent sans cesse à approcher des modèles qu'elle nous offre.

Je ne m'étendrai pas non plus sur ce que nous avons emprunté à l'architecture des siècles reculés : les principaux monumens de cet art étant, par leur nature, d'une longue durée, nous ont procuré les moyens d'établir, d'après eux, des règles que nous avons appliquées à nos édifices. On trouve de très grandes beautés dans cette partie de l'art des anciens : j'ai eu occasion d'en traiter spécialement dans un précédent discours.

Les morceaux de sculpture qui nous ont été légués par l'antiquité, portent, pour la plupart, un caractère sublime qu'on ne se lasse point d'admirer. Les images des Dieux de la Grèce réalisent à nos yeux un beau idéal dans lequel l'art s'est montré supérieur à la nature même. Ce sont surtout ces chefs-d'œuvre qui ont hâté avec rapidité les progrès des arts du dessin, depuis leur renaissance, au 13.e siècle, jusqu'au commence-

ment du 16.e, où ils avoient atteint une perfection remarquable.

Ceux des arts industriels auxquels le dessin est utile, ont aussi retiré de très grands avantages des modèles que leur ont fournis les antiquités.

On a pu s'apercevoir qu'un art aimable, la musique, avoit été omis dans la mention qui vient d'être faite de plusieurs autres. Bien qu'il ne soit pas douteux que la musique n'ait été jadis cultivée avec succès, cependant, ce que nous nous sommes approprié de la musique des anciens, n'est pas déterminé avec assez de précision pour qu'on puisse en parler d'une manière certaine : on est encore occupé à débrouiller ce qui y a rapport, et qui étoit demeuré dans une grande obscurité : seulement les recherches faites jusqu'à présent paroissent démontrer que les Grecs ont connu le contre-point (1).

---

(1) La question de savoir si les Grecs ont connu le *contre-point*, a été un grand sujet de controverse parmi les érudits : il y eut de part et d'autre des savans recommandables.

J. J. Rousseau (Dict. de mus., art. *contre-point*) se déclare formellement pour la négative; mais il convient lui-même dans la préface de son livre, qu'il a

En donnant plus d'étendue à ce tableau des avantages attachés à l'étude de l'antiquité, on le sortiroit des proportions qu'il doit conserver avec le cadre qui lui est destiné. Ce simple exposé suffit pour faire apprécier l'utilité qui est résultée de cette étude pour les modernes; et l'espoir fondé d'en obtenir encore quelque bénéfice, est un motif assez puissant pour la faire continuer avec zèle.

Il n'est donc pas possible de mettre en doute l'intérêt attaché aux recherches des productions de l'antiquité, à moins de douter

---

manqué des secours nécessaires pour le rédiger convenablement. D'Alembert (Élémens de musique) use de plus de réserve et s'abstient de prononcer. M. Ginguené (Encyclop. méth., art. *Contre-point*) mentionne les principales autorités pour et contre; et malgré qu'il n'énonce pas positivement son opinion personnelle, il rapporte un extrait de l'éloquent plaidoyer de D. Eximeno (*dell'origine et delle regole della musica*) en faveur du *contre-point* chez les Grecs, qui fait présumer que M. Ginguené incline pour le même sentiment.

Aux autorités favorables aux anciens, j'en joindrai une que je regarde comme d'un grand poids, celle d'un compositeur justement célèbre, notre confrère Lesueur, avec qui j'ai eu l'avantage de conférer sur cet objet intéressant.

aussi des avantages qui doivent être pour l'homme le fruit d'une civilisation perfectionnée ; et quoiqu'une question relative à ce sujet, et proposée par l'Académie de Dijon, ait été résolue contre la science, l'écrivain célèbre (1) qui l'a traitée est trop connu par plus d'un autre paradoxe, pour qu'on doive accorder une créance aveugle à ses assertions.

Cependant, s'il importe d'acquérir des lumières, il y a quelquefois de l'inconvénient attaché à la communication de certaines connoissances. Tous les hommes (et c'est un fait incontestable), ne sont pas susceptibles d'un développement égal dans leurs facultés intellectuelles (2) ; et il eût souvent

(1) J. J. Rousseau.

(2) La différence dans l'aptitude des hommes est en partie la cause de l'inégalité sociale. Cette vérité rebattue n'a pas besoin de preuves. La seule égalité raisonnable qu'on puisse admettre est l'égalité devant la loi ; celle-ci est conforme aux règles que prescrit l'équité : une égalité absolue ne peut exister ; la croire possible me paroît absurde. Mais que dire à ceux qui la prêchent, et donnent pour la vérité ce qu'ils savent bien lui être opposé ? Quant à ceux qui sont de bonne foi, je me contenterai de les renvoyer à un apologue dont voici les derniers traits :

été plus heureux pour tel individu de faire usage des seules indications que fournit le sens commun, que de s'en rapporter à des connoissances incomplètes et mal digérées, qui conduisent infailliblement à l'erreur, et rendent celui qui agit d'après elles, victime de la confiance qu'il leur donne.

Ce fâcheux résultat d'une chose qui est bonne en soi, me ramène à mon sujet, et me conduit à parler de la philosophie ancienne, dont on n'a que trop souvent négligé les excellentes maximes pour s'emparer de quelques doctrines pernicieuses qui lui appartiennent aussi.

Socrate, Platon et tous les vrais sages, mettoient au premier rang parmi nos devoirs, la piété et le respect pour la religion, la probité et l'inviolabilité du serment, la soumission envers les supérieurs que la na

---

Jupin pour chaque état mit deux tables au monde.
L'adroit, le vigilant et le fort sont assis
A la première ; et les petits
Mangent leur reste à la seconde.
LA FONTAINE, Fabl. VII, liv. X.

Il y a plus de sens et de raison dans ces seuls mo de notre Fabuliste ; que dans les volumes écrits p les prôneurs de l'égalité absolue.

ture ou les lois nous ont donnés : en un mot, leur morale étoit presqu'évangélique. Dans le siècle actuel, les soi-disant philosophes n'ont adopté des doctrines antiques, que celles qui étoient le fruit des écarts de l'imagination de quelques-uns des anciens.

Je terminerai cette esquisse de l'utilité des connoissances que nous devons à l'antiquité, par un juste hommage au Gouvernement, qui favorise en ce moment, d'une manière spéciale, la recherche des monumens antiques de tout genre.

Les mesures prises en dernier lieu pour cet objet, furent, dans le principe, provoquées par la Société royale des antiquaires de France, qui, sachant que des Mémoires sur les antiquités des départemens existoient au ministère de l'intérieur, en demanda la communication. La vue de ces Mémoires, à peu près oubliés dans les cartons qui les renfermoient, fixa l'attention sur l'intérêt qu'ils méritoient, et ils furent transmis à l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France. Ce corps savant et illustre donna plus d'étendue à l'objet primitif des Mémoires, et, aidé par le Gouvernement, secondé par les antiquaires de toutes les parties de la France, mit à faire

rechercher les monumens, employa à éclaircir le résultat des investigations, tout le zèle et les lumières qui le caractérisent.

L'Académie de Dijon avoit depuis long-temps rassemblé, décrit et expliqué (autant que possible) les monumens qu'elle avoit pu recueillir. Une nouvelle impulsion vient d'être donnée à ses travaux sur les antiquités; des moyens plus efficaces que ceux dont elle pouvoit précédemment disposer, lui ont été fournis; et l'on peut espérer qu'avec ces secours, elle avancera plus rapidement une branche des sciences qui concourt avec toutes les autres à augmenter la somme de bien-être dont il nous est donné de jouir.

RAPPORT

Sur les fouilles exécutées, au mois de juillet 1819, dans la rue des Singes, à Dijon.

Par M. Girault,

Président de la Commission permanente établie pour la recherche des antiquités du Département de la Côte-d'Or.

Monumenta publica potiora testibus esse.
L. 10, tit. 3, ff. 22.



Le père de notre histoire de France, Grégoire de Tours, dont les ancêtres habitoient Dijon, est le premier qui nous ait parlé du *Castrum Divionense* et des murs qui l'entouroient. Plusieurs dissertations ont fixé l'époque de ces premières fortifications sous le règne d'Aurélien (1). Une expérience de plusieurs siècles a fait reconnoître le circuit de cette enceinte, et Le Pautre l'a tracé sur le plan de Dijon, gravé en 1696.

---

(1) Postquam res Æduas, Samothisque evertere gentem
Antiquam visum superis, ceciditque superbi
Bibractis murus, nova protinus Aureliano
Urbs caput erexit sub Cæare nacta verendum
Divio cognomen.

(*Ladone, pag.* 131.

On étoit donc averti que l'emplacement sur lequel l'Autorité faisoit abattre des maisons pour l'élargissement de la rue de Route du Simplon, se trouvoit dans la ligne de la première enceinte de Dijon; on savoit que, sur ce local, à l'ouest de la rue des Singes (1), on avoit trouvé, un siècle auparavant, des fragmens d'antiquités qui furent incrustés, et se voient encore aujourd'hui dans les murs de clôture de la cour de la maison Baudot (2), à l'angle de la rue de l'Ecole de droit et de celle des Singes. On se ressouvenoit qu'en 1781, derrière le chœur de l'ancienne cathédrale Saint-Etienne, aujourd'hui la Halle au blé, on avoit trouvé de semblables fragmens d'antiquités, que M. le président de Ruffey

---

(1) Dans le XIII.e siècle, les prisons de la ville étoient dans cette rue; la ville fit placer au-dessus ses armoiries avec deux singes pour supports, et un troisième au bas enchaîné par la patte et courant après une pomme : ces trois magots firent appeler par le peuple cette rue, rue des Singes, dénomination qui lui est restée. On voit encore des singes gravés sur le support de la poulie au-dessus du puits public de cette rue.

(2) François Baudot, maître des comptes, maire de Dijon en 1694, mort en 1711, auteur de deux lettres sur l'antiquité des villes d'Autun et de Dijon.

Dijon 1710, in-12 avec gravures.

recueillit et fit inscruster dans les murs du jardin de son hôtel, à l'angle des rues Berbisey et du Chaignot. Or, c'étoit entre ces deux points que se trouvoit le local sur lequel on devoit faire des démolitions.

L'Autorité fut prévenue que ce sol devoit recéler des antiquités; elle donna les ordres nécessaires pour que les démolitions fussent faites avec précaution, et que les fouilles fussent continuées tant que les terrains mis à découvert laisseroient apercevoir des indices de pierres antiques et des anciennes fortifications.

Dans les premières fouilles, on ne trouva qu'un fragment de tombeau : il consistoit en un bloc de pierre d'Asnières (4), long de 4 pieds 2, haut de 2 p. 7, large de 1 pied 10, lequel fut acheté, par la Commission des antiquités, sur les fonds mis à sa disposition

---

(1) La pierre d'Asnières, près Dijon, est très recherchée par les statuaires : l'habile sculpteur Dijonnois, Jean Dubois, n'en employoit pas d'autre pour les nombreuses sculptures dont il a décoré plusieurs édifices de la province; et depuis un siècle et plus que les sculptures de cette pierre sont exposées à l'air et aux intempéries des saisons, elles se sont parfaitement conservées.

par le conseil général du département, sur la demande du Ministre de l'intérieur.

Sur l'une des faces de cette pierre, étoient sculptés à demi-bosse, deux personnages vêtus de robes drapées avec goût. L'un de ces personnages devoit être un homme; on le reconnoît au genre de vêtement (gaulois), se terminant un peu au-dessous du genou, et laissant les jambes à découvert; la main gauche qui pend le long du corps, tient trois cordons qui ont paru devoir être ceux d'une bourse ou escarcelle qui aura été brisée. La largeur de cette première figure est d'un pied.

La seconde figure de ce bloc représente une femme, si l'on en juge par la marque un peu visible des seins, par son vêtement, qui descend jusqu'à la cheville du pied, festonné à jour par le bas : cette femme a les mains croisées sur la poitrine, paroissant tenir de la droite le pied d'un gobelet, emblême qui se retrouve avec profusion sur les monumens de ce genre, et dont nous avons précédemment essayé de donner l'explication (1).

Voyez mon Mémoire à ce sujet, imprimé, tom. 2, p. 358 des Mém. de la Soc. roy. des antiquaires de France.

Cette seconde figure est large de 10 pouces; l'homme paroît avoir été taillé de plus haute stature que la femme : tous deux ont la tête tronquée près des épaules; la partie supérieure où devoient être les deux têtes, n'a pas été retrouvée par la Commission.

Les draperies des vêtemens de ces deux personnages sont dans le genre gaulois, semblables à celles gravées dans les antiquités de Montfaucon (III-84), dans les antiquités de Dijon, par Legouz-Gerland (1771, in-4°), dans l'histoire de Beaune, par Gandelot (1772-in-4.°), etc., etc. Ces vêtemens sont dessinés avec grâce; les mains et les pieds ne sont pas du meilleur temps de l'art, mais ne sont pas non plus de l'époque de sa décadence : il faut d'ailleurs ne jamais perdre de vue que les plus habiles sculpteurs habitoient la capitale de l'empire, et non le fond des provinces, sur les confins des vastes contrées soumises à la domination du peuple romain.

Sur le côté brut de ce bloc, du côté de la femme, est gravée l'*ascia*, espèce d'herminette ou doloire. Plusieurs antiquaires ont disserté sur l'explication de cet emblême, et sur le sens des mots *sub asciâ dedicavit.* M. de Caylus comptoit, de son temps, jus-

qu'à quinze opinions différentes à ce sujet ; le P. Montfaucon avoue qu'aucune d'elles ne l'a pleinement satisfait (1).

Quoi qu'il en soit de tant d'opinions, au fond, tous ces savans sont d'accord que cet emblême étoit un signe que le tombeau fut placé sous la protection des Dieux; et c'est aussi l'explication la plus raisonnable, l'*as-*

---

(1) D. Mabillon pensoit que l'*Ascia* étoit la hache dont on menaçoit les violateurs des tombeaux ; Muratori voyoit dans cet emblême une prière, censée adressée pour le défunt au propriétaire du champ, de sarcler autour du tombeau pour empêcher les ronces de l'obstruer, et afin que la terre remuée en devînt plus légère, *sit tibi terra levis ;* au contraire M. de Caylus y trouvoit une défense de cultiver à l'entour, l'*ascia* étant le signe que cet emplacement avoit été consacré aux dieux mânes, et représentant l'instrument aratoire qui avoit servi à dégager le terrain des épines et des broussailles, et pour ouvrir autour du tombeau une petite tranchée, cérémonie qui étoit accompagnée de vœux et de prières en faveur du défunt et d'imprécations contre les profanateurs.

Le P. Menetrier ne vit dans cet outil qu'une gâche à détremper la chaux, et dit que celui qui vouloit consacrer un tombeau, prenant le premier du mortier pour sceller la première pierre, attestoit cette cérémonie par la figure de l'instrument dont il avoit fait usage ; D. Martin lui répond que le manche étoit trop court pour avoir pu servir à détremper la chaux, et s'appuyant

cia avertissant de cet acte de religion, tout impie profanateur des sépultures, et le menaçant de la colère des dieux conservateurs du respect des tombeaux.

Non loin de ce premier morceau, fut trouvé un tronc, brisé vers les épaules et vers les hanches, d'un homme ayant en main un gobelet. Ce second bloc étoit trop mutilé pour

---

sur le 7.e verset du psaume 73, *In securi et ascia dejecerunt eam,* y voit la hoüe dont on se servoit pour creuser les sépultures sur un sol purifié par les lustrations et les sacrifices ; d'autres y ont vu la preuve qu'on ne s'étoit servi d'aucun outil pour creuser une fosse que les lois des Romains défendoient d'ouvrir avec aucun instrument de fer, suivant cette loi des XII tables, *Rogum ascia ne poleitod.*

Le P. Oudin cherche l'origine de cet emblême dans les étymologies celtiques as et sci, qui signifient protection divine. Le P. Lempereur répond que si le mot *ascia* étoit celtique, on ne l'eût pas mêlé avec des expressions latines : puis s'écartant lui-même de cette juste réflexion, il cherche l'origine de l'*ascia* dans la loi salique bien postérieure aux Celtes et aux Romains qui habitèrent les Gaules.

Un autre auteur en recherche l'étymologie dans la langue grecque ΑΣΚΙΟΣ, ΙΑ, ΙΟΝ, *umbrosus,* ce qui signifieroit que ce tombeau a été dédié aux dieux mânes à l'ombre d'un bois sacré; autre erreur de vouloir trouver chez les Grecs la trace d'un usage des Celtes qui

pouvoir le conserver. On sortit aussi de la terre le fragment d'une forte guirlande en feuilles de laurier, ayant 7 pouces de diamètre dans sa partie la plus renflée : ce morceau indique un ornement d'une forte dimension, qui devoit par conséquent appartenir à quelque grand édifice. Nos neveux en retrouveront peut-être un jour de plus amples vestiges. Il étoit intéressant de leur conserver ce fragment, qui pourroit peut-être se coordonner avec ce qui viendroit à se découvrir par la suite.

Les fouilles eussent été arrêtées là, quoiqu'on aperçut encore à une très grande pro-

---

n'avoient rien de commun avec les peuples du Péloponèse. (Mille, *Introd.* xxiv.)

Pitiscus se range à l'avis de ceux qui ont vu dans l'*ascia* le signe que le tombeau avoit été abrité par un auvent pour le garantir des intempéries des saisons, attendu que cet outil n'avoit d'autre destination que de tailler le bois et non la pierre : mais alors pourquoi trouveroit-on ce signe dans des tombeaux enterrés dans le principe, et que la main de l'homme, depuis quinze siècles, n'a pas encore remués?

L'abbé Le Boeuf, voit dans l'*ascia* une ancre, symbole du repos et de la tranquillité; Michault, *Mél. philolog.*, 11—140, Grosley, *Éphém.*, 11—296, ont aussi disserté sur la formule *sub asciâ*.

fondeur, enfouis dans la terre, le côté brut de gros blocs de pierre de même nature que les précédens; mais ils se trouvoient servir de fondation à un mur mitoyen destiné par les propriétaires à être conservé. Il fallut négocier pour obtenir que ce mur fût abattu; un dédommagement fut convenu, et après la démolition, les fouilles recommencèrent.

On trouva d'abord une pierre sur laquelle étoient sculptés deux personnages de différens sexes, également mutilés près des épaules, mais tellement corrodés et abîmés par des infiltrations d'un sac de latrines voisin, que ce morceau de sculpture ne fut pas jugé devoir être conservé. Eût-il été intact, ce fragment n'offroit rien de plus que tous ceux dont *Baudot*, *Legouz-Gerland*, *Gandelot* et autres nous ont conservé les gravures, et par conséquent n'augmentoit pas la somme de nos connoissances archéologiques.

Le lendemain, on sortit de terre un bloc, toujours en pierre d'Asnières, de même hauteur, mais un peu moins large que les précédens, lequel se partagea en trois morceaux sous les leviers des travailleurs, également brisé vers le cou, et dont la partie conservée représentoit une femme vêtue d'une robe descendant jusqu'aux pieds, de laquelle les plis,

formant draperie, étoient plus profondément sculptés, et ont paru d'un goût un peu meilleur; mais la partie inférieure étoit absolument rongée par les eaux de la fosse d'aisance, à laquelle elle touchoit, de sorte qu'on n'a pu voir si ce vêtement étoit, comme celui du n.° 1.er, dentelé par le bas. L'intéressant de ce morceau étoit un enfant emmaillotté que cette femme portoit sur son bras gauche. La main qui soutient cet enfant est de fort bon style.

Cet enfant est très bien conservé : sa tête, de 4 pouces de dimension, est couverte d'un linceuil posé sur le sommet : les deux côtés de ce lange sont, par un pli, ramenés sur les joues, par un autre pli, sur les bras et sur le reste du corps. Ce linceuil étoit assujetti par une bandelette de 14 lignes de largeur, tournant autour du corps, dont le second tour se recouche un peu sur le premier, le troisième sur le second, et ainsi de suite jusqu'aux pieds, de la même manière dont le peuple de ces contrées emmaillotte encore aujourd'hui les enfans nouveaux-nés.

Sous ce rapport, ce fragment a été conservé, restauré, et placé, ainsi que plusieurs autres, sous un abri dans le jardin de l'Aca-

démie (1). Ce fragment a dû dépendre du tombeau d'une femme morte en couches, à laquelle son enfant n'aura pas survécu.

Déjà un monument analogue, décrit (p. 72 et suiv.) au rapport des travaux de l'Académie, pour l'année 1813, avoit été trouvé, en 1809, dans la démolition de la tour du petit Saint-Bénigne, qui date, comme on l'a dit, du temps des premières fortifications. Ce bloc représente d'un côté un buste de femme, et en retour, à gauche, un jeune enfant posé sur un lange qui fait draperie autour de lui : au-dessus de l'enfant, est suspendu par un ruban un *ascia* sculpté à demi-bosse. Cet *ascia* est pointu par le bas, du genre de celui

---

(1) Plusieurs autres fragmens de pierres sculptées trouvées dans la démolition de la tour du petit Saint-Bénigne en 1809, et dans les fouilles ouvertes pour la construction du nouveau théâtre en 1810, sont déposés dans les jardins de l'Académie : il seroit à désirer que ce local fût adopté comme dépôt central des monumens de ce genre qui, étant dispersés, finissent par se perdre : dès l'an XII (*Rapp. des trav.*, *p.* 39), l'Académie avoit formé ce projet ; s'il se réalise, nous aurons, au chef-lieu du département de la Côte-d'Or, un Museum d'archéologie lithologique, dans le genre de celui que Lyon offre à la curiosité des savans étrangers.

gravé dans le recueil de Caylus, tom. 1.er (1). L'enfant n'est point emmailloté, mais libre, posé sur son lange.

Nous avons vu dans le cabinet d'un amateur de cette ville, une petite figure en albâtre, ou pierre tendre, représentant une femme assise, dont la tête a été brisée, ayant sur chacun de ses bras un petit enfant emmailloté, duquel on ne voit que la tête ; le reste se termine en une gaine formée par des bandelettes dont les enfans sont entourés jusqu'aux pieds compris : le derrière de ce petit groupe représente un tissu en osier, dans le genre de ceux gravés dans Montfaucon (V. pl. 136, et Suppl. V. pl. 61), à l'exception que dans les gravures de Montfaucon, les enfans ne sont point emmaillotés.

Ce mode d'entourer les enfans de bandelettes serrées, et de comprimer leurs membres délicats en les garottant par de fortes tresses de fil, n'étoit point particulier aux Gaulois : les Grecs et les Romains, ces peuples si éclairés, en faisoient usage ; et quoiqu'au moment de leur naissance, les Romains

---

(1) On a gravé des *ascia* de plusieurs formes, ce qui exclut l'idée que ce soit un instrument à tailler le bois, à détremper la chaux, ou à fouir la terre, et sert à confirmer l'opinion que ce n'est qu'un emblême religieux.

plaçassent leurs enfans dans de petites nacelles (*alvaei*), et les fils des Césars dans des écailles de tortues (Montfaucon, Suppl. III-170), dès le lendemain on les emmaillotoit : nous en avons la preuve dans le revers d'une médaille (1) d'Antonin Pie, gravée par Seguin, fol. 12, lequel revers représente les couches de Rhea, dont l'enfant, élevé en l'air par une des femmes de la suite de la déesse, est entouré de bandelettes et emmailloté ; dans le bas-relief de Pergame, tiré du cabinet de Fabretti (Montfaucon, III, pl. XV, n.° 1, 6 et 7) ; dans ce que dit Philostrate, que Mercure étoit élevé et emmailloté par les heures.

Saint Jérôme, qui vivoit dans le 4.e siècle, dit (Ezech. 16) : *Tenera infantium corpora pannis involvuntur ; et ne corpus defluat pannis stringitur.* Le bloc de pierre dont nous parlons, est une nouvelle preuve à ajouter aux autorités que nous venons de citer. Il étoit intéressant de le conserver, puisqu'il atteste que l'usage du maillot étoit commun

(1) C'est ainsi que les médailles ne sont pas seulement de vains objets de curiosité ou de rareté, mais servent à prouver les faits, les mœurs et les usages, en même temps qu'elles sont l'histoire des progrès et de la décadence des arts.

aux Gaulois et aux Romains leurs vainqueurs.

C'est donc sans fondement que le docteur Maret, dans son discours *de l'influence des mœurs des Français sur leur santé* (not. 32, p. 137), a prétendu que le maillot étoit une invention du 15.e ou 16.e siècle, fondé sur ce que, dans certaines provinces, on ne se sert pas de bandes pour envelopper les enfans; il s'appuie de l'opinion du marquis de Thyard à ce sujet. Malgré le sentiment de ces deux savans académiciens, il est constant, d'après la médaille de *Rhéa* et le bas-relief *Fabretti*, d'après les paroles de l'érudit traducteur de la *Vulgate*, que le maillot étoit en usage chez les Grecs, chez les Romains, et dans les Gaules, tel qu'on le pratique encore aujourd'hui dans nos campagnes.

Un autre objet qui se présenta, fut, à neuf pieds de profondeur du sol actuel, un pavé en hérisson, reste d'une ancienne voie romaine : c'étoit en effet en cet endroit que devoit être la porte méridionale de l'ancien *Castrum divionense*; celle occidentale ayant donné son nom à la rue *Portelle*, qui le conserve encore, il étoit facile d'assigner les quatre autres, puisqu'il est démontré que tous les camps romains avoient leurs portes

à l'aspect des quatre points cardinaux (1). Au-dessous de ce pavé, l'on trouva la terre vierge (2). On ne peut méconnoître, à cette profondeur, le sol primitif de Dijon, puisqu'à

---

(1) M. Legouz de Gerland, pag. 7, antiq. de Dijon, a dit, d'après *Vegèce de re milit.* : Les camps romains étoient toujours de figure quarrée . . . . . Il y avoit quatre portes ; la *prétorienne* ou *augustalis* située au levant, et qui conduisoit à la tente du général ; la porte *questorienne* ou *décumane* lui étoit opposée ; celle au nord étoit la porte *principale* ou *quintana;* celle au midi appelée *principia* ou *principalis sinistra,* qui est celle dont nous parlons. C'est donc bien à tort qu'un critique a contesté ce que nous avons dit à cet égard dans les *Essais sur Dijon.*

Quinque erant viæ directæ et paralellæ quarum una media et latior à prætorio ad portam decumanam : duæ ab utraque parte 50 ped. latæ ; una transversa, *quintana* dicta ; ante castra legionum, alia via lata centum pedibus, *principia* dicta : in eâ sacra fiebant, aræ et altaria surgebant. Jul. Ces., édit. d'Achaintre et Lemaire. Paris, Didot, 1820 ; tom. 2, pag. 276.

(2) Pour asseoir les fondations de la maison qui fait l'angle de la rue Buffon et de celle des Singes, on a été obligé de creuser à la profondeur de six mètres pour trouver le sol primitif sur lequel on pût solidement asseoir les nouvelles constructions ; et comme ce local se trouve en dehors, mais contre les premières fortifications, il s'ensuit que ces murs primitifs étoient précédés d'un fossé très large et très profond.

pareille distance du sol actuel, dans les excavations faites pour les fondations de la nouvelle salle de spectacle sur l'emplacement nord du *Castrum divionense*, l'on trouva des tronçons de colonnes près d'un ancien cours d'eau très reconnoissable, des débris de moulin, des pierres chargées d'inscriptions hébraïques, etc. etc.

Non loin de ce pavé, se trouvèrent des morceaux de pilastres, de frises, de corniches, fragmens qui dûrent faire partie de quelque grand monument, et, sous ce rapport, méritoient d'être sauvés de la destruction, puisque ce fut par le raccord de cinq blocs anciennement découverts, qu'en l'an X, l'ingénieur Antoine parvint à recomposer l'arc de triomphe qui dut exister au lieu où en furent retrouvés les débris; et par ce monument, dont il a donné la gravure (*Journ. des bâtim. an IX*), cet ingénieur a prouvé, mieux que par tous les raisonnemens, que la ville qui, dans les temps reculés, avoit déjà de tels édifices, dut être de quelque importance dans les Gaules.

Plus loin, on trouva le fragment inférieur d'un bas-relief de femme, dont le vêtement descendoit jusque sur les pieds : on y re-


SACR. AVI . ANI.F.

marque encore la main gauche tenant une espèce de bourse ou escarcelle un peu renflée par le bas, et terminée par un gland.

Enfin, on découvrit un morceau intact : il représente un Gaulois vêtu de la *penula*, la tête nue, les cheveux crêpus, tenant de la main droite un gobelet, de l'autre une large équerre, de la forme d'une petite chaise à dos sans pieds, dont la partie dorsale est d'un tiers plus longue que la partie du siège (du genre de celles qu'on voit gravées dans Montfaucon. III. pl. 56).

Nous ne nous flattons pas de pouvoir expliquer cet emblême, d'autant plus intéressant, que nous ne l'avons vu gravé nulle part. La savante Académie des inscriptions qui a daigné honorer notre travail de quelques éloges et des témoignages de sa satisfaction (1), a été consultée ; et nous appelons sur cet emblême toute l'attention des archéologues.

L'inscription gravée circulairement au-dessus de la tête de ce personnage, indique, par la forme des lettres, que cette sculpture

---

(1) Rapport fait à l'Institut par M. Mongez, à la séance du 10 mars 1820. Moniteur du 6 juin 1820.

doit se rapporter au temps de la domination des Romains dans les Gaules. Les lettres SACR. qui la commencent, indiquent assez que cette pierre faisoit partie d'un monument funéraire. Le milieu de l'inscription est brisé ; mais, comme il ne devoit contenir qu'un nom propre d'homme, il est impossible de songer à le rétablir. Les lettres ANI qui en subsistent, terminent tant de noms romains, qu'on ne pourroit que tomber dans l'arbitraire en cherchant ce qui les précède : mais, quoi qu'il en soit, ce nom est au génitif ; il est suivi d'un F., abrégé de *filius* : c'est donc un monument de piété filiale.

Les fouilles se sont terminées par l'extraction de ce bloc ; mais les morceaux qu'elles ont mis à découvert ; ceux précédemment trouvés dans l'emplacement de la maison Mielle, derrière le chœur de Saint-Etienne, sous la tour du petit Saint-Bénigne, dans le local des fondations du nouveau théâtre ; ceux gravés dans Baudot et Legouz-Gerland ; ceux incrustés dans les murs de clôture du jardin des Plantes, de celui de M. de Ruffey, et de tant de maisons particulières, ne peuvent laisser aucun doute sur l'existence d'une grande cité au confluent de l'Ouche et de

Suson, antérieurement à l'établissement du *Castrum divionense ;* car une telle réunion de monumens antiques et de débris de tous genres, dans un même local, indique forcément que ces fragmens y étoient employés. En effet, il seroit absurde de dire qu'on les y a conduits de quelque endroit éloigné, pour les faire servir de matériaux dans un lieu entouré de carrières ; c'étoit, au contraire, parce que ces débris se trouvoient tout portés, qu'on s'en sera servi de préférence, tant pour déblayer le local, que pour épargner les frais de transport, ne fût-ce qu'à la plus petite distance.

On a demandé si ces mutilations étoient le fait des Romains, voulant anéantir le culte des Druides, ou des ravages des Barbares, ou de l'intolérance du Christianisme? Nous avons établi ailleurs (1), que les fortifications sous lesquelles furent trouvés ces débris, ont été élevées sous le règne d'Aurélien, qui mourut l'an 275. Or, à cette époque, loin d'être dominant, le Christianisme étoit proscrit : les Romains n'avoient aboli du culte des Druides que les sacrifices hu-

(1) Essais sur Dijon, 3.e part. init. pag. 327.

mains, puisque Aurélien lui-même consulta les Druidesses de la Gaule sur le sort de sa postérité.

Deux modernes ont imprimé, dans les premières années du 19.e siècle, que la construction de ces murailles étoit du temps d'Honorius, et que les débris de monumens sur lesquels ces murs sont élevés, sont l'effet du zèle des chrétiens à anéantir tout ce qui avoit appartenu au paganisme. On a bien senti que, voulant rejeter sur les chrétiens la destruction de tous les édifices des Gaules, il falloit renoncer au plan adopté par les meilleurs auteurs, puisque, sous Aurélien, le christianisme étoit persécuté ; et l'on a été forcé de se reporter jusqu'au temps où les empereurs le favorisèrent. L'on cite une loi de kal. de nov. 397, portant que les débris des temples seront employés dans les murs des constructions publiques : mais nous en reviendrons toujours à dire que Grégoire de Tours, le premier de nos annalistes, mort en 595, n'a pas pu davantage se tromper sur un fait passé 320 ans ou 200 ans avant sa mort, que nous ne nous tromperions nous-mêmes aujourd'hui sur un événement qui se seroit passé sous le règne de Louis XI, et que

nous transporterions à celui de Louis XIV : un historien respectable et judicieux ne fait pas de tels anachronismes, surtout en écrivant sur son pays, en parlant de la ville qui fut sa patrie d'origine. Toutes conjectures doivent donc céder à l'assertion de cet historien, à plus forte raison lorsque ces hypothèses sont un blâme contre les chrétiens : car l'on ne doit jamais se permettre une accusation contre un corps entier, sans en démontrer la vérité d'une manière évidente et certaine.

Reste donc, pour cause de tant de mutilations, les ravages des barbares, ayant *Croscus* à leur tête, et qu'Aurélien défit en 273. Lorsque nous voyons ces Vandales, la torche à la main, traverser les Gaules du Rhin à la Méditerranée, les couvrir de sang, de deuil et de larmes, aller exprès à Clermont pour détruire le célèbre temple de Mercure et cette belle statue de Zénodore, on ne peut croire qu'ils aient plus respecté des monumens qui se trouvoient précisément sur leur route ?

Ces peuples auront donc renversé les monumens de Dijon comme ceux de tant d'autres villes (1) ; et voilà pourquoi les fragmens

(1) *Cunctas aedes quae antiquitus fabricatae fuerant fundamentis subvertit.* Greg. Tur.

d'antiquités des Gaules, découverts à toutes les époques, sont presque tous brisés et mutilés. Aurélien, vainqueur de ces barbares, ne trouvant plus que des ruines, les fit employer comme matériaux dans les fortifications qu'il élevoit pour protéger la Gaule contre une nouvelle irruption de ces peuples dévastateurs. Ainsi, les murs de Dijon, Auxerre, Langres et Périgueux, sont pareillement élevés sur des débris de monumens celtiques, tristes restes de la férocité des Vandales du 3.e siècle. Comme le remarque Grosley, on fit *de la terre le fossé : Tempus destruendi, tempus aedificandi.* C'est ainsi qu'après des temps pareils, et la retraite des Perses, les murs d'Athènes furent relevés par Thémistocle avec les débris des bâtimens renversés : *Qui fit ut muri Atheniensium ex sacellis sepulchrisque constarent* (Thucydide, lib. 1.)

Trebellius *Pollio*, historien latin, qui écrivoit sur la fin du IIIe siècle, attribue la construction de ces murailles, comme objet de défense, à Lollien, qui ne régna que quelques mois, et fut massacré par ses propres soldats, murmurans contre les fatigues dont ils étoient excédés par ces travaux : cela ne s'éloigne que de trois ans de ce qu'écrit Gré-

goire de Tours, que les fortifications de Dijon furent élevées sous Aurélien; et l'on concevra aisément que l'enceinte d'une ville n'est pas l'ouvrage d'une année. L'on peut donc, avec de très grandes probabilités, accorder Pollio et l'évêque de Tours, en admettant que Lollien aura commencé ce qui n'aura été parachevé que trois ans après, sous le règne du libérateur des Gaules, *restitutor Galliarum*, auquel Besançon éleva cet arc de triomphe encore subsistant, et sur lequel sont gravés les hauts faits du vainqueur de Tetricus et de Zénobie (Acad. Besançon, 1818, p. 39).

Cependant Jean *Richard*, dans ses Antiquités de Dijon, et après lui, Fr. *Baudot*, *Garreau*, qui ont été suivis par les historiens du diocèse de Langres, *Vignier*, *Demaugin* et autres, ont avancé que Marc-Aurèle avoit fait élever les fortifications de Dijon : M. Legouz-Gerland ne partage point ce sentiment, et nous nous rangeons de préférence à son avis, d'après les motifs que nous allons succinctement développer.

D'abord, il faut poser en fait constant, que les fragmens de sculpture découverts à toutes les époques sur le sol de Dijon, sont du premier siècle de l'ère vulgaire, c'est-à-

dire, du temps de l'invasion des Romains dans les Gaules : tous les gens de l'art en conviennent ; tous les historiens en sont d'accord.

Il faut avouer aussi que ces débris sont forcément antérieurs au temps où ils ont été enfouis dans les fortifications, par conséquent antérieurs au règne de Marc-Aurèle, sous lequel on veut supposer que ces fortifications aient été élevées.

Il faut convenir encore que ce ne seroit ni les Gaulois, ni les Romains, qui auroient exercé tant de mutilations dans les pays qu'ils habitoient ensemble en paix et comme frères; ils n'auroient pas détruit eux-mêmes ni les mausolées de leurs ancêtres, ni leurs édifices, ni leurs temples : il faut donc chercher dans l'intervalle d'Auguste à Marc-Aurèle, le passage de quelque peuple dévastateur ; et si l'histoire n'en signale aucun dans ces temps-là, il faudra forcément conclure que ce n'est point avant Marc-Aurèle que ces mutilations auront eu lieu ; dès-lors que ce n'est pas cet empereur qui aura fait élever la première enceinte de Dijon, dans laquelle se trouvent incrustés ces débris.

Et il ne faut pas dire avec le P. Vignier, qu'il y a mutation du mot *Aurelio* en celui

d'*Aureliano*; les copies les plus authentiques de Grégoire de Tours consultées, sur notre demande, à la bibliothèque royale, par notre savant confrère, M. Leschevin, dans l'un de ses voyages à Paris, toutes les copies de cet historien portent, très lisiblement écrit, le mot AURELIANO. Et comment ce saint évêque auroit-il pu se tromper? lui, originaire de Dijon, qui écrivoit ce qu'il avoit appris de la bouche de ses aïeux, personnages de grande considération dans le pays; lui qui, ayant vécu 250 ans seulement après le règne d'Aurélien, avoit pu apprendre de ses ancêtres ce qu'ils avoient pu voir eux-mêmes. Certes, le témoignage d'un pareil personnage est du plus grand poids, et d'autant plus, que ce qu'il écrit se trouve d'accord avec tous les faits qui précèdent, c'est-à-dire, l'érection des monumens par les Gaulois Romains, et leur renversement, non pas seulement sur un point, mais sur toute la Gaule, Besançon, Langres, Troyes, Auxerre, Périgueux, etc., etc., par un peuple dévastateur par principe, et qui ne guerroyoit que pour détruire : car, s'il est vrai que Besançon, Langres, Auxerre, Périgueux et tant d'autres villes aient été renversées par les Vandales, et après fortifiées par Aurélien, on doit pré-

sumer qu'il en aura été de même de Dijon.

Ce systême, que nous adoptons avec Legouz-Gerland et Grosley, ne fait point obstacle à ce que Dijon n'ait existé bien antérieurement à Marc-Aurèle, même sous Jules-César ; et si ce n'est que pour faire honneur à Dijon d'une plus haute antiquité, que Richard, Vignier et autres, ont préféré attribuer l'érection des fortifications de Dijon à Marc-Aurèle plutôt qu'à Aurélien, leur but est rempli, car le style des fragmens découverts atteste assez que les monumens auxquels ils appartenoient est le style du siècle qui a suivi immédiatement celui d'Auguste.

Ce systême n'est point non plus en contradiction avec ce qu'on lit dans les actes du martyre de saint Bénigne, *ut videret novos muros quos illic contruxerant ;* car Marc-Aurèle (1) a pu se borner à faire bâtir quelques tours sur les retranchemens, au lieu de palissades en bois, et Aurélien les aura coordonnées dans l'enceinte totale qu'il faisoit élever, ainsi que l'observe très bien l'un

---

(1) Voy. ma dissertation sur l'époque précise du martyre de Saint Benigne et du séjour de Marc-Aurèle à Dijon. Mém. de l'Acad. de Dijon, 1817, pag. 48.

de nos devanciers (Legouz-Gerland, p. 11).

Ce n'est donc ni aux Gaulois, ni aux Romains, ni aux Chrétiens, qu'il faut reprocher ces mutilations; elles appartiennent toutes aux Vandales, à ces peuples qui ont bien mérité que leur nom devînt

. . . . dans la race future,
Aux plus cruels brigands une cruelle injure.

ANNONCE

DES SUJETS DE PRIX

Proposés par l'Académie de Dijon, dans sa séance publique du 30 mai 1820.

MESSIEURS,

Si le but des Académies est d'étendre l'empire des sciences, elles ne doivent négliger aucun des moyens qui peuvent les perfectionner, résoudre les questions indécises, et donner lieu à de nouvelles découvertes.

Fidelle à ce principe, l'Académie de Dijon, en ce jour consacré aux sciences, se fait un devoir de rappeler la question de prix qui doit être couronnée en l'an 1821.

« Jusqu'à quel point peut-on, dans l'état « actuel de la physique, expliquer les phé- « nomènes météorologiques aqueux? »

L'Académie propose pour sujet d'un prix extraordinaire, qu'elle a déjà fait connoître par la voie des journaux, et qui doit être décerné cette année, la veille de la Saint-

Louis, l'éloge d'un prince qui, par ses vertus éminentes et ses qualités distinguées, faisoit la gloire et l'ornement de la France.

Les témoignages d'amour et de dévouement qui lui furent donnés pendant sa vie, les marques de tristesse et de désolation qui ont annoncé sa mort, seront toujours son plus bel éloge. Peut-il y avoir de meilleur panégyrique que les larmes et les regrets d'un peuple entier? Eh! en faut-il davantage pour perpétuer sa mémoire, et la transmettre d'âge en âge, environnée de respect, et d'amour et d'admiration? Mais, animé de cette loyauté vraiment française qui devroit être la politique des grandes nations, comme elle est celle des grands cœurs; doué de toutes les qualités qui font chérir et vénérer, notre infortuné Prince fut accessible à tous les genres de gloire. De bonne heure il avoit jeté un regard favorable sur les lettres et les arts; ayant appris à les connoître, ayant su les apprécier, il en devint le protecteur et l'ami.

Les lettres et les arts, moins pour honorer sa mémoire que pour s'honorer eux-mêmes, lui doivent donc un tribut d'éloges et de reconnoissance. Cependant, quelque impérieux que soit ce motif, je dois le dire à la

louange de l'Académie; en proposant pour sujet de prix l'Eloge de Son Altesse royale Monseigneur le Duc de Berry, cette société est moins dirigée par le sentiment du devoir, par l'usage des convenances, que par l'élan du cœur et le besoin d'exprimer son horreur pour ce crime, et sa profonde douleur.

S'exprimer ainsi, c'est indiquer aux concurrens le genre de discours que réclame l'Académie : le brillant des expressions, la justesse des pensées, la chaleur du sentiment, et surtout cette force d'éloquence qui émeut et entraîne, doivent en faire le principal mérite. Si l'auteur s'occupe de la cause de ce forfait exécrable, il doit faire connoître les moyens qui peuvent à jamais en garantir les états.

Il est également à désirer que ce discours soit embelli par le récit de ces faits éclatans, de ces actions grandes et généreuses, qui signalent l'héroïsme et la bonté des Bourbons, et que la postérité accueillera avec autant de respect que nos sentimens d'amour, de dévouement et de reconnoissance.

Puissent les éloges qui nous parviendront, être dignes du prince dont ils célébreront les vertus et l'héroïsme !

Puisse également le choix de ce sujet de prix, prouver aux Français que la philosophie des hommes qui s'occupent de lettres, n'est pas la philosophie que bien des gens leur attribuent, et que pour eux il n'en est point de plus réelle et de plus sacrée que celle qui repose sur le bonheur des peuples et sur la stabilité des légitimes monarques.

Le prix pour chaque question est une médaille d'or de la valeur de 300 fr.

Les Mémoires envoyés au concours, seront adressés, *francs de port*, au Secrétaire de l'Académie, avant le 1.er août prochain, pour l'éloge de S. A. R. Mg.r le Duc de Berry, et avant le 1.er mars 1821, pour la question de Physique. Le terme est de rigueur.

Les concurrens ne se feront connoître, ni directement, ni indirectement; ils joindront à leur Mémoire, un billet cacheté, contenant leurs noms, qualités et demeure, et portant la même épigraphe que celle mise en tête de la pièce.

Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le Mémoire auquel il est joint, aura obtenu le prix ou l'accessit. Les billets cachetés joints aux autres Mémoires, sont brûlés immédiatement après le jugement sur le concours.

Les concurrens sont prévenus que l'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés ; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies, s'ils le désirent.

Les membres résidens de l'Académie ne sont point admis au concours.

Signé DURANDE, *Président.*

VALLOT, D. M.

Membre de la Société de médecine de Londres, etc. Secrétaire.

ACADÉMIE
DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE DIJON.

SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 24 AOÛT 1820,

Consacrée à la lecture du Discours qui a mérité le prix proposé par délibération de l'Académie, en date du 20 février 1820, pour l'Éloge historique de S. A. R. Mgr. le Duc de Berry.

APRÈS avoir annoncé l'ouverture de la séance, M. DURANDE, chevalier des ordres de Saint-Michel et de la Légion d'honneur, s'exprime en ces termes :

MESSIEURS,

Trois fois, dans cette enceinte et dans un court espace de temps, nous avons déjà solennellement déploré la perte de grands princes non moins augustes par leurs vertus qu'intéressans par leurs malheurs.

Trois fois nous avons invoqué le génie des lettres pour célébrer la gloire de nos infortunés Bourbons, et répandre quelques

fleurs sur leurs tombes sacrées; et toujours, Messieurs, vous êtes venus partager notre deuil et notre affliction.

Mais lorsque le ciel sembloit las de tant de malheurs, lorsqu'enfin les rayons de l'espoir commençoient à luire sur notre malheureuse patrie, un exécrable assassinat nous a de nouveau plongés dans la plus profonde consternation. Quel sort nous est donc réservé? et faut-il encore des crimes inouis pour épuiser la colère du ciel ?

Trois de nos princes, ceux qui avoient tant de titres à notre amour et à notre dévouement, sont tombés sous le fer parricide : un seul, celui qui nous honoroit de son auguste protection, celui dont le nom si révéré rappelle la victoire et les muses, lui seul a péri par l'effet de cette inévitable destinée qui veut que rien n'échappe à la faux du temps, pas même ceux qui sont sur la terre les images et les représentans de la Divinité.

La France n'aura-t-elle donc plus que des jours de pleurs et de désolation ? et sommes-nous destinés à toujours vivre au milieu des assassinats et des conjurations ?

Le ciel cessera-t-il enfin de nous écraser du poids de son courroux ? Ah ! sans doute, il est encore une espérance, et nous devons

l'attendre de cette fleur qui est au moment de naître, et dont le crime des crimes a détruit la principale tige.

Puisse-t-elle perpétuer cette auguste dynastie qui, pendant tant de siècles, a fait la gloire et le bonheur de la France! Puisse-t-elle un jour nous offrir une fidelle image de ce bon Charles, de cet auguste prince qui, monté sur le trône, eût rappelé et fait renaître dans un seul règne les trois époques les plus glorieuses des annales de notre histoire, les règnes de Louis XII, d'Henri IV, et de Louis XIV!

Combien il est désirable que les destinées de la France soient enfin fixées et rendues dignes d'une si grande nation! Sans doute les moyens d'y parvenir sont au pouvoir du Gouvernement; mais les lettres peuvent-elles y contribuer par la pureté de leurs principes, par la noblesse de leurs écrits? Eh! Messieurs, quoi de plus ami d'un gouvernement fixe; quoi de plus essentiellement partisan de l'ordre et de la paix que les sciences et les lettres!

Elles fleurissent et prospèrent à l'ombre de l'olivier.

Elles fanent et se dessèchent au milieu des désordres et des convulsions politiques:

cependant *les lettres* n'admettent point d'esclavage, mais elles veulent une liberté sage, qui soit celle de tous.

Les lettres usent de la liberté d'écrire, mais elles ne la réclament que pour la gloire et l'honneur de leur pays ; elles proscrivent ces opinions erronées et systématiques, sans doute moins applicables à la civilisation qu'à l'état de nature, et toujours essentiellement subversives de tout gouvernement, de tout bonheur et de toute sécurité.

Les lettres sont pleines de respect pour la religion de nos pères, mais elles ne repoussent point la tolérance. Qui plus qu'elles sont convaincues de la nécessité impérieuse de la Religion sans laquelle il ne peut exister ni frein pour la perversité, ni consolation pour la misère, ni refuge pour l'infortune.

Les lettres se prononcent contre l'adulation, mais elles savent estimer les grands, ou par leurs propres services, ou par ceux qu'ont rendus leurs ancêtres; c'est un hommage qu'elles aiment à leur rendre dans l'intérêt de la société : mais, lorsqu'ils veulent se prévaloir de ce qu'ils sont, elles les respectent de loin, et les abandonnent à leur propre grandeur.

Les lettres sont ennemies de l'orgueil et

des sottes prétentions, mais elles savent donner un juste tribut d'éloges au mérite modeste et aux talens utiles.

Elles savent dispenser à propos et l'estime et la considération.

Avec elles l'estime s'acquiert par raison et non par cabale.

Avec elles la considération se gradue par les services rendus, et jamais elles ne la font dépendre de cet éclat trompeur que n'environne aucun mérite, et qui pour lors devient la première cause de tous les maux et de tous les désordres.

Sans doute le plus beau titre de gloire des lettres sera toujours l'avantage de pouvoir préconiser les actions et les vertus des grands princes. Avec quelle satisfaction n'empruntent-elles pas l'organe de la renommée, lorsqu'elles voient dans un monarque le bonheur de tout un peuple, et dans un grand prince l'espoir des générations futures.

Consternée de douleur, et frappée des éminentes qualités de SON ALTESSE ROYALE LE DUC DE BERRY, l'Académie, dans sa séance du 20 février, proposa pour sujet d'un prix à décerner le 24 août 1820, l'Eloge de très haut, très puissant et très excellent

Prince Charles-Ferdinand d'Artois, fils de France et duc de Berry.

Plusieurs écrivains se sont mis sur les rangs; mais il étoit impossible que leurs généreux efforts fussent couronnés d'un égal succès. Sur treize mémoires qui sont parvenus à l'Académie, dont trois en vers, et notamment un poëme en quatre chants, deux seulement, écrits en prose, ont mérité et fixé d'une manière plus spéciale l'attention de l'Académie.

L'un de ces mémoires, n.° 8, et portant pour épigraphe : *Les indifférens même pleureront Germanicus*, est généralement bien écrit; il est même quelques morceaux qu'on pourroit citer, et qui semblent dictés par une gracieuse éloquence; mais le style en est quelquefois languissant et froid; des longueurs et des inconvenances sont encore une tache à son ouvrage, dont le plus grand défaut est d'avoir gardé le silence sur les derniers instans du duc de Berry, qui cependant sont une vie toute entière pleine de grandeur d'ame et d'héroïsme, de vertus et de résignation.

Malgré cette omission, il est juste de dire que, jusqu'au moment de l'horrible assassinat, l'auteur n'a oublié aucune des

actions, aucun des faits qui valurent à CHARLES l'amour des Français : rien n'échappe à ses recherches ; on pourroit même lui reprocher d'entrer dans trop de détails ; et c'est peut-être pour avoir embrassé un cadre trop étendu, pour s'être livré à des discussions étrangères à son sujet, que son discours paroît quelquefois languir, ses couleurs perdre de leur vivacité, son pinceau de son énergie, de sorte qu'on ne retrouve pas dans cet écrit cette éloquence du cœur, cette beauté de détails, cette belle et noble simplicité, qui caractérisent le mémoire couronné : cependant, quoiqu'il lui soit de beaucoup inférieur, l'Académie a pensé à l'unanimité, qu'en raison de l'agrément de son style, de l'étendue de ses recherches, et des soins qu'il a donnés à son travail, ce mémoire méritoit une mention honorable.

Quant au discours couronné, je ne vous en présenterai point l'analyse ; je ne vous en ferai point connoître la marche et le plan ; ce seroit, je pense, Messieurs, chose superflue, puisque je vais avoir l'honneur de vous en donner lecture.

Peut-être même seroit-ce affoiblir l'intérêt en détruisant le plaisir de la surprise. Ainsi, Messieurs, je me bornerai à vous énoncer

seulement le sommaire de l'opinion de l'Académie, abandonnant les détails à vos lumières et à votre bon goût.

Un cadre heureux, un style simple et facile, des idées ingénieuses, des expressions bien choisies, caractérisent ce discours, qui se montre constamment sous les dehors d'une belle et noble simplicité.

Vous ne remarquerez point dans le cours de cet écrit cet appareil de style, ces phrases à prétention, ces exagérations outrées, plutôt faites pour en imposer et flatter l'oreille, que pour émouvoir et gagner le cœur.

Notre écrivain a sans doute pensé que ce qu'on aimoit sans feinte devoit être peint sans art; et de même l'Académie a senti que le discours qui devoit le mieux répondre à ses vues, étoit celui dont le style simple et entraînant, seroit recherché de tous et conçu par tous; car l'éloge de notre malheureux prince doit être dans toutes les bouches, comme son image est dans tous les cœurs.

Pénétrée de ces divers motifs, l'Académie de Dijon a décerné, à l'unanimité, le prix proposé, au Mémoire coté n.° 12.

Cependant, Messieurs, en parlant si avantageusement de ce discours, qu'on ne nous prête point la pensée d'avoir perdu de vue

l'éloquent éloge dont nous sommes redevables à l'auteur du *Génie du Christianisme*.

L'Académie saisit avec empressement cette circonstance pour rendre un hommage éclatant au génie et aux talens distingués de M. de Châteaubriand; et, après un si grand écrivain, présenter sur le même sujet un travail qui inspire quelque intérêt, ce sera sans doute pour notre auteur une de ses premières et plus douces récompenses.

Il est, Messieurs, des gloires qu'on ne sauroit rabaisser, comme il est des génies qu'on ne sauroit égaler.

M. Durande lit l'*Éloge de Son Altesse Royale Monseigneur le DUC DE BERRY, Fils de France, Prince de la Famille royale,* coté n.° 12, et portant pour épigraphe :

> Laudent facta ejus. (Prov. 31. 31.)
> Deducant oculi nostri lacrymas. (Jer. 9. 18.)

Appelé, il y a trois ans, dans cette lice qui s'ouvre aujourd'hui de nouveau, nous avons disputé l'honneur d'attacher une palme funèbre au tombeau du dernier héritier des Condé. Le plus lâche attentat faisoit alors le sujet de notre indignation; une perte ir-

réparable étoit l'objet de nos regrets ; mais cette indignation et ces regrets affranchis par le temps de leur amertume, laissoient librement éclater des sentimens plus doux. Un sang fertile en héros avoit été tari dans une de ses plus nobles sources ; mais ce sang précieux couloit toujours avec vigueur dans les veines royales ; l'auguste famille, dépositaire du bonheur de la France, voyoit encore avec orgueil, et sur des degrés plus rapprochés du trône, des princes dignes de ses soins et de notre amour. Un hymen heureux, gage de notre félicité future, venoit de s'accomplir, et ne laissoit plus de bornes à nos espérances..... Vanité des vanités ! Le meurtre a dit avec une joie féroce : « je briserai ces « liens » ! et voilà qu'une main parricide, frappant le dernier rejeton de Louis XIV, nous plonge dans un deuil peut-être éternel, et nous force à reculer d'effroi devant notre avenir. Plus accablés du sort affreux qui menace la patrie, que soutenus par le fragile espoir qui lui reste, pouvons-nous nous abandonner sans réserve à ces entraînemens, à cet enthousiasme qu'excite l'héroïsme, ou nous élever à ces grandes pensées, seules interprètes des belles actions ? Nous demandons des expressions à la dou-

leur, et la douleur, sans voix, nous découvre son visage baigné de larmes; nous demandons des images à l'éloquence, et l'éloquence nous répond avec Bossuet : *Que la gloire des ames extraordinaires ne peut être soutenue que par la seule simplicité d'un récit fidelle* (*).

Je ferai donc un récit fidelle. Je vais dire ce que j'ai vu, rappeler ce que j'ai senti, rapporter ce que j'ai entendu touchant la vie et la mort de CHARLES-FERDINAND D'ARTOIS DUC DE BERRY, Prince de la famille royale de France.

Puisse ma foible voix trouver grâce devant mes juges! puisse du moins cet humble et pur hommage n'être pas dédaigné par celui qui l'inspira! J'ai vu le riche et le pauvre prosternés devant sa tombe, confondre leurs pleurs et leurs prières : remontée au Ciel sa première demeure, l'ame du juste accueilloit sans doute leurs vœux avec une égale bonté.

C'étoit le jour où la dépouille mortelle d'un petit-fils de Henri IV devoit être transportée du palais de ses ancêtres à la dernière demeure des Rois. Saint-Denis avoit préparé ses ma-

---

(*) Oraison funèbre du grand Condé.

gnificences funèbres; l'airain des temples annonçoit au peuple la lugubre cérémonie, tandis que le rappel militaire rassembloit la milice nationale et l'armée. Soldat citoyen, je réponds au signal; je revêts à la hâte cet uniforme que je portois avec tant de joie lors de l'entrée du Prince dans la capitale; je prends ces inutiles armes qui n'ont pu le défendre, et je cours vers ce Louvre où se presse une foule éplorée. Là gît le corps de la victime : c'est-là aussi que jadis, après avoir été frappé du poignard, fut exposé le GRAND, le bon HENRI. Je me joins à mes compagnons d'armes. Mais c'étoit peu pour moi de suivre pieusement de saintes reliques; je voulois solenniser mes regrets, et leur élever un monument aussi durable que le souvenir des vertus du Prince. Jeune et déjà malheureux, puisant mon talent à la source de mes propres infortunes, j'allois sous les voûtes de Saint-Denis, parmi ses nombreux cerceuils, chercher des inspirations, comme j'en avois recueilli près d'un tombeau solitaire, dans les remparts de Vincennes.

Un roulement sourd et prolongé annonce le départ, et le cortège franchit le seuil du Palais. Une brise légère agite les drapeaux

noirs ; les troupes marchent en silence, les armes baissées : par intervalles, un seul coup de tambour règle leurs pas.

Tour à tour passent devant mes yeux :

Ces cavaliers éprouvés aux combats et aux fatigues, fiers d'obéir au jeune héros qui grava sur sa bannière : *union et oubli ;*

Ces chasseurs et ces lanciers que le second Fils de France commandoit avec tant d'éclat ;

Ces hussards qui reconnoissent pour chef le petit-fils de Penthièvre ;

Ces soldats d'Austerlitz et de la Vendée, réunis désormais par les mêmes sentimens sous l'étendard de la Garde royale.

J'ai reconnu l'uniforme que portoit Condé : voilà cette redoutable infanterie française dont les baïonnettes imposèrent tant de fois silence aux batteries ennemies.

A la vue d'un guerrier dont l'air abattu contraste avec les nobles cicatrices, la foule a nommé Oudinot, et ce nom glorieux a retenti dans nos rangs.

Après lui, Fitz-James, si digne de porter pour devise : *toujours et partout fidelle*, guide un escadron de dévoués citoyens,

tout prêts dans le péril à se montrer intrépides soldats.

Ici, je vois les vétérans de l'honneur mutilés, mais fiers encore; là, une jeunesse brave et studieuse, l'espoir de la patrie.

Plus loin, portant le don de l'aumône, un flambeau dans la main, des pauvres marchent aux clartés funèbres.

Mais, quels saints concerts! quelle douce harmonie parvient à mon oreille! C'est la voix imposante des Ministres du Seigneur; c'est la voix pure des jeunes Lévites. Écoutons :

Custos quid de nocte? Custos quid de nocte?	Isaïe. 21. 11.	Sentinelle, qu'avez-vous vu cette nuit? Sentinelle, que s'est-il passé?
Dixit custos.	Isaïe. 21. 12.	La sentinelle a répondu:
Observavit peccator justum. Evaginavit gladium ut trucidet.	Ps. 36. {12. 14.	Le méchant a épié le juste; — il a tiré son glaive pour frapper.
Ingemuerunt omnes qui lætabantur. — Cessavit gaudium tympanorum.— Conticuit dulcedo citharæ.	Isaïe. 24. {7. 8.	Ils ont gémi ceux qui se réjouissoient. — Le bruit des instrumens a cessé, la douce mélodie des harpes s'est tue.
Justus periit.	Isaïe. 17. 1.	Le juste a succombé.

En me retraçant une épouvantable histoire, ces paroles des livres saints redoublent ma douleur; la voix pure des jeunes Lévites vient ranimer mes espérances.

Lætamini cum Jerusalem, qui lugetis super eam.	Isaïe. 66. 10.	Consolez-vous avec Jérusalem, vous qui pleuriez sur elle.

Quia hæc dicit Dominus domui Israël.	Amos. 5. 4.	Car voici ce que dit le Seigneur à la maison d'Israël.
Egredietur virga de radice, et flos de radice ejus ascendet.	Isaïe. 11. 1.	De la souche il doit sortir un rejeton ; une fleur va s'élever de la tige.
Florebit quasi lilium.	Ec. 39. 19.	Elle s'épanouira comme un jeune lis.

Ici, les encensoirs sont légèrement balancés, et l'air est embaumé de parfums ; toutes les voix ensemble reprennent :

Domus Israël speravit in Domino.	Ps. 113. 19.	La maison d'Israël a mis sa confiance dans les promesses du Seigneur.

Les chants ne se font plus entendre, et j'écoute encore, tout rempli que je suis de la parole divine.

Mais le mouvement du lugubre cortège a ramené sur la terre mon ame élancée vers les cieux. Dans ces voitures drapées de noir, j'ai vu les dévoués serviteurs du Prince, ceux qu'il chargeoit avec tant de confiance, au milieu des combats, de ses ordres périlleux, ou dont il invoquoit les sages conseils dans les affaires difficiles.

J'ai vu le saint Évêque, gardien d'un dépôt sacré que plus tard, par ordre de l'auguste veuve, il doit confier aux paisibles retraites de Rosny. Le cœur d'un Prince qui connoissoit le prix du dévouement, reposera dans la demeure d'un loyal serviteur, d'un ami de Henri IV, tandis que ses entrailles

seront portées aux habitans d'une cité fidelle, pour accomplir cette promesse du Béarnois, renouvelée par le duc de Berry : *Lillois, désormais entre nous, c'est à la vie et à la mort.*

Le char funèbre s'avance..... le cheval de bataille suit tristement le cercueil de son maître.

Enfin, notre troupe prend son rang dans cette marche. Après nous viennent encore différens détachemens, puis une foule d'artisans et d'ouvriers pleurant leur bienfaiteur.

Cependant la pompe guerrière et religieuse se développe sur les rives de la Seine, laissant à sa droite le monument consacré au meilleur des Rois par l'amour et la piété d'une grande nation ; après avoir traversé la place où ce Prince trop populaire tomba sous le couteau d'un fanatique, elle s'arrête un moment sous l'arc de triomphe élevé à la gloire de Louis XIV. C'est devant ce magnifique témoignage de grandeurs qui ne sont plus, que passèrent, il y a quatre ans, deux nouveaux époux accompagnés d'une cour brillante. Ivres d'amour et de plaisirs, ils répondoient par leurs regards animés aux acclamations universelles. Pouvoit-on alors penser que le char

funéraire succéderoit sitôt au char de l'hymen, et qu'un chemin parsemé de fleurs seroit si promptement arrosé de larmes !

Bientôt apparoissent les clochers de St.-Denis; de leurs flèches ébranlées s'élancent et se répandent dans les airs les sons des funérailles. Une foule immense, accourue de toutes parts, borde les rangs du cortège. J'aperçois alors un vieillard courbé et qui marchoit avec peine ; il portoit l'habit des anciens militaires, et la décoration récompense des longs services. Je m'empressai de lui offrir mon aide : mon action le toucha : « Il est, me dit-il, digne d'un jeune volon-« taire de la garde citoyenne, de soutenir « les pas chancelans d'un vieux soldat de « l'armée de Condé. » Ce nom de Condé fit battre mon cœur. J'osai interroger le vieillard, et j'appris qu'après avoir long-temps combattu pour la cause royale aux côtés du duc de Berry, il n'avoit revu sa patrie qu'avec ce Prince auquel il devoit toute son existence. Instruit du dessein où j'étois de célébrer une mémoire si chère, le guerrier ne se contente pas de m'encourager ; il promet de me confier, sur la vie du Prince, des souvenirs pré-

cieux ; « souvenirs, ajoute-t-il, maintenant « ma seule et dernière consolation. »

Le cortège s'arrêta aux portes de l'église, et fit une halte. Pendant que les troupes forment les armes en faisceaux, je conduis le vieux guerrier, non loin de la basilique, dans un lieu ombragé de quelques cyprès. Là avoit été marquée la dernière des stations de Philippe III, roi de France, lorsqu'il porta sur ses épaules, de Notre-Dame à St.-Denis, les ossemens de St. Louis, son père, enlevés d'une terre infidelle. Nous nous assîmes sur la pierre où le fils du saint roi s'étoit reposé ; et supplié par moi d'accomplir sa promesse, le soldat de Condé commença ainsi :

1778. « J'ai vu sourire à sa naissance celui qui fait aujourd'hui le sujet de nos larmes (*) ; j'ai vu la joie de sa famille et celle de tout un peuple. La France jouissoit alors des derniers momens de son bonheur ; la cour jetoit aussi son dernier éclat. La religion et la bienfaisance, veillant pour ainsi dire au berceau du duc de Berry, avoient guidé les premiers pas du

---

(1) Le Duc de Berry naquit à Versailles le 24 Janvier 1778.

royal enfant ; la sagesse et l'instruction alloient lui ouvrir la vaste carrière du monde. Un homme du plus rare mérite, M. de Serrent, fut choisi pour diriger cette éducation : il étoit déjà chargé d'élever M. le duc d'Angoulême, plus âgé de deux ans que son frère. 1786.
Cet habile gouverneur se retira avec ses élèves, loin du monde et de la cour, dans la retraite de Beauregard ; et si cette solitude et ce recueillement ne gênèrent en rien l'heureux essor des aimables qualités du Prince que nous avons perdu, ils donnèrent au Prince qui reste notre espoir, l'habitude de ces hautes pensées, de ces profondes méditations qui, dans la vie privée, font les philosophes, et sur le trône, les grands rois.

« Mais l'enfance des deux Princes s'écoule avec les plaisirs et le bonheur de leur âge ; l'histoire des grands hommes de leur pays vient réveiller en eux l'amour de la gloire. C'est l'image des combats qu'ils cherchent dans leurs jeux ; il semble qu'un secret instinct les avertisse qu'ils doivent passer leur vie dans le tumulte et dans les camps.

« La révolution éclata. Les Princes s'éloignèrent, et je les suivis. Les deux frères pleuroient en quittant la France. Arrivés à Turin, M. de Serrent leur fit reprendre des

Juillet 1789.

études qu'il dirigea plus spécialement vers l'art de la guerre. Pour procurer à ses élèves un délassement analogue à leur vocation, il les faisoit assister aux évolutions et aux grandes manœuvres des troupes que le roi de Sardaigne venoit de rassembler.

« A ces jeux guerriers succédèrent bientôt de véritables combats : la campagne de 1792 s'ouvrit. Le duc de Berry avoit alors treize ans, et venoit d'adresser à M. le comte d'Artois une lettre telle que l'auroit écrite Henri IV enfant, demandant à faire ses premières armes : cette lettre lui valut la permission de continuer dans les camps son éducation militaire : rude et sévère apprentissage ! car
21 janv. 1793. l'armée royale ne fut point heureuse. Une épouvantable catastrophe mit le comble aux malheurs de la campagne. La plus ancienne monarchie du monde s'écroula, et de ses débris, il ne resta qu'un testament de mort qui devoit être pour la France un signe de rédemption. Comme les premiers chrétiens, les royalistes confessèrent leur foi au milieu des supplices; d'augustes martyrs leur avoient montré le chemin de l'échafaud devenu pour lors une école de bien mourir. Chaque jour, nous avions à gémir sur de nouveaux forfaits, nous avions à admirer de nouvelles

vertus. Cependant le jeune duc, condamné à l'inaction dans le château de Ham, apprend les merveilles de Weissembourg et de Bertsheim, et la gloire des trois Condés. Craignant déjà que les lauriers ne manquent à son courage, il sollicite avec instance, il obtient enfin de partager de si nobles périls, et rejoint à l'armée le duc d'Enghien Juin 1794.
dont il vouloit devenir l'émule. Une vive amitié unit aussitôt les deux Princes ; leurs belles ames étoient dignes l'une de l'autre, et M. le Prince de Condé acquit un fils de plus. »

« La campagne fut mêlée de succès et de revers ; mais la véritable valeur trouve à s'illustrer et dans les revers et dans les succès. Le duc de Berry, fidelle à sa maxime favorite, prouvoit, en chaque occasion, *qu'un Fils de France vole au-devant de la gloire sans l'attendre.* A ceux qui lui représentoient que la vie d'un prince de la famille royale devoit être épargnée, il répondoit que, *pour l'honneur du corps, il falloit qu'un prince de cette famille se fît tuer les armes à la main.* A dix-sept ans, ces idées chevaleresques étoient excusables ; elles n'empêchoient pas, d'ailleurs, le Prince de se

soumettre à la discipline, et de montrer déjà ce qu'il pouvoit devenir un jour.

« Au milieu des vicissitudes de la guerre, la désunion commence à s'emparer des armées coalisées. Le duc de Berry et le duc d'Enghien gémissent vainement de cette mésintelligence; fuyant le tourbillon des intrigues politiques, ils se réfugient pour ainsi dire dans la gloire d'un ennemi qu'ils combattent à regret. Tout Français, sans distinction de parti, est l'objet de leur bienfaisance et de leur humanité; souvent on les voit prêter une oreille attentive au récit d'un prisonnier, applaudir à des triomphes qui leur fermoient le chemin d'une patrie, unique objet de leurs vœux, et dont ils étoient si durement repoussés. Que de fois, assis sur les bords du Rhin, les yeux attachés sur l'autre rive, n'ont-ils pas versé des larmes comme ces Hébreux exilés. Ils savoient que leur pays n'avoit plus pour eux d'asile, et que la haine peut-être les y attendoit; mais ce pays s'appeloit la France : ils ne demandoient qu'à mourir sur son sol, pour être au moins couverts de la terre de la patrie.

« En 1797, le duc de Berry assista au siège de Kell : c'est là que le général Marceau trouva la mort à dix-neuf ans. Kell se ren-

dit; mais ce succès fut balancé par de grandes pertes; et le prince Charles d'Autriche, séduit, comme tant d'autres, par le prestige qui s'attachoit au nom français, consentit à un armistice, prélude de la paix de Campo-Formio. L'armée de Condé accepta du service auprès du Czar, afin de se rapprocher du Roi Louis XVIII, alors retiré en Russie. Avant le départ, le duc de Berry reçut une lettre de Sa Majesté qui lui ordonnoit de témoigner à l'armée sa satisfaction royale. La lettre fut lue à l'ordre du jour. On ajouta quelques rubans, on accorda quelques grades honorifiques; le Monarque ne pouvoit rien de plus; chacun fut satisfait, et nous prîmes gaîment à travers l'Allemagne la route de la Wolhinie, emportant dans un havre-sac nos dieux pénates et tous nos biens.

Octobre 1797.

« Le Prince rejoignit quelque temps après le Roi à Blackembourg, où il lui fut permis de faire à cœur ouvert l'éloge de ses compagnons d'armes; il y mit cette vivacité, ce feu qui lui étoient naturels : « Mon neveu, lui dit le Roi, « vous oubliez de me parler « d'un brave officier, vous ne me dites rien « du duc de Berry »; et le duc se jeta dans les bras que lui tendoit le Monarque.

1798. « Chargé, en l'absence de son frère, du commandement des chasseurs nobles, le duc de Berry sut maintenir dans ce corps une sévère discipline dont il étoit lui-même le plus rigoureux observateur. Vif, quelquefois même au-delà des bornes, il réparoit ses torts avec tant de grandeur d'ame, en toute autre occasion il se montroit si doux et si généreux, qu'il étoit impossible de garder envers lui le moindre ressentiment.

« En 1799, l'armée de Wolhinie fut dirigée sur Constance : jeux bizarres de la fortune ! singuliers spectacles !

« Un des héritiers de Robert-le-Fort traversoit les forêts de l'Allemagne à la tête des descendans des D'Armargnac, des Montmorency, des Bouillon, des Latremoille, pour replacer sa dynastie sur le trône des Francs, pendant qu'un autre héritier des Robert unissant ses malheurs aux infortunes de la fille des Césars, renouoit en Courlande les liens de cette même dynastie. C'étoit à six cents lieues de Versailles, que les enfans de Louis XIV, ne possédant plus que leurs nobles cœurs, venoient se jurer une mutuelle foi, et comme deux lys penchés par l'orage, se prêter un mutuel appui.

« Après avoir défendu Constance, l'armée de Condé forcée de céder au nombre, s'étoit repliée en bon ordre. Il survint une trève, durant laquelle le duc de Berry obtint la permission de se rendre à Clagenfurth auprès de son auguste mère. Madame la comtesse d'Artois goûta une joie bien pure en revoyant un fils si digne de son amour. Elle découvroit en lui mille nouvelles qualités; elle s'étonnoit toujours qu'un Prince qui passoit sa jeunesse dans les armées et dans les voyages, et dont par fois le caractère n'étoit pas exempt de mouvemens impétueux, eût cependant acquis tant de douceur et de grâce, et n'eût rien perdu de cette galanterie délicate qui ne se cultive que dans l'habitude continuelle des Cours. Madame fut surtout charmée de voir que le Prince avoit conservé la même franchise et la même rectitude de cœur, dons naturels que cette Princesse judicieuse préféroit aux plus aimables qualités. Obligé bientôt de s'arracher à ses tendres soins, le Duc de Berry partit pour Naples; il passa ensuite à Rome, cet éternel rendez-vous de toutes les célébrités, où les jeunes talens viennent puiser le génie, où viennent aussi soupirer les gran-

Mars 1800.

des infortunes. Ce Prince enthousiaste des arts, eut à peine le temps de contenter son ardente curiosité. Tandis qu'il méditoit sur les tombeaux des Scipions, il apprend que les hostilités sont recommencées. Aussitôt il écrit au duc d'Angoulême, chargé du commandement d'un corps à l'armée de Condé, qu'il veut servir sous ses ordres, comme simple volontaire, et le lendemain, il s'éloigne rapidement de Rome, où il laissoit tant de regrets.

« Le duc de Berry donne lui-même dans une lettre qui m'a été communiquée, les motifs d'un si prompt départ. « La noblesse « fidelle, écrivoit-il, avec laquelle j'ai fait « huit campagnes, n'avoit jamais vu tirer « un coup de fusil que je ne fusse à sa tête ; « au moment où mon frère venoit de la « joindre, il me mandoit : nous attaquons « le 15 septembre, et le 15 septembre j'étois « arrivé. »

« Comme toutes les précédentes, la campagne mal combinée par les alliés, ne fut pour les armées républicaines qu'une suite de triomphes, depuis la victoire de Marengo, achetée par la mort de Desaix, jusqu'à celle de Hohenlinden, illustrée par le nom de

Moreau. L'armée autrichienne croyoit remédier à ses défaites par des armistices ; et le corps de Condé, obligé sans cesse de réparer des fautes ou de protéger des retraites, prodiguoit inutilement son courage. Fort de 10,000 hommes à son départ de Russie, il ne comptoit plus alors que 3000 combattans.

« Pour couronner cette suite d'opérations extravagantes, le Cabinet de Vienne signa le traité de Lunéville. On licencia l'armée de Condé. Des hommes qui depuis dix ans partageoient le même pain, les mêmes périls et les mêmes privations, qui couchoient sous la même tente, et qui n'aspiroient qu'au même genre de mort et à la même tombe, reçurent ordre de se séparer. Ils obéirent ; rentrés en France, la plupart reprirent du service ; heureux de n'avoir plus à combattre des Français, ils se précipitèrent avec plus d'ardeur encore au milieu des dangers ; pour nous étroitement attachés à la mauvaise fortune de nos Maîtres, nous jurâmes de suivre partout leurs pas, et de partager constamment leur exil. Avril 1801.

« Les Bourbons acceptèrent l'asyle que leur offroit l'Angleterre. Le duc d'Enghien seul resta sur les bords du Rhin, pour ne point perdre de vue la terre natale. « Mon fils,

« lui écrivoit son père, que faites-vous si « près de votre ennemi ; au nom de Dieu « éloignez-vous ! » Le jeune Condé trop magnanime pour être défiant, différoit de se rendre à ces invitations réitérées. Tout-à-coup un bruit court à Londres que le duc d'Enghien arraché de sa retraite, vient d'être conduit en France. Ce bruit, tout incertain qu'il paroît, nous glace cependant d'effroi. On fait partir des émissaires ; déjà l'on cherche les moyens de délivrer l'illustre prisonnier.
Mars 1804. Il n'étoit plus temps ; la vérité, l'affreuse vérité fut connue le lendemain.

« Au reste, il n'avoit pas dépendu du meurtrier du duc d'Enghien, que le sort des deux frères d'armes ne fût exactement semblable. Trompé par des avis perfides, le duc de Berry devoit descendre sur les côtes de Bretagne, où il pensoit être attendu par un grand nombre de royalistes. Il mandoit à
1809. M. de la Feronnaye : « Puisque les royalistes « se décident à reprendre les armes, je com- « battrai à leur tête, et mon sang versé au « champ d'honneur, rappellera du moins « à la France qu'il existe des Bourbons. « Mon vieux Nantouillet et toi, mon ami, « vous partagerez mon sort. » Le Prince alloit se perdre lorsqu'il fut averti. Mais M.

Armand de Chateaubriand, chargé des ordres du Roi, fut arrêté en Normandie et fusillé dans la plaine de Grenelle. L'illustre auteur du Génie du Christianisme n'obtint que la cruelle faveur de le suivre jusqu'au lieu du supplice.

« Une victime abusée n'a souvent d'autre ressource que de partager le sort de son corrupteur; ainsi la France s'enchaîna aux destinées de celui qui l'avoit séduite. Au faîte de la gloire elle oublia sa servitude. Mais le malheur alloit éprouver cet enfant ingrat, et lui faire sentir le besoin de se jeter dans le sein d'un père. Profitant enfin des fautes de leur ennemi, et d'un regard de la victoire, les nations de l'Europe débordent comme un torrent sur nos belles contrées. La France étoit perdue, la légitimité la sauva. Quelle est donc cette inconcevable puissance? Des armées avides, innombrables, se sont emparées du plus riche royaume de la terre; elles ont à venger des injures, à exercer des représailles : il leur faut du butin et du sang..... Un homme vieilli dans l'exil se présente : c'est le successeur d'un monarque enfant; il réclame ses droits. Aussitôt les épées prêtes à frapper, rentrent dans le fourreau; deux cents mille prisonniers sont rendus sans rançons; une

couronne qu'on alloit briser, est placée sur la tête du sage libérateur, que tout un peuple salue Roi.

1814. « La France revit enfin ses Bourbons. Le comte d'Artois traversoit la Franche-Comté sans autre garde que la fidélité de ses habitans. Le duc d'Angoulême reçu avec transport dans Bordeaux, ville qui la première avoit secoué le joug, s'avançoit au milieu d'une population affamée de le voir; la famille d'Orléans arrivoit en Provence avec une Princesse de Sicile. Louis-*le-Désiré* ramenant avec lui la fille de Louis XVI, et ce qui restoit de la race des Condé, prenoit à Calais possession de son royaume; enfin le duc de Berry entroit dans le port de Cherbourg. France! France! s'écrie-t-il en mettant le pied sur la terre natale. C'étoit le cri du cœur : c'est le seul qu'il put prononcer. »

Ici le vieux guerrier suspendit sa narration. Cependant sa voix avoit été entendue, et le nom du Prince, prononcé par lui avec enthousiasme, avoit attiré l'attention de plusieurs personnes qui s'approchèrent; un cercle se forma autour de nous. Après un moment de repos, le soldat de Condé reprit son récit d'une voix plus élevée.

« De Cherbourg à Paris, le voyage du duc de Berry fut un véritable triomphe. Touché de tant d'amour, le Prince répétoit sans cesse, « *J'en mourrai de joie* ». Le voyant pour la première fois entouré d'une si grande affluence, les personnes de sa suite avoient peine à dissimuler leurs craintes. « *Soyez tranquilles*, leur disoit le Duc, *je puis trouver des ennemis parmi les Français, mais jamais un assassin.* » Partout sur son passage, il laisse pour souvenir, ou des bonnes actions, ou des mots charmans, qui partent du cœur et qui vont au cœur. A Caën il fait mettre en liberté trois cents malheureux conscrits. A Bayeux, il entend un enfant crier au milieu de la foule, et se plaindre de la perte d'un de ses sabots : « *Messieurs,* dit le Duc, avec une bonhommie qui rappeloit celle du Béarnois, *cherchons le sabot de ce pauvre enfant; il ne faut pas que ma présence cause ici le moindre sujet d'affliction* » et la chaussure rustique est retrouvée. Une mémoire heureuse rappelle au Prince, et toujours à propos, ou les blessures de ses vieux compagnons d'armes, ou le dévouement de ses anciens serviteurs. Il suffit de le voir pour l'aimer : c'est ainsi

que son air brave et ses manières franches changèrent en peu d'heures l'esprit du premier régiment qu'il rencontra sur sa route. Il revit enfin le palais de ses ancêtres, où M. le comte d'Artois l'attendoit, et ne quitta les bras paternels que pour presser sur son sein les Maréchaux de France, prouvant ainsi qu'il plaçoit l'amour de la gloire à côté des plus tendres sentimens.

« Après vingt-deux ans de guerres successives, la France va goûter les douceurs de la paix. Les partis ont paru se rallier autour du Souverain légitime; une Charte, œuvre des profondes méditations du Monarque, assure les droits de tous, et proclame de bonne foi des libertés dont jusqu'alors on n'a possédé que les vaines images. Mais à peine les Bourbons ont-ils le temps de calculer le nombre des infortunes qu'ils sont venus réparer ou adoucir; à peine ont-ils commencé d'exercer, suivant l'heureuse expression du duc de Berry, *leur droit le plus cher, celui de nous rendre heureux*, que le trône de Saint-Louis est ébranlé une seconde fois.

« Tandis que le duc d'Angoulême montrant dans le midi, le panache blanc de Henri IV, guidoit encore quelques soldats

Français, au chemin de l'honneur, et que la petite-fille de Marie-Thérèse essayoit dans les murs de Bordeaux de ranimer le feu mourant de la fidélité, leur digne frère désespéré de ne pouvoir mourir en sauvant la patrie, recevoit l'ordre de marcher à la tête de la maison du Roi, et de protéger sa retraite. Grand dans le malheur, imposant aux rebelles par son courage, consolant les malheureux par sa résignation, pardonnant à des factieux qu'il pouvoit écraser, et respecté encore au milieu de la révolte, le duc de Berry passa la frontière.

« La puissance orgueilleuse trouva son tombeau, non loin des plaines de Fleurus où le courage avoit triomphé vingt-un ans auparavant. Il ne restoit plus que les victimes d'un héroïsme, digne sans doute d'une meilleure cause, et le duc de Berry ne cessa de gémir sur leur destin que pour voler à leur secours. Le prince ne prend aucun repos qu'il n'ait vu soulager la plus grande partie des blessés; il est par-tout, par-tout il donne l'exemple de l'humanité. »

— « En voici la preuve, dit alors un vieux grenadier, dont le visage basané et le triple chevron annonçoient les services, « voyez

« le mouchoir dont il enveloppa ma bles-
« sure à Mont-saint-Jean ; il est là, ajoute-t-
« il, en découvrant sa poitrine sillonnée
« de cicatrices; je le porterai toujours, et
« je le défendrai jusqu'au dernier soupir,
« comme je défendois mon drapeau. »

L'accent de ce brave soldat redoubla l'émotion des auditeurs. Le guerrier de Condé le regardant d'un air attendri, continua :

1815. « Rentré en France le duc de Berry voulut ignorer tout ce que ses ennemis avoient fait pour lui aliéner le cœur des militaires qu'il aimoit de prédilection. Il opposa le silence à la calomnie, et retourna avec joie aux occupations chéries de sa retraite. C'est là qu'il songea à consolider notre repos en assurant son bonheur. Une Princesse du sang des Bourbons fut choisie pour en être le gage. Cette princesse élevée aussi à l'école de l'adversité, issue de Henri IV, au même degré que le prince qu'elle alloit recevoir pour époux, partageoit son penchant à la bienfaisance. On sut qu'à son départ de Palerme, la jeune fiancée avoit fondé une institution pour l'éducation des orphelines et distribué d'immenses secours; que pendant son séjour à Naples, les mêmes bienfaits avoient été répandus. Ce fut le seul plaisir qu'elle se permit de goûter au

milieu des fêtes somptueuses d'un mariage qui devoit l'éloigner des objets de ses premières affections. La nouvelle Duchesse de Berry s'arrache enfin avec douleur des bras d'une tendre famille; elle quitte Naples et aborde aux côtes de Provence : c'est là que s'exhale le dernier soupir pour sa patrie. « *Parlez-moi* « *Français*, dit-elle avec une grâce char- « mante au duc d'Havré, qui la recevoit sur « le rivage ; *parlez-moi Français, je ne sais* « *plus d'autre langue.* »

« Aux fêtes et aux témoignages d'amour et 1816.
de respect qui firent éprouver aux deux époux des émotions si bien partagées, succédèrent des plaisirs moins éclatans mais aussi doux. C'est à l'Élisée-Bourbon, que l'aimable couple trouva le vrai bonheur. Modeste et naïve dans ses amusemens comme dans ses goûts, la jeune Duchesse aimoit à se livrer à des jeux et à des exercices, doux souvenirs de ses premières années et de sa première patrie. Le duc de Berry redevenoit enfant pour lui plaire; et l'entourant de soins et de prévenances, s'associoit à sa simplicité, comme il s'étoit uni à sa vertu.

« Adorés dans leur intérieur, tous deux étoient chéris au dehors. Aussi que d'occa-

sions pour eux de faire le bien. Arrivoit-il quelque malheur, survenoit-il quelque fléau, le lendemain tout étoit réparé, comme par une main céleste. Le bienfait ne se faisoit jamais attendre, et prévenoit souvent la demande. Quelquefois, sans suite, ces heureux époux assistoient dans les campagnes, à une cérémonie religieuse, à une bénédiction nuptiale, au couronnement d'une rosière, et se mêloient aux danses et aux jeux du village. Echappant au respect ils jouissoient ainsi du plaisir de surprendre et de conquérir les cœurs.

« L'ordre le plus admirable régnoit dans la maison de l'Élisée : le Prince trouvoit d'immenses ressources dans l'économie qu'il appeloit le discernement de la bienfaisance. Il écrivoit un jour à M. Despallières consul de France à Anvers, qui l'avertissoit de la vente d'une très belle collection de tableaux : « dans « un temps où les pauvres réclament ma sol- « licitude, je me reprocherois d'acheter si « cher un plaisir dont je puis me passer.

« Le duc de Berry consacroit des sommes considérables aux besoins de la société philantropique ; il se plaisoit à en présider les assemblées. Depuis la mort de son protecteur, cette société a laissé vide et couvert d'un

crêpe le fauteuil où le Prince venoit siéger au milieu d'elle.

« Le duc cultivoit au surplus toutes les branches de la bienfaisance. Il récompensoit magnifiquement les gens de lettres et les artistes, et leur adressoit de ces paroles flatteuses auxquelles ils attachent tant de prix; il visitoit les manufactures autant pour honorer l'industrie que pour la secourir. Lorsque, par une intrépidité mise souvent à l'épreuve, il n'avoit pu préserver de malheureux incendiés de la perte de leurs biens, il faisoit tout ce qui dépendoit de lui pour réparer leur désastre, et son exemple excitoit la charité publique. Il ne se bornoit pas à vouloir être exactement informé; il voyoit par ses propres yeux. Il parcouroit à pied et en tout sens cette capitale qui réunit tant de luxe et de misère, et il étoit rare que le prince rentrât dans son palais sans avoir fait une bonne action. Delà cette foule prodigieuse qui s'est trouvée au passage du convoi, et ce cortège touchant de charbonniers qui l'a suivi jusqu'ici dans un pieux recueillement. Le prince avoit sauvé un de leurs camarades. Ces hommes pauvres, mais bons, s'en sont souvenus. Ils ont quitté spontané-

ment leurs travaux, pour payer au prince un dernier tribut de gratitude.

«La reconnoissance avoit de droit une place parmi les vertus de M. le duc de Berry. Son premier soin en arrivant de la terre d'exil, fut de concert avec son frère d'élever un monument à la mémoire de l'abbé Guénée, leur précepteur. Le Duc conservoit à M. de Serrent son ancien gouverneur toute l'amitié d'un fils. Il avoit la plus grande vénération
1818. pour M. le prince de Condé, son maître dans l'art de la guerre. Par un testament fait en Angleterre, le héros de Bertsheim avoit légué ses compagnons d'armes à son cher élève. Le prince de Condé mourut, et le duc de Berry le remplaça dans la présidence de l'association paternelle des chevaliers de Saint-Louis. Il nous dit à cette occasion, « *Messieurs, nous avons perdu* « *notre vieux drapeau blanc.* » Pensée profonde, qu'il voulut cacher sous la forme d'un mot ingénieux.

« Quel bon prince; mais quel excellent père! « *Ne vous désolez point,* dit-il à Madame la duchesse de Berry, qui à l'occa-
1819. sion de la naissance de Mademoiselle, se plaignoit de n'avoir pas donné le jour à un

prince. « *Ne vous désolez point; si c'étoit*
« *un garçon, les méchans supposeroient*
« *qu'il n'est point à nous, tandis que per-*
« *sonne ne nous disputera cette chère petite*
« *fille.* »

« Le Béarnais eût ainsi parlé.

« Rien ne manquoit au duc de Berry pour ressembler à son ayeul, pas même un Ravaillac.

« Comme Henri IV, le prince eut des pressentimens de sa fin tragique : il en parloit souvent. On le conjuroit alors de permettre qu'on veillât davantage à sa sûteté; il répondoit : « *Que voulez-vous que je fasse. Si*
« *quelqu'un a fait le sacrifice de sa vie*
« *pour avoir la mienne, il parviendra à*
« *exécuter son projet un jour ou l'autre,*
« *malgré toutes mes précautions. Dans le*
« *cas contraire, je me serai rendu malheu-*
« *reux inutilement.* »

« Il n'y a pas long-temps que chassant dans le bois de Meudon, le duc de Berry s'apprêtoit à tirer un pièce de gibier réfugiée derrière un épais feuillage, quand tout à coup, il en vit sortir un homme à figure sinistre. « *Malheureux!* s'écrie le duc, *que*
« *faisiez-vous là, j'aurois pu vous tuer!* »
L'homme avoit la main cachée dans son sein;

il regarda le prince avec hésitation, vit accourir d'autres chasseurs et disparut dans le bois. Quel étoit cet homme ? On l'ignore.

« Cependant le Ravaillac moderne a déclaré qu'il suivoit le prince à toutes les chasses. Étrange rapprochement ! le monstre épioit sans doute, cherchant une occasion que chaque fois sa foiblesse l'empêchoit de saisir après l'avoir rencontrée. Il remettoit au lendemain l'accomplissement de son infernal projet ; et pendant les intervalles de ses vaines tentatives, se nourrissant du poison des doctrines régicides, il s'exaltoit la tête, et cherchoit à se donner cette fermeté d'un moment qui lui manquoit pour l'exécution. Représentez-vous cet homme occupant ses longues insomnies par d'affreuses lectures. L'apologie du crime excite son horrible sourire : il se lève et marche à grands pas. D'une main tenant le libelle, de l'autre, il a saisi le poignard : il s'exerce à frapper. Mais le jour fatal le surprend dans
1820. ce délire frénétique......ce jour est le 13 février !!! »

« C'étoit une époque consacrée par l'usage à la joie et aux plaisirs ; le duc de Berry commença la journée par une bonne action. Cela porte bonheur, répétoit-il d'un air

content. On avoit remarqué que le prince attachoit à plusieurs reprises avec attendrissement les yeux sur son épouse : on ignoroit alors une heureuse circonstance qui fut révélée plus tard. Le soir, les deux époux se rendent à l'Opéra. L'assassin déjà à son poste, mais n'ayant pas le temps de consommer son crime, entend donner l'ordre de venir reprendre le prince à onze heures et se retire. Il étoit huit heures : le monstre avoit encore pour se repentir trois heures qu'il emploie à se fortifier dans son exécrable dessein. A onze heures, au moment où le duc de Berry après avoir reconduit son épouse à sa voiture, se retournoit pour rentrer dans la salle, l'assassin se précipite sur lui et lui enfonce tout entier un poignard dans la poitrine. Le duc s'écrie, retire le fer et tombe. Madame la duchesse, éperdue, s'est élancée de sa voiture : elle soutient son époux mourant qui demande sur-le-champ un prêtre. « *Venez ma femme*, ajoute-t-il, *venez, que je meure dans vos bras.* » J'apprends l'affreuse nouvelle, et je vole au lieu de l'événement. Quand j'arrivai, le prince étoit déjà placé sur un lit dressé à la hâte. A son chevet, une jeune femme en habits de fête, et couverte de sang, observoit, avec anxiété, ses moin-

dres mouvemens. Il y avoit dans ses yeux un feu qui pénétroit; sa voix imposante, son air et son attitude me laissèrent un moment douter si c'étoit Madame la duchesse de Berry que je voyois devant moi. Le bandeau qui retenoit ses cheveux, la ceinture qui serroit sa taille avoient servi, à défaut de bandelettes, à contenir l'appareil mis sur l'horrible blessure. Je ne vous retracerai ni la douleur d'un père, ni la douleur d'une épouse. M. le duc d'Angoulême tenoit la main de son frère et l'encourageoit en soldat et en chrétien; Madame la Duchesse d'Angoulême, accoutumée à tout souffrir et à ne rien craindre, attachoit cependant tour-à-tour, avec douleur, avec effroi, les yeux sur son frère et sur son époux, comme si elle eût prévu que le mal étoit sans remède, comme si elle eût redouté qu'un second coup ne vînt mettre le comble à ses infortunes. Madame la duchesse d'Orléans, oubliant sa famille et son propre bonheur, se désoloit sur la destinée de sa nièce. M. le duc de Bourbon que rien n'attachoit plus à la terre se demandoit pourquoi la mort avoit choisi cette jeune victime que tant de liens y retenoient. Toute la cour dans la consternation assistoit à cet affreux spectacle. De minute

en minute, on interrogeoit les hommes de l'art dont le découragement devenoit visible. L'un d'eux (1) a sucé la plaie, « *Que faites-vous, mon ami, dit le prince, le poignard étoit peut-être empoisonné.* » Malgré le soulagement momentané que procure ce zèle généreux, il survient un état plus alarmant. Sur les deux heures, une opération douloureuse, jugée nécessaire par le célèbre Dupuytren est proposée au prince qui s'y soumet. On veut éloigner la princesse. « *Ne me repoussez pas*, s'écrie-t-elle, *employez-moi, je vous promets d'être courageuse.* » Et elle saisit le bras de son époux. Un seul instant, elle sent ce bras céder à l'impulsion de la douleur, et tout près de lui échapper : elle le retient avec plus de force, et d'un accent impossible à rendre : *Charles ! Charles! c'est pour vous soulager; si vous m'aimez, vous vous laisserez faire.* Le prince se résigne et dominant ses propres souffrances, ne paraît plus occupé que de la cruelle position de son épouse. Il la conjure de se retirer : elle résiste; il laisse alors entendre ces mots : « *ménagez-vous, ma chère Caro-*

(1) Le docteur Bougon.

line, songez à l'enfant que vous portez dans votre sein. »

« A cette voix mourante, *interprète de la vie*, la duchesse s'anime et pâlit aussitôt; sans doute elle a senti tressaillir dans ses entrailles l'espoir de la patrie. Un sentiment d'étonnement mêlé d'admiration et de douleur se peint un moment sur tous les visages; mais l'opération s'achève : elle ne retarde la mort que pour la rendre plus cruelle. Le blessé a la conscience de son état; il répète sans cesse à ceux qui l'entourent : « *Je suis touché de vos soins, mais ma blessure est mortelle, je le sens, elle va au cœur.* » Il prie l'évêque de Chartres de recevoir sa confession, et il fait publiquement l'aveu de ses fautes. Que l'homme est grand quand il s'humilie devant Dieu! quelle ame mondaine n'a été convertie par cet exemple! quelle ame pieuse n'en a été édifiée! et cependant le martyr doute encore de son salut. On amène *Mademoiselle*; son père étend sur elle ses mains défaillantes. « *Puisse-tu, chère enfant, être plus heureuse que ceux de ta famille.* »

« Le prince apprend que son assassin est arrêté. « *Je l'avois peut-être offensé?* —

Non, mon fils, répond M. le comte d'Artois, *cet homme n'avoit contre vous aucun motif personnel. — C'est donc un insensé*, dit le duc. Un moment après, il ajoute : « *Que je voudrois voir le Roi pour lui demander la grâce de l'homme,.... promettez-moi, mon père, mon frère, promettez-moi de demander au moins la grâce de la vie.* »

« En voyant l'affliction des généraux, il exprime le regret de n'avoir pu verser son sang pour la patrie au milieu d'eux.... et surtout de mourir de la main d'un Français... il se montre vivement impatient de voir le Roi ; il répète plusieurs fois d'une voix affoiblie, *aurai-je le temps de lui demander la grâce*, et cette idée paroît le dominer entièrement.

« A cinq heures du matin, les douleurs augmentent ; le prince pressent qu'elles vont redoubler, et priver son ame de ses facultés : il se hâte d'en faire un dernier usage. Il adresse à sa famille les adieux les plus déchirans ; il recommande à son père et à M. le duc d'Angoulême les personnes attachées au service de sa maison et celles qu'il honoroit de son amitié : Il nous cherche des yeux. Il nommoit souvent M. de Nantouillet qui, debout, immobile, étoit comme anéanti par son dé-

sespoir. « *Viens, mon vieil ami,* lui disoit-il, *viens que je t'embrasse encore une fois.* » Le Roi arrive pour présider cette assemblée de douleurs. Du plus loin que le mourant aperçoit le monarque, « *grâce! grâce!* s'écrie-t-il, *pour la vie de l'homme.* » — *Mon fils*, lui répond S. M., *nous songerons à cette demande lorsque vous serez guéri.* — *Le Roi ne dit pas oui*, ajoute tristement le prince.... *La grâce de la vie de l'homme eût pourtant adouci l'amertume de mes derniers momens.* Sa voix maîtrisée par la douleur, ne se fit plus entendre que par intervalles. Nous recueillîmes ces mots entrecoupés. « *Ah!... du moins si.... j'emportois l'idée..... que le sang d'un homme.... ne coulera pas à mon sujet.... après ma mort.* Puis sa bouche murmura quelques mots dont le sens fut perdu pour nous.

« Cependant tout le monde est à genoux, le Roi seul est debout et pleure.... On a lu sur le visage des médecins l'annonce du fatal moment. Il est six heures et demie : encore quelques minutes.... On cherche à entraîner l'épouse dont le veuvage approche. Elle s'arrache des bras qui la retiennent, et se précipite sur son époux mourant. Alors il règne une

orte de confusion, on se trouble, on se pres-
e, on entoure le héros chrétien. Ici tout de-
ient sublime. Le lit de douleurs rayonne tout
coup des clartés de la foi; les yeux du mar-
yr sont levés avec ferveur vers le ciel qui va
'ouvrir pour lui. Ses premières pensées ont été
es pensées d'humilité et de repentir; ses der-
ières paroles sont des paroles de résignation
t de miséricorde. Il n'entend, il ne voit plus
ue Dieu. Mais l'expression de la souffrance
disparu de son visage, ses traits ont repris
eur sérénité : c'est comme un doux sommeil.
e Roi s'approche et ferme les paupières du
rince. « *Cher enfant, dors en paix*, dit le
ionarque.... tout étoit fini! »

Le vieux guerrier cessa de parler, et ca-
hant sa tête dans ses mains, il fondit en
armes. A son discours succède d'abord un
ilence entrecoupé de sanglots ; puis il s'é-
ève comme un murmure confus de louan-
es et de regrets, d'espérances et de dou-
eurs; l'on interrompt et l'on reprend sans
esse des entretiens dont la tristesse a je
e sais quel charme. Au milieu de ces épan-
hemens, mon cœur est serré, ma bouche
st muette; mais mon oreille attentive re-
ueille avec avidité des récits touchans où se
évèlent les vertus du prince. Ce sont des

émigrés qu'il a soutenus, des militaires égarés qu'il a ramenés, des citoyens auxquels il a fait rendre justice, des paysans dont il a relevé la cabane ou racheté l'héritage, des ouvriers qui lui doivent leur état et leur industrie, des pères de famille qu'il a préservés de leur ruine, de petits enfans même, qu'il se plaisoit à combler de ses bienfaits. Il m'a sauvé, il m'a consolé, il m'a vêtu, il m'a nourri : voilà ce qu'on entend rappeler de toutes parts.

En ce moment un roulement prolongé sur toute la ligne, et le cri *aux armes* nous annoncèrent que la halte étoit levée. Je quittai le soldat de Condé après lui avoir exprimé toute ma reconnoissance, et je suivis le cortège dans l'antique église consacrée à la sépulture de nos Rois. C'est là que trois races royales avoient dormi paisiblement pendant douze siècles, et que, tout à coup, arrachées de leurs somptueux cercueils par des mains sacrilèges, elles avoient été confondues dans une commune tombe et couvertes de la même poussière. A l'époque de la restauration des trônes, les tombeaux furent aussi relevés. Ils étoient vides, la mort infatigable les repeupla bientôt. Les

cloches sonnoient encore la venue d'un nouvel hôte.

Cependant les divins mystères s'accomplissent et la cérémonie s'achève. Les gardes enlèvent le corps pour le déposer au milieu d'une chapelle ardente, en attendant le moment où il doit prendre place parmi les martyrs de la famille royale. Nous entourons le cercueil de douze drapeaux noirs, symbole du deuil des douze légions citoyennes; le cortège défile en silence, et le peuple descend lentement les marches du temple, abandonnant la nef à sa religieuse solitude.

La pompe des funérailles a succédé à la solennité que je viens de décrire. L'auguste famille est venue dire un dernier adieu à son bien-aimé, et chercher des consolations dans l'éloge de ses vertus. Sous ces voûtes qui tant de fois retentirent du récit de brillantes actions et de trépas glorieux, l'éloquence a tracé le tableau d'une vie bienfaisante et d'une mort chrétienne : de cette vie elle a tiré de grands exemples, et de cette mort de hautes leçons. Ensuite les redoutables caveaux ont reçu le dépôt précieux : les portes se sont solennellement refermées. Moins malheureux que ses pères, puisse le prince reposer en paix!

La mort du moins ne l'aura pas dévoré tout entier. Une sorte de prophétie échappée au milieu des douleurs est prête à s'accomplir. Le moment approche qui doit réaliser nos espérances.

« C'est à toi, objet de tant de vœux, mais « qu'un voile impénétrable dérobe encore à « nos ardens souhaits : c'est à toi que je consa-« cre cette esquisse, hélas trop imparfaite! des « traits d'un père qui ne doivent plus s'animer. « Le marbre et la toile t'en retraceront sans « doute plus fidellement l'image, et l'histoire « te dira bien mieux tout ce que la grande ame « de cet excellent prince renfermoit de « nobles pensées, tout ce que son cœur con-« tenoit de sentimens généreux. L'art et le « zèle ne peuvent davantage.... tes yeux du « moins verront ta mère ; tes innocentes ca-« resses ramèneront quelquefois le sourire « sur les lèvres de l'inconsolable veuve, et « peut-être un jour adouciras-tu son afflic-« tion profonde. Mais quel que soit le sort « auquel la Providence te destine, Ah! n'en « doute pas, ta naissance sera toujours une « preuve certaine que la faveur divine ne « nous a point abandonnés. Le sang du « magnanime Henri parvenu jusqu'à toi par « deux sources aussi pures, se conservera

sans mélange. Si, regardant enfin nos malheurs en pitié, le ciel te confie le soin d'apaiser tant de haines, de fermer tant de cicatrices, et de sécher tant de larmes, nous entourerons ton trône légitime de tout l'amour et de tout le dévouement que nous portions à ton malheureux père; si, n'exauçant qu'une partie de nos souhaits, et néanmoins toujours miséricordieux, ce même ciel donne une nouvelle protectrice aux infortunés, une nouvelle mère aux orphelins, nous le bénirons encore.... Il nous restera des Bourbons, et nous aurons un ange de plus. »

Le Président termine la séance en ouvrant e billet cacheté joint au Mémoire dont il ient de faire lecture, et proclame le nom e M. *Antoine-Nicolas-François MAQUART, mployé au Ministère de la Marine, à Paris;* uteur de l'Éloge de Monseigneur le DUC 'ENGHIEN, déjà couronné en 1817 par Académie des sciences, arts et belles-lettres e Dijon.

L'Académie s'étant fait une loi de n'ouvrir ue les billets joints aux Mémoires qui ont btenu le prix ou l'accessit, et de brûler les

autres, ne peut indiquer le nom de l'auteur du Mémoire n.° 8.

Signé DURANDE, *Président.*
VALLOT, D. M., Secrétaire,
Membre de plusieurs sociétés savantes, nationales et étrangères.

TABLE

DES MATIÈRES.

ANTIQUITÉS.

LITTÉRATURE.

NÉCROLOGIE.

FIN.